

« CHANGEONS NOS HABITUDES,
PRÉSERVONS NOTRE CLIMAT »

COMMUNE DE SPRIMONT

PAEDC

PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ENERGIE
DURABLE ET DU CLIMAT

RÉALISÉ PAR LE SERVICE ENVIRONNEMENT-ENERGIE
AVEC LE SOUTIEN DE LA PROVINCE DE LIÈGE
ET DU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

MISE À JOUR SEPTEMBRE 2023



« CHANGEONS NOS HABITUDES,
PRÉSERVONS NOTRE CLIMAT »

PAEDC

MISE À JOUR 09/2023

Le présent rapport est une mise à jour partielle de la version du PAEDC de Sprimont d'octobre 2018. Elle prend en compte les données territoriales et patrimoniales de 2019 et intègre également, en partie, les objectifs du programme POLLEC 2022 du Service Public de Wallonie. Les modifications apportées à la version de 2018 sont énumérées ci-après.





Listes des ajouts et des mises à jour par rapport à la version 2018 du PAEDC

1. Mise à jour de toutes les données via l'inventaire de référence des émissions (IRE) de 2019
2. Mise à jour du contexte local et socio-économique (données 2019)
3. Ajout d'un chapitre consacré à la précarité énergétique
4. Ajout des informations relatives aux appels régionaux Pollec 2020 et Pollec 2022
5. Ajout d'un chapitre relatif aux missions du Coordinateur Pollec Communal
6. Mise à jour des données relatives aux hypothèses de travail
7. Mise à jour des prix des énergies (données 2019)
8. Mise à jour du calcul du trafic autoroutier moyen (données 2019)
9. Mise à jour du bilan territorial et de l'interprétation des résultats
10. Mise à jour du bilan patrimonial et de l'interprétation des résultats
11. Mise à jour de l'analyse de la couverture renouvelable potentielle et des graphiques
12. Mise à jour du relevé des températures moyennes annuelles à Uccle (Fig 12)
13. Mise à jour des vulnérabilités sectorielles et thématiques du territoire communal (Fig 13)
14. Mise à jour des tableaux représentant les sous-effets du changement climatique (Fig 15 à 22)
15. Mise à jour de l'auto-évaluation de l'adaptation aux effets du changement climatique (Fig 23)
16. Mise à jour du tableau récapitulatif des actions d'adaptation (Tab 8)
17. Mise à jour de la consommation des véhicules communaux et interprétation des résultats
18. Mise à jour des données relatives au projet éolien de Sprimont
19. Ajout des informations concernant le réseau de mobilité active dans le chapitre Mobilité
20. Ajout des informations concernant le logo du Plan climat
21. Mise à jour des données et interprétations concernant les objectifs 2030 par secteur/vecteur
22. Mise à jour de la liste des membres du Comité de pilotage POLLEC
23. Mise à jour de la liste des réunions du Comité de pilotage POLLEC

Suite aux modifications apportées par la Convention des Maires et leurs impacts sur l'Outil Pollec, une révision complète des fiches actions a été effectuée notamment en vue de réduire le nombre de fiche (regroupement). De nouvelles fiches sont également créées afin de faire correspondre le plan d'action au programme de travail du subsidé Pollec 2022 :

24. Regroupement des actions A1, A2, A3, A5, A6, A7 dans la fiche action A1
25. La fiche action A13 (Rénov'Energie) devient la fiche action A2 et s'intitule à présent « Mise en place d'une plateforme locale de rénovation énergétique des bâtiments »
26. La fiche A8 (initiation d'achats groupés) est renumérotée A3
27. Les fiches actions A9, A10, A19 et A31 sont regroupées dans la fiche action 4. Celle-ci intègre à présent les objectifs Développement Durable (ODD)
28. La fiche A11 (inciter les promoteurs) devient fiche A5
29. La fiche A12 (parcours de l'énergie) devient fiche A6
30. La fiche A14 (Rénove'formation) devient fiche A7
31. La fiche A15 (réduction de la taxe) devient fiche A8
32. La fiche A16 (primes communales) devient fiche A9
33. La fiche 17 (engagement conseiller en Mobilité) devient fiche A10
34. La fiche 18 (PICM) devient fiche A11
35. La fiche 20 (brevet cycliste) devient fiche A12
36. La fiche 21 (testing vélo E) devient fiche A13
37. La fiche 22 (itinéraires cyclables) devient fiche A14
38. La fiche 23 (extension parking vélo) devient fiche A15
39. La fiche 24 (leasing vélo communal + Bpost) devient fiche A16
40. La fiche 26 (Plateforme web mobilité/covoiturage/produits locaux) devient fiche A17
41. La fiche 27 (Sensibilisation et formation à l'éco-conduite) devient fiche A18
42. La fiche 28 (création parking covoiturage Beaufays) devient fiche A19

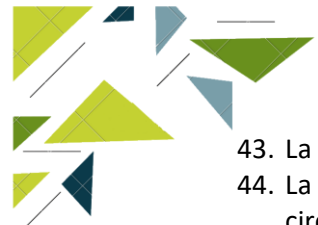
- 
43. La fiche 29 (borne recharge véhicules E) devient fiche A20
 44. La fiche 30 (achat local) devient fiche A21 et renommée Promouvoir l'achat local et les circuits-courts
 45. La fiche 32 (Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux, des véhicules et des comportements des usagers) devient fiche A22
 46. Nouvelle fiche A23 Rénovation, transformation et amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment central de l'administration communale (Programme de travail Pollec)
 47. La fiche 33 (mise en place d'une ecoteam) devient fiche A24
 48. La fiche 34 (Défi Génération zéro Watt) devient fiche A25
 49. La fiche 35 : Mise en place d'un Plan d'Action local pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC) supprimée car l'action n'a pas de sens puisqu'elle se donne elle-même naissance
 50. La fiche 36 est intégrée dans la fiche 32 qui se divise en deux parties : cadastre et travaux
 51. La fiche A37 Rénovation de l'éclairage public devient fiche A26 « Convertir l'éclairage public à la technologie LED »
 52. La fiche A38 (sensibilisation agriculteurs) devient fiche A27
 53. La fiche A39 (Sensibilisation des entreprises et travailleurs au télétravail et étude de l'opportunité de la création d'un espace de co-working sur la commune) devient Fiche A28
 54. La fiche A40 (Charte commerçants) devient fiche A29
 55. Les fiches A41/42/43 Sensibilisation et informations relatives aux énergies renouvelables deviennent Fiche A30
 56. La fiche A44 est renommée Projet d'installation d'une unité de biométhanisation en « Projet d'installation d'infrastructures productrices d'énergies vertes » et numérotée fiche A31 (permet d'intégrer le projet éolien qui étrangement n'était pas lié à une fiche action)
 57. La fiche A45 « participation citoyenne » est renommée « Constitution d'une coopérative citoyenne dans le cadre de la mise en œuvre d'un parc de 5 éoliennes » et porte le numéro FA32
 58. La fiche A48 (Lutte contre les risques d'inondation et de surcharge du réseau d'égouttage) devient fiche A33
 59. Création d'une nouvelle fiche A34 Aménagement d'une digue de protection contre la crue des eaux du ruisseau de Stinval dans le cadre du programme de travail Pollec 2022
 60. La fiche A47 (Communication et sensibilisation relative aux maladies transmises par différents vecteurs (tiques, moustiques, ...) et aux dangers de certaines espèces invasives) devient fiche A35
 61. La fiche A48 (Gestion des vagues de chaleur) devient fiche A36 (ajout du Plan canicule)
 62. La fiche A49 (Réduction des impacts du changement climatique sur la production de nourriture) devient fiche A37
 63. La fiche A50 (réduction des besoins de climatisation des bâtiments) devient fiche A38
 64. Les fiches A52 (gestion durable des forêts) et A53 (biodiversité) sont regroupées en fiche A40 « Mesures de préservation et de développement de la biodiversité »
 65. Mise à jour de la synthèse des actions d'atténuation et d'adaptation (Tab. 21)
 66. Mise à jour du budget par secteur (Tab. 22)
 67. Mise à jour du planning (Tab. 23)
 68. Mise à jour des impacts socio-économiques (Tab. 24)
 69. Mise à jour de la conclusion
 70. Mise à jour de l'annexe 2 « Hypothèses et méthodologie »
 71. Mise à jour de la bibliographie
 72. Mise à jour de la table des matières





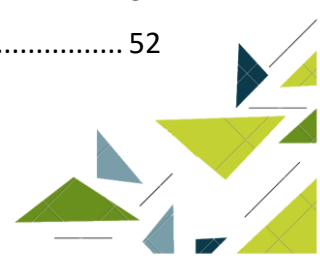
Table des matières

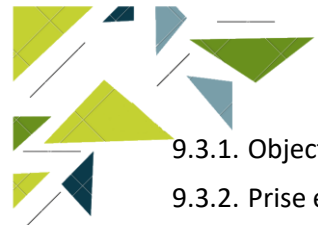
1.	Introduction.....	1
2.	Contexte	2
2.1.	Contexte belge et international.....	2
2.2.	Contexte local et socioéconomique	3
2.3.	Précarité énergétique	4
2.4.	Les engagements politiques de la commune de Sprimont pour le climat.....	7
2.5.	Les missions du Coordinateur Pollec Communal	8
2.6.	Vision 2050	9
3.	Hypothèses de travail.....	10
3.1.	Facteurs d'émissions et prix de l'énergie	10
3.1.1.	Facteurs d'émissions	10
3.1.2.	Prix de l'énergie	10
3.2.	Degrés-jours.....	11
4.	Inventaire de référence des émissions (IRE).....	11
4.1.	Catégories à inclure	12
4.2.	Bilan territorial.....	13
4.2.1.	Collecte des données	13
4.2.2.	Méthodologie	13
4.2.3.	Résultats du bilan territorial.....	14
4.3.	Bilan patrimonial.....	16
4.3.1.	Collecte des données	16
4.3.2.	Résultats du bilan patrimonial	16
4.4.	Couverture renouvelable.....	19
4.4.1.	Introduction.....	19
4.4.2.	Collecte des données	19
4.4.3.	Bilan de la couverture renouvelable	19
5.	Evaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques	21
5.1.	La Convention des Maires et ses mesures relatives à l'adaptation aux changements climatiques.....	21
5.2.	Le changement climatique en Wallonie	21
5.3.	Les effets du changement climatique pour la commune de Sprimont.....	23
5.3.1.	Méthodologie	23
5.3.2.	Résultats	24





5.4.	Auto-évaluation.....	29
5.5.	La stratégie d’adaptation au changement climatique de la commune	29
6.	Cadre actuel.....	30
6.1	Etudes et travaux économiseurs d’énergie dans les bâtiments communaux.....	30
6.1.1.	Cadastre énergétique – Vecteur chauffage.....	31
6.1.1.1	Classement des bâtiments en fonction des indices E et Ep.....	32
6.1.2.	Cadastre énergétique – Vecteur électricité	34
6.2	Véhicules communaux.....	36
6.3	Energies renouvelables.....	37
6.3.1	Électricité verte	37
6.3.2	Panneaux solaires photovoltaïques	37
6.3.3	Projet éolien	38
6.3.4.	Projet hydroélectrique	38
6.3.5.	Sensibilisation.....	38
6.3.6.	Mobilité	40
7.	Potentiel de développement en énergies renouvelables	43
7.1.	Méthodologie et récolte des données	43
7.1.1.	Panneaux solaires photovoltaïques	43
7.1.2.	Solaire thermique.....	44
7.1.3.	Éolien.....	44
7.1.4.	Hydroélectricité.....	45
7.1.5.	Géothermie – pompe à chaleur	45
7.1.6.	Biomasse – résidus forestiers.....	46
7.1.7.	Biomasse – Effluents d’élevage.....	46
7.1.8.	Biomasse agricole – coproduits de cultures.....	46
7.1.9.	Biomasse agricole – cultures dédiées	47
7.2.	Estimation du potentiel des différentes filières renouvelables	47
7.3.	Résultats.....	47
8.	Dynamique participative	48
8.1.	Démarche de mobilisation.....	48
8.2.	Le Logo du Plan Climat.....	48
8.3.	Le Comité de pilotage POLLEC	49
8.4.	Ressources communales internes	50
8.5.	Ressources externes	50
9.	Stratégie globale.....	51
9.1.	Vision.....	51
9.2.	Trajectoire 2050.....	51
9.3.	Objectifs 2030	52





9.3.1.	Objectifs absolu ou relatif	52
9.3.2.	Prise en compte de la variation des émissions depuis l'année de référence	53
9.3.3.	Objectifs par secteurs.....	53
9.3.4.	Perspectives	55
10.	Plan d'actions	55
10.1	Aspects organisationnels.....	55
10.1.1	Comité de Pilotage.....	55
10.1.2	Organigramme	60
10.2.	Actions.....	60
10.2.1.	Actions d'atténuation.....	61
10.2.1.1.	Secteur Logement	61
10.2.1.2.	Secteur Transport.....	67
10.2.1.3.	Secteur Tertiaire	70
10.2.1.4.	Secteur Agriculture.....	72
10.2.1.5.	Secteur industriel	73
10.2.1.6.	Secteur tertiaire.....	73
10.2.1.7.	Potentiel renouvelable	73
10.2.2.	Actions d'adaptation.....	74
10.2.2.1.	Aménagement du territoire	74
10.2.2.2.	Santé.....	75
10.2.2.3.	Agriculture	76
10.2.2.4.	Energie.....	76
10.2.2.5.	Ressources en eau	76
10.2.2.6.	Biodiversité.....	77
10.3.	Synthèse des actions d'atténuation et d'adaptation	78
10.4.	Financement	83
10.5.	Budget.....	84
10.6.	Planning.....	85
10.7.	Impacts socio-économiques.....	87
11.	Conclusions.....	90
12.	Annexes	91
13.	Bibliographie	134





1. Introduction

Le présent Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC) sur le territoire de la commune de Sprimont est réalisé avec le soutien de la Province de Liège dans le cadre de la campagne POLLEC 2 (**P**olitique **L**ocale **E**nergie-**C**limat) lancée par le Service Public de Wallonie. Il présente les actions qui permettront à la commune de Sprimont de respecter ses engagements dans la Convention des Maires en faveur du climat et de l'énergie durable.

En effet, en adhérant à la Convention des Maires le 22 décembre 2015, la commune de Sprimont s'est donnée pour objectif de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre grâce à des mesures dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, tout en renforçant sa résilience en s'adaptant aux incidences du changement climatique.

Plus particulièrement, elle s'est engagée à :

- atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne pour 2030 en réduisant d'au moins 40% par rapport à 2006 les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) sur son territoire, grâce à la mise en œuvre d'un plan d'action dans les domaines d'activité relevant de ses compétences ;
- préparer un inventaire de référence des émissions de CO₂ et une évaluation des risques et vulnérabilités liés au changement climatique comme base pour le plan d'action ;
- soumettre le plan d'action à la Convention des Maires ;
- adapter les structures communales, y compris en prévoyant des ressources humaines suffisantes, afin d'entreprendre les actions nécessaires ;
- mobiliser la société civile de son territoire afin qu'elle prenne part au développement du plan d'action ainsi qu'à l'identification des politiques et des mesures nécessaires pour mettre en œuvre et réaliser les objectifs du plan ;
- rentrer un rapport de mise en œuvre au moins tous les deux ans ;

Ce plan se base sur un inventaire de référence des émissions (IRE) qui quantifie les émissions de CO₂ imputables à la consommation d'énergie sur le territoire de la commune pendant l'année de référence 2006 et permet d'identifier les principales sources d'émissions liées aux activités humaines.

Après l'établissement de cet inventaire et la définition d'une vision à long terme, un objectif territorial décliné en objectifs spécifiques à chaque secteur (le logement, le transport, l'industrie, le tertiaire et l'agriculture) a été défini sur base d'un état des lieux des actions menées de 2006 à ce jour sur la commune dans le domaine des économies d'énergie et d'une estimation du potentiel de réduction des émissions. Par ailleurs, une évaluation de la vulnérabilité de la commune face aux changements climatiques a également été réalisée.

Pour chaque objectif, une série de fiches actions sont développées, budgétisées et planifiées pour constituer une stratégie globale qui lui permettra d'atteindre l'objectif territorial de réduction de 40% des émissions de CO₂ fixé dans le cadre de son adhésion à la Convention des Maires.



2. Contexte

2.1. Contexte belge et international

Le Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat est la traduction au niveau local des engagements pour le climat qui ont été pris à des niveaux supérieurs. Le protocole de Kyoto de 1997 a été traduit au niveau Européen en 2008 en « Paquet Énergie Climat ».

Ce « Paquet Énergie Climat » a pour objectif de permettre la réalisation de l'objectif « 3x20 » visant à :

- faire passer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen à 20 % ;
- réduire les émissions de CO₂ des pays de l'Union de 20 % ;
- accroître l'efficacité énergétique de 20 % d'ici à 2020.

Ce plan d'action se traduit en plan national climat et en décret climat régional pour se concrétiser, à l'échelon local, en Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable.

En 2011, la Commission européenne a adopté la « feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050 », qui vise à réduire de 80 à 95 % les émissions de gaz à effet de serre dans l'UE à l'horizon 2050 par rapport au niveau de 1990.

En octobre 2014, l'Union européenne a adopté le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, qui fixe de nouveaux objectifs dans ces deux domaines : réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'UE d'au moins 40 %, porter à au moins 27 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique de l'UE et réduire d'au moins 27 % la consommation énergétique.


Afin de poursuivre les objectifs européens de 2014, la Convention des Maires a évolué. En 2016, les nouveaux signataires de la Convention s'engagent à réduire les émissions de CO₂ sur leur territoire d'au moins 40% d'ici à 2030 et à renforcer la résilience de leur territoire face aux changements climatiques.

En signant la Convention des Maires le 02 juillet 2015, la commune de Sprimont s'est engagée dans la démarche de réduction de 20% des émissions de CO₂ d'ici 2020.

Le 22 décembre 2015, toujours dans le cadre de la Convention des Maires, l'administration communale a décidé de prendre d'autres engagements, plus ambitieux, qui consistent à réduire de 40% les émissions de CO₂ pour 2030 et à adapter le territoire communal aux incidences du changement climatique.



Fig.1 – Transpositions de directives européennes au niveau local en matière d'Énergie durable et de climat



En signant la Convention des Maires pour l'objectif de réduction de 40%, la commune de Sprimont s'est également laissé un délai supplémentaire pour la réflexion sur son plan (une année supplémentaire) en s'engageant à plus long terme sur une réduction de ses émissions plus conséquente.

2.2. Contexte local et socioéconomique

La commune de Sprimont est située à environ 20 kilomètres au sud de Liège. Elle reste principalement rurale et mérite le nom de "Porte des Ardennes". Ses paysages verdoyants apparaissent dès l'accès sur son territoire et confirment cette appellation.

Les axes de communication, notamment l'autoroute (E25 Liège-Bastogne) et les routes N30 (Beaufays-Aywaille), N62 (Beaufays-Theux), N666 (Pepinster-Remouchamps) et N678 (Vallée de l'Ourthe-Louveigné) facilitent l'accès, ce qui permet l'implantation d'entreprises dynamiques (zones économiques de Damré, Cornemont, Fond Leval, rue d'Aywaille).

Sprimont dispose d'une gare à Rivage située sur la ligne 43, Liège-Marche-en-Famenne et permettant d'emprunter la ligne 42 vers le Grand-Duché de Luxembourg. La commune est également traversée par plusieurs lignes de bus (62, 64, 65, 727) permettant de rejoindre Theux, Aywaille ou Liège.

Depuis la fusion des communes en 1977, l'entité administrative regroupe les anciennes communes de Sprimont, Louveigné, Dolembreux, Gomzé-Andoumont et Rouvieux, ainsi qu'une partie de l'ancienne commune de Comblain-au-Pont (Fraiture-Rivage-Douxflamme).

La superficie totale de Sprimont couvre 7.650 hectares et 14.712 concitoyens y sont recensés au 1^{er} janvier 2019. En comparaison avec la population sprimontoise de 2006, qui était de 12.782 habitants, cela représente une augmentation de presque 16 %.

Le taux de chômage a sensiblement diminué entre 2006 (12,29%) et 2019 (7,9%), en partie par le développement d'entreprises sur le territoire communal mais également par l'arrivée de travailleurs venus s'installer à la périphérie de Liège. En 2019, le revenu moyen annuel net imposable par habitant est de 21.546 euros.


Le nombre de logements a augmenté de 9,5% entre 2006 et 2019, en passant de 6.052 à 6.964 habitations, et semble suivre l'évolution démographique.

Actuellement, l'ensemble du parc de bâtiment tous secteurs confondus est assez vétuste : en effet, sur base du tableau ci-dessous on constate que pas moins de 80% des bâtiments datent d'avant 1971 et sont donc en principe peu, voir nullement isolés. (2023, source : <http://capru.be>)

Nombre de bâtiments avant 1971	3718
Nombre de bâtiments érigés de 1971 à 1981	870
Nombre de bâtiments érigés après 1981 (jusqu'à 2019)	2368
Nombre total de bâtiments (2006)	6052
Nombre total de bâtiments (2019)	6964

Tab.1 - Développement et âge du bâti sprimontois





Sprimont jouxte les communes de Chaudfontaine (Beaufays) et de Trooz au nord, à l'ouest les communes d'Esneux et de Comblain-au-Pont, au sud celle d'Aywaille et à l'est celles de Theux et Pepinster.

Les rivières de l'Ourthe et Amblève en marquent les frontières naturelles au sud-ouest et la Vesdre à l'est, ce qui fait de Sprimont la seule commune de Wallonie avec trois contrats rivières et trois plans sous hydrographiques pour l'épuration des eaux usées.

La pierre calcaire, le Petit Granit, constitue encore la principale richesse du sous-sol. Largement exploitée dans la partie sud-ouest de la commune, elle en fait sa renommée dans et hors frontières.

Le territoire communal est occupé par 27 % de surfaces boisées et près de 50 % de zones agricoles couvertes principalement par des prairies. La production laitière est prédominante mais les élevages bovins et porcins ont aussi leur importance.

2.3. Précarité énergétique

« La précarité énergétique fait référence à une situation dans laquelle une personne ou un ménage rencontre des difficultés particulières dans son logement à satisfaire ses besoins élémentaires en énergie. » (Huybrechs et al., 2011)

La Fondation Roi Baudouin publie chaque année les baromètres de la précarité énergétique et hydrique afin d'objectiver les problématiques, leur évolution, et d'en comprendre les causes. Ces dernières sont multiples : faibles revenus, prix des énergies et de l'eau, qualité du bâti, comportement des utilisateurs.

Au sens large du terme, cette notion de « précarité énergétique » renvoie à *l'incapacité pour une personne ou un ménage d'accéder – dans son logement – à l'énergie qui lui est nécessaire à un coût abordable au regard de ses revenus.*

On distingue plusieurs formes de précarité énergétique. Les problématiques socio-économiques ont souvent un caractère multidimensionnel et celle-ci n'y fait pas exception. La notion de précarité énergétique doit donc être subdivisée selon trois types d'indicateurs synthétiques :

- **La précarité énergétique mesurée (PEm)**

Cette situation vise les ménages qui doivent consacrer une part trop importante de leurs revenus disponibles aux factures d'énergie.

- **La précarité énergétique cachée (PEc)**

Cette situation vise les ménages qui ont des factures d'énergie anormalement basses et que l'on soupçonne de restreindre leur consommation par rapport aux besoins essentiels. Cela peut avoir des effets néfastes sur la santé du ménage concerné (par exemple : ne pas chauffer en hiver et tomber malade).

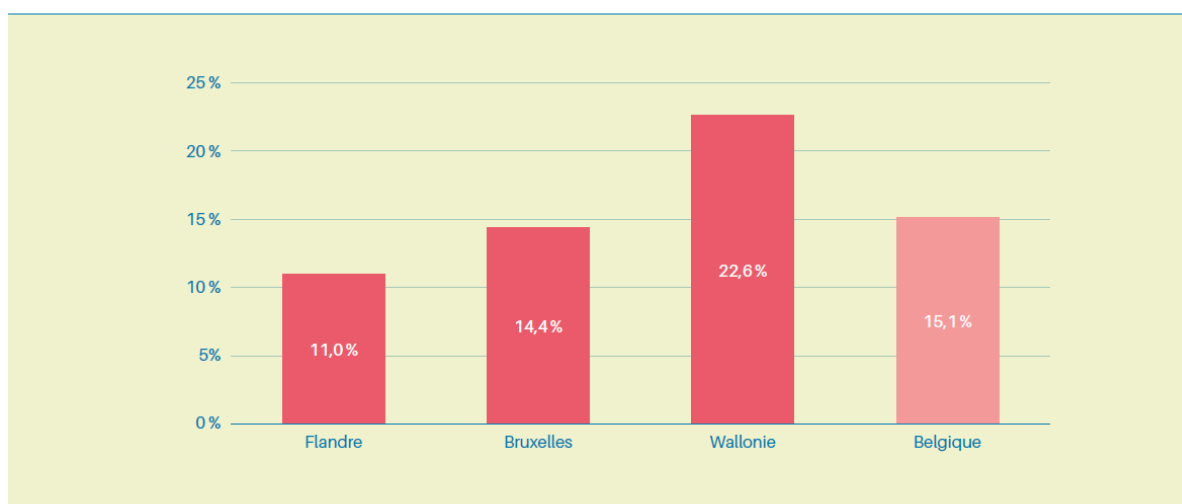


• La précarité énergétique ressentie (Per)

Cette situation cible les expériences et le ressenti des ménages par rapport à leur capacité financière à payer les factures d'énergie. Comme son nom l'indique, cet indicateur est purement subjectif, mais il est suffisamment important pour être inclus dans le tableau final.

L'indicateur de précarité énergétique mesurée (PEm) est assez intéressant à analyser puisqu'il cherche à identifier les ménages dont les dépenses énergétiques sont jugées « anormalement » élevées par rapport à leurs revenus disponibles déduction faite du coût du logement.

En 2019, la précarité énergétique mesurée (PEm) touchait environ 15,1 % des ménages, mais de manière différenciée selon les régions : 11 % en Flandre ; 14,4 % en Région de Bruxelles-Capitale et 22,6 % en Wallonie.



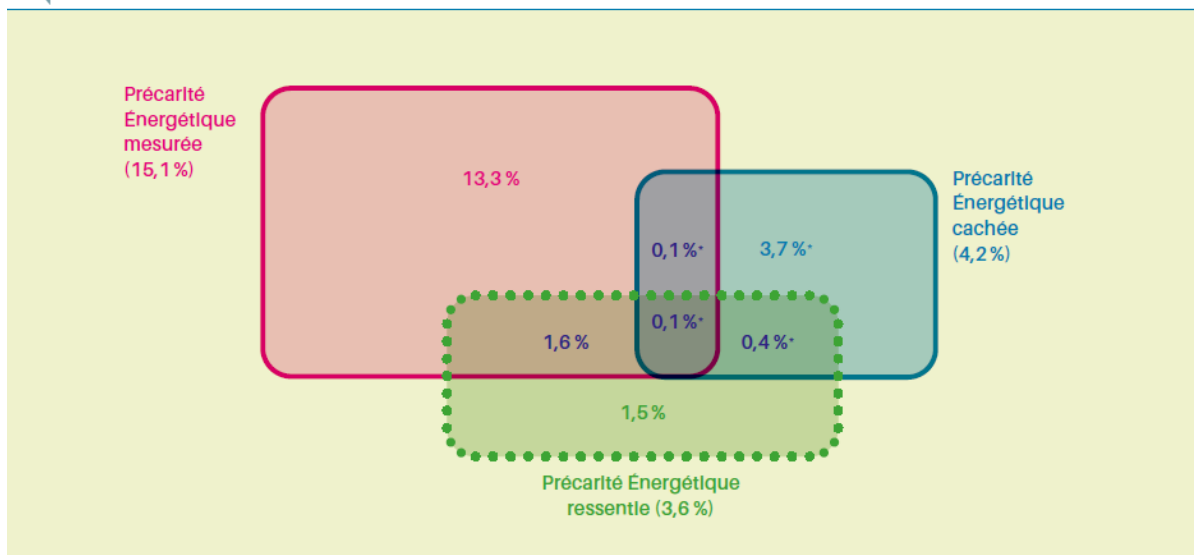
Source : BE-SILC 2019 ; Statbel ; calculs propres

Fig 2. – Etendue de la Précarité Energétique mesurée (PEm) en Belgique et dans les trois régions.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la plus grande vulnérabilité wallonne à la précarité énergétique mesurée : une facture énergétique plus élevée (le prix du gaz naturel y est le plus élevé, le climat y est moins clément, le logement est généralement plus grand et de moindre qualité énergétique), et des revenus disponibles moindres qu'en Flandre, même si légèrement plus élevés qu'en Région de Bruxelles-Capitale.

Les analyses montrent par contre, sur base des résultats de 2019, qu'il existe peu de recouvrements entre les trois formes de précarité énergétique sauf en ce qui concerne la PEm et la PEr pour lesquelles 1,6 % des ménages se retrouvent dans les deux catégories.

En tenant compte de ces recouvrements, c'est un total de 20,7 % de ménages en Belgique qui ont potentiellement été touchés en 2019 par l'une ou l'autre forme de précarité énergétique.



Source : BE-SILC 2019 ; Statbel ; calculs propres

Fig 3. – Recoupements entre les 3 formes de précarité énergétique (2019).

Au niveau des régions, la Flandre compte 15,1 % de ménages en précarité énergétique (toutes formes confondues), Bruxelles-Capitale 27,6 %, et la Wallonie 28,3 %.

	Précarité énergétique totale
Belgique	20,7 %
Flandre	15,1 %
Bruxelles	27,6 %
Wallonie	28,3 %

Source : BE-SILC 2019 ; Statbel ; calculs propres

Tab 2. – Etendue de la précarité énergétique totale (ménages) et % de ménages touchés par minimum deux formes de précarité énergétique en Belgique et dans les 3 régions.


Ces différentes formes de précarité induisent ainsi des risques élevés de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Il apparaît par ailleurs que plusieurs éléments augmentent le risque de précarité énergétique, à savoir le type et la qualité du logement, la composition du ménage (isolé, famille monoparentale,...) ou encore le statut d'occupation du logement (propriétaire avec ou sans hypothèque, locataire d'un parc privé ou social, ...).

Bien que les chiffres énoncés ci-avant ne sont pas spécifiques au territoire sprimontois, la localisation de celui-ci en Wallonie, aux portes de l'Ardenne où le climat est généralement plus froid, permet d'émettre l'hypothèse qu'ils sont applicables aux personnes les plus fragiles vivant à Sprimont.

En effet, La société de logements de service public OURTHE AMBLEVE LOGEMENT propose notamment sur Sprimont 47 logements. Par ailleurs, le territoire communal comporte également un site repris dans un plan Habitat Permanent (Plan HP), à savoir le « Val d'Adzeux », au niveau duquel se trouve 85 habitations dites « légères », généralement occupées par des personnes ayant des bas revenus.





Au regard de ce qui précède, il apparaît opportun d'intégrer dans le présent plan d'action des mesures afin de permettre aux personnes énergétiquement précarisées d'avoir un accès à une énergie durable et abordable et leur donner également les outils nécessaires pour améliorer la qualité et l'isolation de leur logement.

De ce fait, l'apport de la Tutrice Energie du CPAS et du service Logement de l'administration communal sont indispensables pour toucher les ménages concernés.

2.4 Les engagements politiques de la commune de Sprimont pour le climat

Agir pour le développement durable, c'est agir pour préserver l'avenir des générations futures tout en améliorant le lien social. À l'heure où l'on parle de changements climatiques, de menace sur la biodiversité et où les questions relatives aux ressources énergétiques se posent de façon aiguë, il importe de se mobiliser à tous les niveaux.

La commune de Sprimont a montré son engagement pour le climat dès 2003 par l'engagement d'un éco-conseiller mais également par la réalisation, depuis 2007, de nombreux audits énergétiques et travaux recommandés par ces derniers.


En 2012, l'engagement d'un « écopasseur » a permis l'amélioration de la sensibilisation des citoyens et des usagers de bâtiments communaux et scolaires à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE). Parmi ses nombreuses missions, on retrouve également l'information des citoyens sur les primes et incitants financiers pour les particuliers qui souhaitent réaliser des travaux en vue d'économiser de l'énergie, sur la réglementation PEB, sur la salubrité des logements.

Le travail de l'écopasseur porte également la réalisation d'un cadastre énergétique et de la comptabilité des bâtiment communaux ou encore le suivi du programme bisannuel d'actions en matière de logement.

Quant au CPAS de Sprimont, il bénéficie, depuis 2014, de l'aide d'une tutrice énergie qui réalise notamment l'analyse de logements, afin de déterminer si ceux-ci disposent de toutes les qualités nécessaires à une consommation énergétique raisonnable, ou encore le diagnostic comportemental et social de ses occupants afin d'apporter certaines pistes d'amélioration sur le comportement de consommation de ces derniers. Par ailleurs, le CPAS réalise régulièrement des travaux économiseurs d'énergie dans les bâtiments dont il a la charge.

Plus récemment, la commune s'est engagée à prendre des mesures en faveur de la préservation de la biodiversité en signant, en 2015, la charte *commune MAYA* qui fixe des objectifs bien définis en termes de sensibilisation au déclin des insectes pollinisateurs, de protection de leurs ressources et de leurs habitats.

La même année, la commune de Sprimont a décidé d'adhérer à la structure proposée par la Province de Liège dans le cadre de la campagne « POLLEC II » et entretient une collaboration étroite avec cette dernière qui joue pleinement son rôle de coordinateur supra-local.



En 2018, un nouveau service Environnement-Mobilité -Energie a été créé en vue de poursuivre les actions précitées mais également pour en développer de nouvelles afin de lutter contre les espèces invasives, de rechercher et de constater les infractions environnementales ou encore de mettre en œuvre les actions définies par les Contrats-rivières Vesdre, Ourthe et Amblève dans lesquels l'administration communale est partie prenante.

Un certain nombre d'acteurs sont donc déjà en activité sur le territoire communal, assurant ainsi une bonne connaissance du patrimoine communal et facilitant la réalisation des actions qu'elle devra mener pour réduire ses émissions dans le cadre des objectifs fixés par son adhésion à la Convention des Maires.

En 2020, la Région wallonne lance auprès des communes wallonnes un appel à candidatures en vue de subventionner l'engagement d'une personne qui aura notamment en charge la coordination de la mise en œuvre des actions de leur PAEDC, appelé « Coordinateur POLLEC communal » [CPC]. La candidature sprimontoise est retenue et la subvention de 67.200 € couvre ainsi les coûts salariaux du CPC jusqu'au 31 décembre 2022.

En 2022, une seconde subvention est octroyée à la commune de Sprimont pour le maintien du CPC jusqu'au 31 décembre 2026. Cette nouvelle subvention de 158.400 € est cependant assortie de conditions desquelles les communes s'engagent à :

- renouveler, avant la fin de la période de subvention, leur engagement en vue de respecter les nouveaux objectifs de la Convention des Maires, à savoir une réduction de 55% des émissions de GES d'ici 2023 (contre -40% actuellement) et atteindre la neutralité carbone en 2050);
- laisser les CPC participer aux ateliers régionaux organisés à leur intention en vue de leur transmettre les outils techniques et méthodologiques qui leur permettront de s'approprier la démarche ;
- articuler le PAEDC avec d'autres plans communaux ;
- conférer au CPC une place spécifique dans l'organigramme communal et assurer le caractère transversal de celle-ci ;
- maintenir une dynamique interne et externe autour du PAEDC
- soumettre un programme de travail reprenant 6 fiches descriptives de projets du PAEDC qui doivent être mises en œuvre avant la fin du subside
- développer la communication autour du PAEDC (site internet,...)


2.5. Les missions du Coordinateur Pollec Communal

Le coordinateur POLLEC est le référent, pour tous les sujets relatifs au PAEDC.

Il est également la personne de référence pour les questions relevant des enjeux climatiques au sein de la commune.

Il est amené à conseiller, orienter, développer un réseau de personnes et de savoirs à même de venir en aide aux personnes s'interrogeant sur le sujet ou sont en mesure de mener des projets contribuant à la diminution des émissions de GES.





Son rôle est d'orchestrer, coordonner les différentes tâches, sans devoir tout assumer pour autant.

La mobilisation des acteurs et des forces vives du territoire est un élément essentiel de sa fonction. Pour cela, il pourra s'appuyer sur les différents groupes thématiques, les services communaux, l'Équipe POLLEC et bien entendu sur le Comité de Pilotage Pollec.

2.6. Vision 2050

Les signataires de la Convention des Maires, dont fait partie l'Administration communale de Sprimont, partagent une vision commune pour 2050, à savoir :

- la décarbonation des territoires, qui contribue à contenir l'élévation de la température de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle, conformément à l'accord international sur le climat conclu lors de la conférence COP 21, à Paris, en décembre 2015 ;
- des territoires plus résilients, prêts à faire face aux conséquences négatives inévitables du changement climatique ;
- un accès universel à des services énergétiques sûrs, durables et abordables pour tous, qui améliore la qualité de vie et renforce la sécurité énergétique.

Pour réaliser cette vision, les signataires, s'engagent notamment à :

- réduire les émissions de CO₂ (et éventuellement d'autres gaz à effet de serre) sur leur territoire d'au moins 55 % d'ici à 2030, grâce notamment à une meilleure efficacité énergétique et à un recours accru à des sources d'énergies renouvelables ;
- renforcer leur résilience en s'adaptant aux incidences du changement climatique ;
- partager leur vision, leurs résultats, leur expérience et leur savoir-faire avec leurs homologues des autorités locales et régionales dans l'UE et au-delà, grâce à une coopération directe et à des échanges entre pairs, notamment dans le cadre de la Convention Mondiale des Maires.

Pour traduire dans les faits leurs engagements, les signataires s'engagent à suivre une feuille de route annexée à la convention qui prévoit l'élaboration d'un plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat et le suivi régulier des progrès obtenus.



3. Hypothèses de travail

Les hypothèses de travail ont été définies par l'Association pour la Promotion des Energies Renouvelables (APERe) en collaboration avec la DGO4 du Service Public de Wallonie et l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC). L'année de référence est 2006, ce qui signifie que les économies seront calculées par rapport aux émissions de 2006.

3.1. Facteurs d'émissions et prix de l'énergie

3.1.1. Facteurs d'émissions

Les facteurs d'émissions utilisés sont ceux approuvés par la Wallonie pour les inventaires de gaz à effet de serre (GES) avant 2013.

Facteurs d'émissions

Vecteur	Facteur d'émission CO2 (t/MWh)
Lignite	0,3661
Gaz naturel (m³)	0,2027
Charbon	0,3431
Essence	0,2614
Diesel, Mazout	0,2682
Fuel lourd	0,2758
Propane, butane, LPG	0,2372
Gaz naturel (kWh PCS)	0,2027
Kérosène	0,2614
Autres combustibles fossiles	0,2654
Bois pellets	0,0313
Bois copeaux	0,0313
Bois	0,0313
Biocarburants	0,0015
Biogaz	0,0022

Pouvoir calorifique

Vecteur	PCI (kWh/x)
Essence	9,04 /litre
Diesel, Mazout	10,01 /litre
Propane, butane	8,35 /litre
Electricité	1,00 /kWh
Gaz naturel	0,91 /kWh PCS
Gaz naturel	8,35 /m³
Bois pellets	4,700 /tonne
Bois copeaux	3,500 /tonne

Productible annuel

Technologie	Unité de l'objectif	Hypothèse pour l'estimation du productible annuel
Eolien	MW	2190 heures de fonctionnement à puissance nominale
Hydroélectricité	kW	3300 heures de fonctionnement à puissance nominale
Bois	tonnes/an	Pouvoir calorifique du bois: 3500 kWh/tonne
Biométhanisation	kW	6500 heures de fonctionnement à puissance nominale
Solaire thermique	m²	Production spécifique : 390 kWh/m²/an
Photovoltaïque	kWc	950 heures de fonctionnement à puissance nominale

	2006	2007	2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Facteur national d'émissions de l'électricité (tCO2eq/MWh)	0,279	0,279	0,279	0,279	0,279	0,279	0,262	0,262	0,262	0,262	0,262	0,262	0,262	0,262

Conformément aux exigences de la Convention des Maires, le facteur d'émissions relatif à la consommation locale d'électricité est calculé pour tenir compte de la production locale d'électricité. La formule suivante est appliquée:

$$EFE = [(TCE - LPE) * NEEFE + CO2LPE + CO2GEP] / (TCE)$$

où:

EFE = facteur d'émission local pour l'électricité [t/MWh]

TCE = consommation totale d'électricité dans la collectivité locale [MWh]

LPE = production locale d'électricité [MWh]

NEEFE = facteur d'émission national [t/MWh]

CO2LPE = émissions de CO2 imputables à la production locale d'électricité [t]

Tab.3 Facteurs d'émission pour les combustibles fossiles, énergies renouvelables et électricité

3.1.2. Prix de l'énergie

Type de carburant	€/kWh en 2006	€/kWh en 2019
Mazout	0,032	0,063
Gaz naturel	0,047	0,062
Essence	0,134	0,152
Diesel	0,065	0,147
Bois pellet	0,028	0,046

Tab.4. Prix des différents types de carburant en 2006 et 2019



3.2. Degrés-jours

Les degrés-jours permettent de « normaliser » les consommations de chauffage des bâtiments, c'est-à-dire supprimer les effets du climat sur celles-ci, afin de pouvoir les comparer d'une année à l'autre. Les degrés-jours 15/15 mesurés à Uccle sont généralement utilisés.

Cependant, dans le cadre du Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat, ce sont les données réelles (non normalisées) qui ont été intégrées dans les différents outils. En effet, la normalisation se fait directement dans les outils proposés de manière à, d'une part, pouvoir comparer les données normalisées et réelles et, d'autre part, d'avoir la même méthode pour l'ensemble des signataires.

4. Inventaire de référence des émissions (IRE)

L'élaboration du plan d'action passe par une phase de diagnostic : **l'inventaire de référence des émissions**. Ce n'est qu'ensuite que l'ensemble des actions envisageables seront examinées, pour en sélectionner quelques-unes.

Pour satisfaire aux exigences de la Convention des Maires, cet inventaire doit reprendre aussi bien les émissions liées aux opérations de la commune (bâtiments communaux, flotte de véhicules communaux, éclairage public, etc...) que celles liées aux activités de l'ensemble des acteurs du territoire (résidentiel, industrie, tertiaire, etc..). L'élaboration du plan d'actions passe ainsi par une phase de diagnostic.

Outre l'année de référence 2006, **le diagnostic a également été réalisé pour la dernière année pour laquelle des données sont disponibles, à savoir 2019.**


Comme recommandé par l'AWAC dans le cadre du programme POLLEC, nous parlerons ci-dessous de **bilan carbone patrimonial** (les émissions générées par l'administration communale), et de **bilan carbone territorial** (les émissions générées au niveau du territoire de la commune, au sens géographique).

L'outil proposé par l'APERe permet une approche simplifiée du bilan patrimonial et inclut automatiquement les données de consommations patrimoniales dans le bilan territorial.

L'objectif est d'obtenir une bonne estimation de la réalité communale et non une parfaite précision. Une telle précision - dépassant d'ailleurs l'objectif du présent travail - ne pourrait être obtenue que sur base de télé-relevés ou de lecture sur site des différents index à date fixe, cela simultanément dans tous les bâtiments et infrastructures principales de la commune.

Le bilan territorial a été dressé sur base de la spatialisation des données régionales de consommation d'énergie finale par secteurs, fournie par la DGO4 et l'AwAC dans le cadre du programme POLLEC. Une méthodologie spécifique à chaque secteur a été retenue. La méthodologie complète de l'IRE est consultable en annexe 2.





Ce bilan sert de point de départ à la planification des mesures qui permettront de positionner l'Administration communale comme leader exemplaire de la dynamique de transition énergétique qu'elle va tenter d'insuffler sur son territoire.

4.1. Catégories à inclure

Les catégories à inclure, ou pouvant l'être, dans l'Inventaire de Référence des Emissions et dans l'Inventaire de Contrôle des Emissions (ICE ou BCE) sont reprises en pages 93 et 94 du guide « Comment développer un Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable (paed) ».

On y remarque notamment qu'il n'est pas obligatoire d'inclure toutes les consommations relatives au trafic autoroutier. Ainsi, si une commune le souhaite, elle peut estimer, avec l'aide de son Coordinateur de la Convention des Maires, à savoir la Province de Liège dans notre cas, la part du trafic autoroutier imputable au territoire communal. Seules ces consommations ne seraient alors pas retenues.

Pour ce faire, la correction sera opérée dans l'onglet « données de bilans » de l'outil POLLEC. Les données provenant du bilan de la DGO4 (pour les colonnes autoroutes des catégories « routier essence », « routier diesel », « routier LPG », « routier biocarburants ») sont multipliées par le pourcentage retenu. Les colonnes reprenant les totaux sont également corrigées.

De la sorte, la commune dont le territoire est traversé par un axe autoroutier n'est pas « pénalisée » pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de CO₂ fixé par la Convention des Maires par rapport à une autre commune qui ne l'est pas.

Le trafic autoroutier moyen à la sortie « Sprimont » de l'autoroute A26 – E25 est le suivant :

Autoroute	Nom et numéro de la sortie	Nombre moyen de véhicules
Liège A26 E25	Tilff-Cortil (42) – Beaufays (43)	34.062
Liège A26 E25	Sprimont (45) – Remouchamps (46)	32.965
Liège A26 E25	Remouchamps (46) – Harzé (47)	23.862

Tab.5 – Trafic autoroutier moyen à hauteur des entrées et sorties de la E25 à Sprimont (données 2019)


Le calcul du trafic moyen transitant par la sortie Sprimont est calculé de la sorte :

Trafic entre Sprimont et Remouchamps : $32.965 - 23.862 = 9.103$ véhicules Trafic entre Sprimont et Tilff-Cortil : $34.062 - 32.965 = 1.097$ véhicules Moyenne = $(9.103 + 1.097) / 2 = 5.100$ véhicules
--

Ce nombre représente la quantité de véhicules qui transitent par l'autoroute pour accéder au territoire communal ou pour en sortir. Le reste du trafic autoroutier n'est donc pas pris en compte dans l'inventaire de référence des émissions.

Il convient à présente de calculer la part du trafic autoroutier imputable au territoire communal en divisant le trafic moyen transitant par la sortie Sprimont par le nombre de véhicules entrant ou sortant de l'autoroute à Sprimont : $5100 / 32.965 = 15,47\%$.





Afin de supprimer les émissions de CO₂ du trafic autoroutier qui ne sont pas imputables au territoire communal, les données de bilan de l'outil Pollec relatives au transport autoroutier ont été multipliées par le pourcentage obtenu, réduisant ainsi à 40 % la part du secteur « transport » au niveau du bilan carbone territorial au niveau de l'année de référence (2006).

La suppression complète des émissions de CO₂ provenant de l'axe autoroutier aurait toutefois pu être réalisée afin d'être sur le même pied d'égalité qu'une commune qui n'est pas traversée par une autoroute.

Cependant, en considérant que 15,47 % de ce trafic autoroutier est toujours imputable au territoire communal, l'administration communale peut ainsi prendre en compte les parkings de covoiturage aménagés aux abords de la E25 dans le cadre de la réalisation d'actions du présent plan climat.

4.2. Bilan territorial

Le bilan territorial englobe à la fois le bilan patrimonial et celui de tous les secteurs du territoire.

Ce bilan a pour objectif de permettre au lecteur de se familiariser avec les ordres de grandeur, les secteurs prioritaires et la signification concrète d'une trajectoire de réduction des émissions de CO₂.

4.2.1. Collecte des données

Toutes les données nous ont été fournies par la DGO4.

4.2.2. Méthodologie

La méthodologie suivante a été utilisée par la DGO4 :

Secteur logement :

La méthode se base sur diverses données communales issues du cadastre, de recensement, des données urbanistiques (PEB), etc.


Secteur industrie et tertiaire :

Les consommations réelles des entreprises servent de base au calcul.

Les entreprises EU ETS ne sont pas incluses dans le bilan communal étant donné que ces entreprises déclarent déjà leur émissions CO₂. En effet, L'EU ETS (Emission trading system), soit le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE), est un instrument obligatoire instauré par la directive 2003/87/EC mis en place à l'échelle de l'Union européenne depuis 2005 afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans certains secteurs de l'industrie.

Chaque année, les entreprises incluses dans ce système doivent rapporter leurs émissions et restituer un nombre de quotas (ou de crédits) équivalent à leurs émissions sous peine de pénalités.





Dans un système créant un prix du carbone, chaque entreprise est amenée à comparer les coûts de mise en œuvre de réductions d'émissions en son sein au prix des quotas ou crédits qu'elle devrait acheter sur le marché.

Ce système de marché doit en principe permettre d'effectuer les réductions d'émissions là où elles se révèlent les moins coûteuses.

A noter que sur le territoire de Sprimont, aucune entreprise ETS n'a été recensée.

Secteur du transport :

- Routier : ventilation de la consommation du transport routier (voiture, camions, ...) sur base du trafic ;
- Ferroviaire : ventilation du transport ferroviaire par vecteur en fonction des km ou des voyageurs ;
- Aérien : ventilation du transport aérien par aéroport ;
- Fluvial : répartition de la consommation sur base du trafic par tronçon en fonction du trafic provincial.

Secteur agricole :

Le calcul est basé sur les statistiques du recensement agricole par commune.

4.2.3. Résultats du bilan territorial

Les résultats du bilan territorial démontrent avant tout que la grande majorité des émissions proviennent des secteurs du Transport et du Logement.

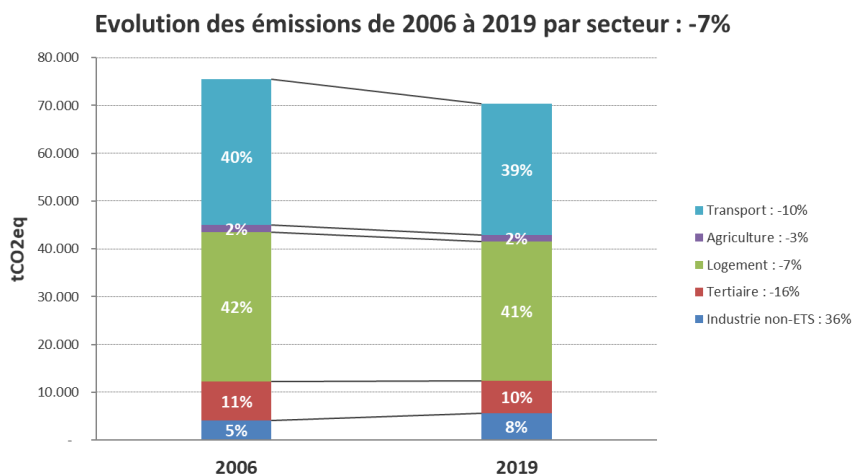


Fig.4 – Evolution des émissions (réelles) sur le territoire communal par secteur entre 2006 et 2019

En 2006, le secteur du logement représentait 42% des émissions du territoire communal tandis que le transport représentait 40% des émissions. En 2019, force est de constater que la part de ces deux secteurs dans la somme globale des émissions sur le territoire communal est presque équivalente.

On retrouve ensuite le secteur tertiaire qui représente 11% des émissions en 2006 et 10% en 2019. L'industrie (hors ETS) passe quant à elle de 5% à 8%. Pour finir, le secteur de l'agriculture représente quant à lui une part de 2% du bilan, tant en 2006 qu'en 2019.



Le bilan des émissions de CO₂ est en net recul sur la période 2006 à 2019 : -7%. Les secteurs présentant les reculs les plus importants sont les secteurs du tertiaire (-16%), du logement (-7%) et du transport (-10%). A noter cependant l'évolution du secteur industriel (+36%) qui peut en partie s'expliquer par le développement des zonings d'activités économiques et industrielles de Damré et de Cornemont mais aussi par la diversification des activités de certaines entreprises déjà implantées dans ces zonings en 2006.

Si les consommations sont normalisées, c'est-à-dire en retirant l'effet du climat sur celle-ci et donc sur les émissions de CO₂, le recul est alors limité à -5% (pour la totalité des émissions).

En ce qui concerne les secteurs du tertiaire et du logement, cette chute peut être attribuée à l'amélioration progressive de l'isolation de l'enveloppe des bâtiments, dont certains d'entre eux présentent un âge relativement élevé, par des matériaux de plus en plus performants, généralement couverts par des primes régionales pendant cette période 2006-2019. Les impositions de critères relatifs la Performance Energétique des Bâtiments (PEB) dans le cadre de l'octroi de permis d'urbanisme ont également contribué à cette diminution.

Dans le domaine du Transport, bien que le flux soit croissant, les efforts du secteur automobiles expliquent la diminution mesurée (-10%) : les véhicules sont de plus en plus efficaces en termes d'économies d'énergie. Il est aussi utile de noter que le calcul des émissions liées au Transport est réalisé par l'ICEDD selon une répartition mathématique sur base de compteurs repartis sur toute la Région wallonne. La part plus importante liée au biocarburant explique également cette baisse entre 2006 et 2019.

Il est important de noter que les émissions par habitant sont légèrement inférieures à la moyenne wallonne. La proportion reste similaire entre 2006 et 2019, période sur laquelle les émissions par habitant ont diminué de 18% (Fig.5).

Emissions par habitant (secteurs énergétiques uniquement)

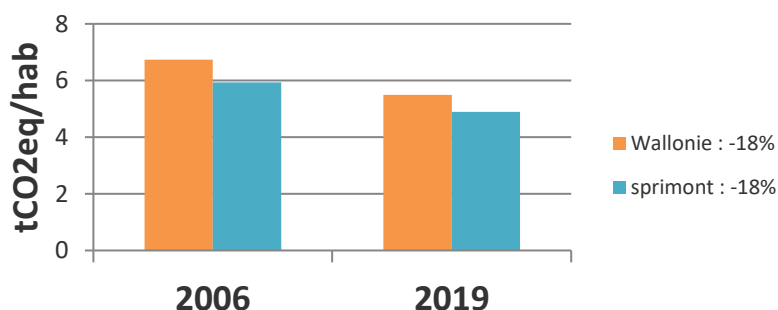


Fig.5 - Comparaison entre Sprimont et la Région wallonne au regard des émissions de CO₂/hab

En termes de consommations, les potentiels de réduction des consommations (Fig. 6) pour les secteurs du Transport et du Logement sont assez similaires étant donné que le Transport et le Logement représentent respectivement 48% et 35% en 2019, confirmant qu'il s'agit des principaux secteurs sur lesquels il convient d'agir en priorité.

Evolution des consommations de 2006 à 2019 par secteur : 4%

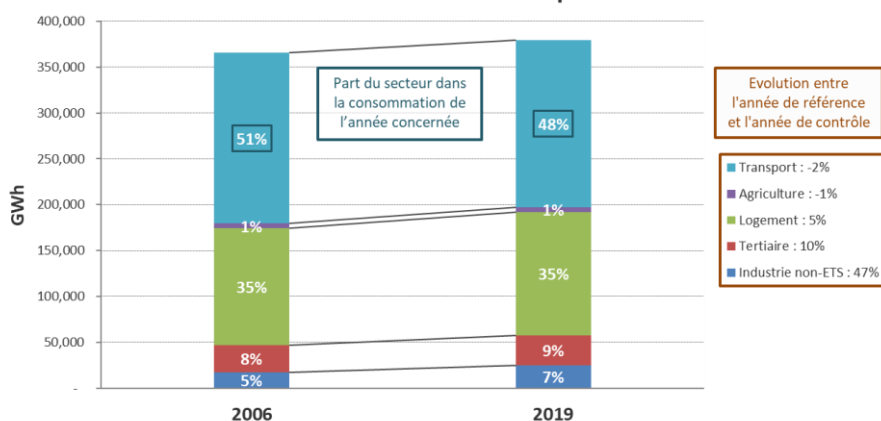



Fig.6 – Consommations par secteur en 2006 et en 2019



En 2006, les secteurs du Tertiaire et de l'Industrie représentaient respectivement 8% et 5% des consommations. Des parts qui ont peu évolué jusqu'à 2019. Le secteur Agriculture représentait quant à lui 1%.

Ainsi, la part de consommation de chacun de ces secteurs varie sensiblement sur la période 2006 – 2019. A noter toutefois que les consommations énergétiques du secteur tertiaire et du secteur industriel ont augmenté, respectivement de 10% et de 47%.

En conclusion, même si la part des consommations énergétiques des secteurs du transport et du logement sont quasiment identiques sur la période étudiée, ces secteurs représentent environ 80% des émissions de CO₂ sur le territoire communal et doivent donc être les secteurs clés du plan d'action.

4.3. Bilan patrimonial

Le bilan carbone patrimonial reprend les émissions liées aux différentes activités sur lesquelles la commune a un impact direct. Ces émissions sont donc générées par l'utilisation des bâtiments communaux (chauffage et électricité), de la flotte de véhicules communaux ou encore de l'éclairage public.

Le bilan patrimonial représente 2,5% du bilan territorial en 2006 et 2% en 2019.

Les résultats issus du bilan patrimonial sont résumés dans les graphiques ci-dessous.

4.3.1. Collecte des données

Une comptabilité énergétique basée sur les factures d'énergie (gaz, électricité, mazout) est en place depuis 2003 et s'est améliorée au fil des années.

Une partie des données utilisées pour la réalisation du bilan patrimonial provient d'ailleurs de cette comptabilité.

Cependant, la commune de Sprimont possède de nombreux bâtiments et certains d'entre eux sont utilisés par des tiers (clubs sportifs, asbl, etc.) à qui elle a cédé le paiement des factures d'énergie. Elle reste cependant le gestionnaire de ces bâtiments et réalise à sa charge les travaux d'entretien.

Un état des lieux des bâtiments communaux a donc été réalisé et de nombreux contacts ont été pris pour compléter les données de consommation des bâtiments communaux. Malgré ces investigations, les consommations de certains bâtiments n'ont pu être retrouvées, tant pour 2006 que pour 2019 (archives non conservées, paiements réalisés par différents utilisateurs). Ces bâtiments, tels que les buvettes de clubs sportifs (ex : football), locaux de tir ou églises, n'ont donc pas pu être intégrés au plan climat communal mais ceux-ci sont généralement peu occupés. Ils n'ont donc pas d'impact significatif sur le bilan patrimonial.

4.3.2. Résultats du bilan patrimonial

Au sein du patrimoine communal (bâtiments et infrastructures gérés par la commune), nous pouvons observer que le chauffage des bâtiments et le matériel roulant sont responsables de la majorité des émissions de gaz à effet de serre.



Evolution des émissions de 2006 à 2019 par secteur : -30%

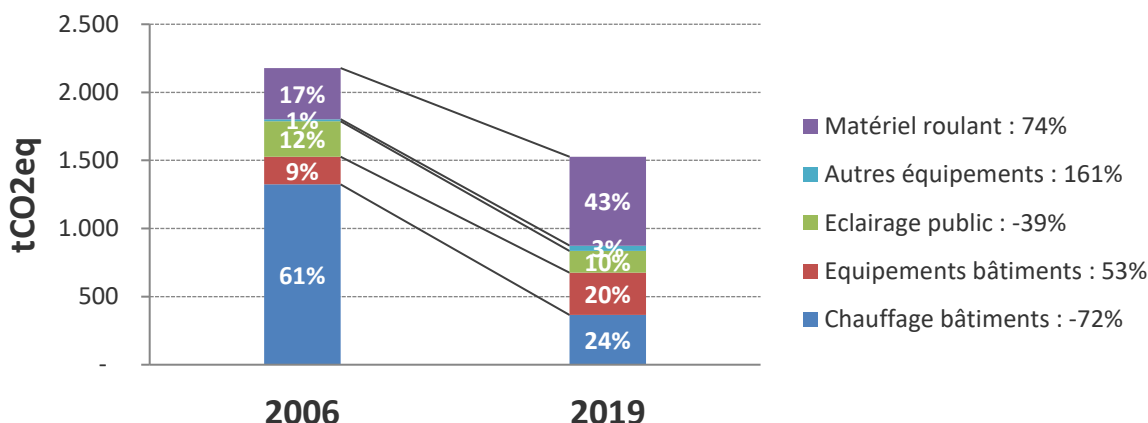


Fig. 7 – Evolution des émissions (non normalisées) du patrimoine communal par poste entre 2006 et 2019.

L'évolution des émissions (non normalisées) de gaz à effet de serre du patrimoine communal, de 2006 à 2019, présente une baisse significative (-30%), spécialement en termes de chauffage (-72%). Les émissions du matériel roulant, qui sont à mettre en corrélation avec le développement des services communaux (service travaux, CPAS) pour répondre aux besoins d'une population dont l'évolution n'a cessé de croître et entretenir le réseau routier et les espaces verts dont la surface a augmenté avec l'étalement urbain.

Evolution des consommations de 2006 à 2019 par secteur : -23%

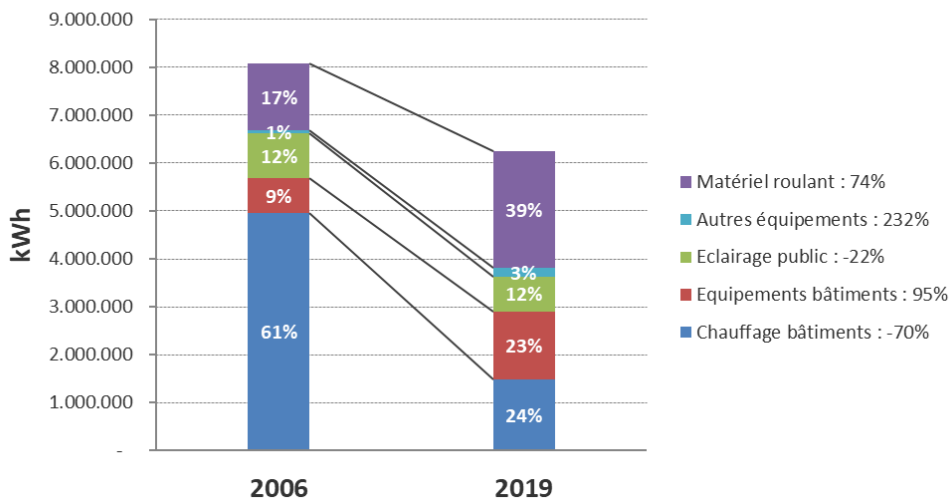


Fig. 8 – Evolution des consommations du patrimoine communal par poste entre 2006 et 2019

En termes de consommations énergétiques globales, on notera entre 2006 et 2019 une diminution de 23% principalement due à l'amélioration de l'isolation de l'enveloppe des bâtiments communaux et de leurs systèmes de chauffage (-70%) ainsi qu'à celle de l'éclairage public (-22%).

La commune de Sprimont a ainsi réalisé une part importante des travaux conseillés dans les audits réalisés en 2007 et les résultats se font à présent ressentir.

Le matériel roulant représente par contre une part plus importante puisqu'elle passe de 17% des consommations globales à 39 %, notamment par la diminution de la part des consommations liées au chauffage des bâtiments.

En ce qui concerne les consommations de l'éclairage public, elles présentent une diminution de 22% qui pourrait s'expliquer par la modification de la méthode de calcul de la consommation d'éclairage public reprise sur les factures utilisées pour réaliser l'inventaire de référence des émissions. En effet, la méthode de calcul des consommations utilisée pour la facturation a été modifiée en 2011. Ainsi, alors que ce calcul se basait auparavant sur une estimation du temps d'éclairage, il est à présent basé sur le temps d'éclairage réel. Les consommations de l'éclairage public étaient donc surestimées avant 2011.

Il est intéressant de noter que d'année en année, le facteur d'émission de CO₂ pour électricité évolue et l'électricité est moins polluante. En effet, le quota d'électricité verte imposé par l'UE dans la production énergétique augmente.

A l'échelle du patrimoine, le plus gros potentiel d'économie en matière d'énergie se situe donc dans le matériel roulant puis dans le chauffage des bâtiments communaux et les équipements (par informatique) et il sera opportun de poursuivre des actions dans ce domaine.

Evolution des émissions de 2006 à 2019 par vecteur : -30%

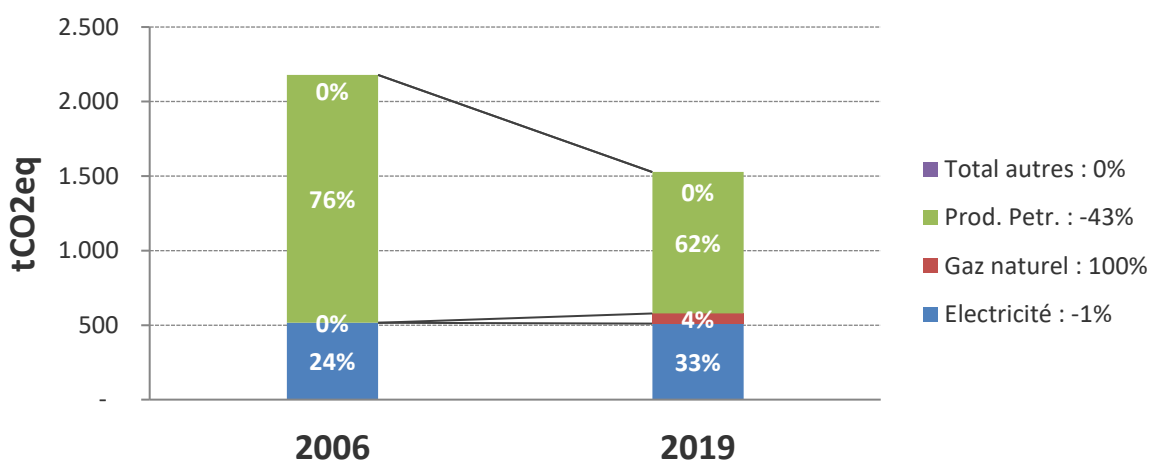


Fig. 9 – Evolution des émissions (non normalisées) par vecteur du patrimoine communal par poste entre 2006 et 2019

Si on analyse à présent la part des émissions en GES des différents vecteurs énergétiques, on s'aperçoit qu'en 2019, celle de l'électricité connaît une légère hausse (+6% de consommation).

Cette augmentation peut s'expliquer principalement par la diminution de la part de consommation en mazout (chauffage et routier) par rapport aux émissions globales, mais également par une occupation plus intensive des autres bâtiments communaux (bâtiments administratifs, écoles,...). Ainsi, malgré l'utilisation d'équipements plus performants (éclairages etc.), les consommations relatives à ce poste ont continué d'augmenter.

Evolution des consommations de 2006 à 2019 par vecteur : -23%

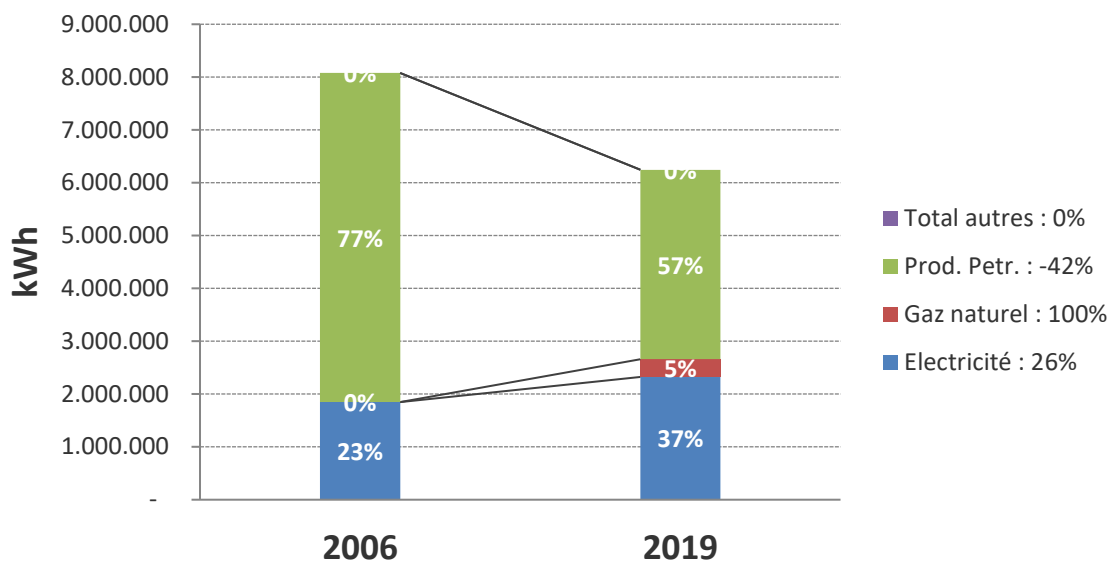


Fig. 10 – Evolution des consommations par vecteur du patrimoine communal par poste entre 2006 et 2019

En terme de consommations, on notera que la consommation de mazout diminue fortement, notamment grâce aux efforts réalisés pour isoler les bâtiments communaux, au transfert d'un type de carburant à un autre (mazout pour gaz naturel ou propane) mais aussi grâce à la flotte de véhicules qui s'est modernisée réduisant ainsi l'empreinte énergétique globale.

4.4. Couverture renouvelable

4.4.1. Introduction

Pour atteindre les objectifs que la Commune s'est fixés en matières climatique et énergétique, il sera nécessaire de mobiliser non seulement des potentiels d'économie d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre mais également de production d'énergie renouvelable.

Il est question dans ce point de présenter l'état des lieux du territoire en termes de couverture renouvelable pour l'année 2006 ainsi que son évolution entre 2006 et 2019.

4.4.2. Collecte des données

Toutes les données ont été fournies par la Région wallonne (DGO4). Elles reprennent toutes les unités de production d'énergie renouvelable présentes sur le territoire de la commune de Sprimont à l'exception des entreprises ETS, qui rappelons-le sont absentes du territoire communal.

4.4.3. Bilan de la couverture renouvelable

La Région wallonne propose une méthodologie générique pour l'évaluation du potentiel des filières d'énergies renouvelables, à destination des communes wallonnes engagées dans la Convention des Maires.

Cette méthodologie permet d'estimer les potentiels renouvelables exploitables sur leurs territoires de manière grossière.

En effet, l'approche proposée dans ce document présente les limites suivantes :

- les contraintes économiques ne sont pas prises en compte, celles-ci étant directement liées, entre autres, aux règles de marché d'application à une période donnée et au degré d'industrialisation des technologies à mettre en œuvre.
- La variabilité de la production PV et éolien (énergie de flux VS énergie de stock) : en raison de cette variabilité, le développement massif de la production d'électricité à partir de sources renouvelables nécessitera le développement de solutions de stockage ainsi qu'un changement de paradigme de consommation (consommer l'énergie quand elle est produite).
- la capacité d'absorption du réseau électrique n'est pas abordée.
- Les limites technologiques : les potentiels sont évalués avec les technologies existantes et techniquement matures à l'heure actuelle : éoliennes de 150 m de haut (alors que les turbines évoluent vers des mâts plus hauts), photovoltaïque en panneaux classiques (pas de films sur les façades vitrées, de revêtements photovoltaïques pour toitures plates,...)

Une estimation plus poussée des différents potentiels est évidemment envisageable moyennant une étude spécifique.

Ainsi, bien qu'elle ne représente donc pas un outil de précision pour évaluer le potentiel de production d'énergies renouvelable sur le territoire communal, cette méthodologie a au moins le mérite de donner une mesure approximative de la part de la consommation énergétique de l'année de contrôle (2019) qui pourrait être couverte par une production renouvelable si l'entièreté du potentiel renouvelable était valorisée.

Cette production renouvelable potentielle est reprise dans le tableau ci-dessous :

Valeurs utilisées dans le graphique ci-dessous	Electricité (hors transport)	Chaleur	Transport
Consommation	50	147	109
Potentiel (GWh)	87,58	18,35	6,39
Consommation énergie non renouvelable	-	129,13	103,10
Consommation énergie renouvelable	49,81	18,35	6,39
Energie renouvelable en surplus	-37,78	-	-

Tab.6 – Consommations et production potentielle renouvelable à Sprimont en 2019

Le graphique suivant tient donc compte de la production renouvelable existante lors de l'année de contrôle à laquelle est ajoutée la production potentielle reprise dans ce tableau ci-dessus.



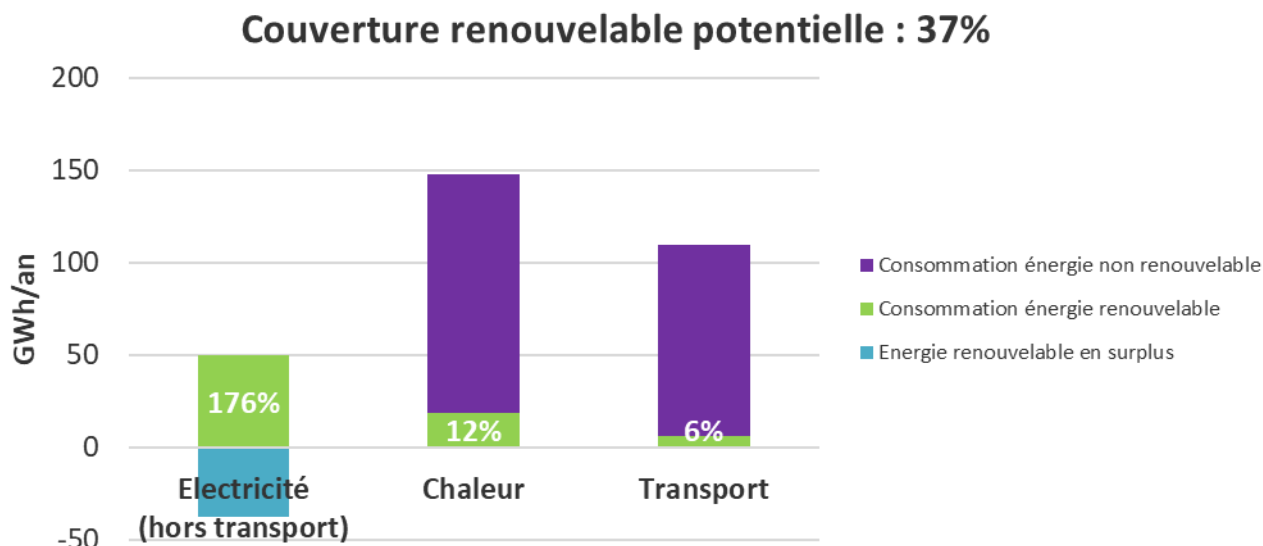


Fig. 11 – Rapport entre la production renouvelable existante en 2006 à laquelle est ajoutée la production renouvelable potentielle

La couverture de ces consommations par des énergies renouvelable sera à l’avenir nettement améliorée grâce à la mise en œuvre des projets d’exploitation de 5 éoliennes à Damré et d’une centrale hydroélectrique à Chanxhe dont la production n’est pas encore intégrée dans le bilan territorial de 2019.

Par ailleurs, l’augmentation importante des installations photovoltaïques installées à la fin de la crise Covid-19 (2021) et la crise énergétique (2022) accentueront cette couverture renouvelable.

5. Evaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques

5.1. La Convention des Maires et ses mesures relatives à l’adaptation aux changements climatiques

A la suite de la fusion de la Convention des Maires et de l’initiative Mayors Adapt, les communes adhérant à la Convention des Maires sont tenues d’intégrer dans leur plan d’action une évaluation de la vulnérabilité de leur territoire aux changements climatiques en vue de prévoir des mesures d’adaptation contre les effets induits par ceux-ci.

5.2. Le changement climatique en Wallonie

Les changements climatiques sont à présent une certitude au niveau mondial. Le 5^{ème} rapport du GIEC, publié en 2013-2014, met en évidence l’origine et les responsabilités humaines liées à ce phénomène. Toutes les parties du globe sont susceptibles d’être affectées.

Il n’y a pas un domaine ni un secteur d’activité qui n’en ressentira les effets d’où le besoin d’une adaptation.



L'Institut Royal Météorologique a publié en 2015 un rapport spécifique sur le climat belge récent : « Vigilance Climatique ». Les observations proviennent des stations ayant les plus longues séries historiques (Saint-Josse-ten-Noode pour la période 1833-1886 puis Uccle de 1886 à aujourd'hui) complétées par l'ensemble des stations réparties en Belgique. Les principaux messages clefs ont donc toute leur pertinence pour la Région wallonne :

- « Le climat belge a évolué au cours du 20e siècle. En particulier, des augmentations très marquées et assez brutales des températures saisonnières et annuelles (de l'ordre de 1 °C) se sont produites à deux reprises, tout d'abord dans la première moitié du 20e siècle et ensuite dans les années 1980. »
- « La fréquence des vagues de chaleur montre une tendance à la hausse significative vers le milieu des années 1990. »
- « L'augmentation générale des températures minimales au cours du 20e siècle est aussi à l'origine d'un allongement de la période la plus longue de l'année sans jours de gel. »
- « Pour les précipitations, entre le début des relevés en 1833 et la fin du 20e siècle, on observe en région bruxelloise une augmentation d'environ 7 % des cumuls annuels et d'environ 15 % des cumuls hivernaux et printaniers. »
- « Au cours des 50 dernières années, on observe dans la plupart des stations climatologiques une tendance à des augmentations, significatives ou très significatives, des extrêmes annuels des pluies cumulées sur plusieurs jours »
- Sécheresse : « Les durées des plus longues périodes sans précipitations notables à Uccle ne présentent pas d'évolution significative depuis le début du 20e siècle. »
- En ce qui concerne les tempêtes, les analyses menées jusqu'ici sur les vents forts, depuis 1940 pour Uccle et ailleurs dans le pays depuis 1985, ne montrent aucune tendance particulière, ni dans l'intensité des vents annuels les plus forts, ni dans la fréquence des vents élevés.

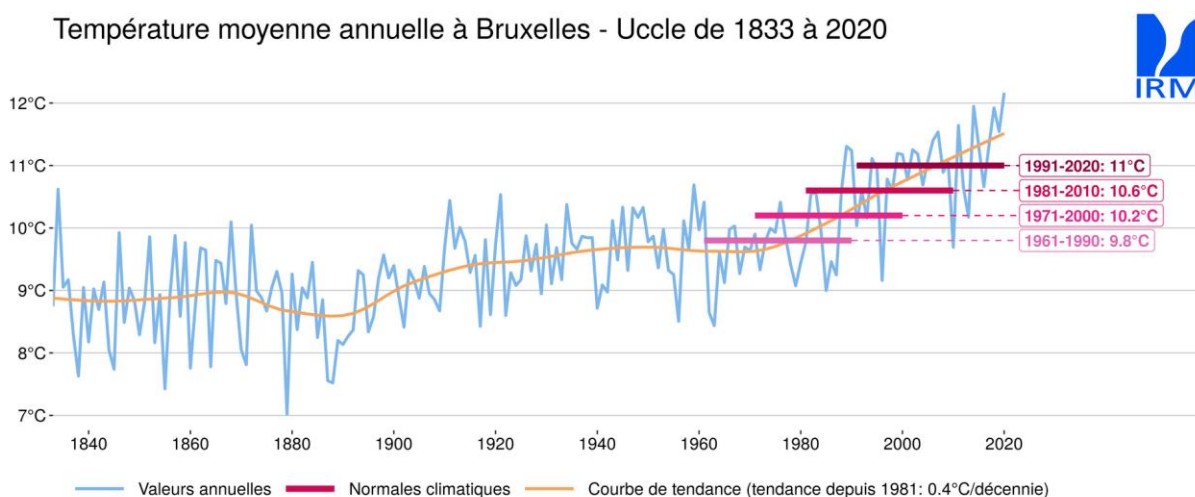


Fig. 12 – Relevé des températures moyennes annuelles à Uccle entre 1833 et 2020

L'étude « Adaptation au changement climatique en Wallonie » (AWAC, 2011) a permis d'élaborer des projections climatiques à l'échelle de la Wallonie en recourant au projet ENSEMBLES (www.ensembles-eu.org). Les principaux résultats sont les suivants¹ :

UN CLIMAT PLUS CHAUD	Une élévation généralisée (horizons, saisons, régions) des températures moyennes : Entre +1,3°C et 2,8°C en 2050 et +2 et +4°C en 2085. Les projections moyennes prennent une position intermédiaire : +0,8°C en 2030, +1,5°C en 2050, +2,7°C en 2085. Les projections sèches affichent une hausse brutale dès 2030 (+2°C), hausse qui n'est atteinte qu'à l'horizon 2085 par les projections humides. Les températures maximales augmentent plus vite que les températures minimales.
... PAS FORCÉMENT MOINS PLUMIEUX	Des projections peinant à s'accorder sur le signe du changement du volume de précipitations annuelles : baisse des précipitations en 2030 puis légère hausse en 2050 et 2085 (+4,3%) pour les projections moyennes. Hausse constante pour les projections humides (+8,8% en 2085) baisse pour les projections sèches (-4% en 2085). Des différences régionales plus marquées avec une augmentation des précipitations plus importantes dans les régions Condroz Famenne et les Ardennes.
DES HIVERS MOINS FROIDS ET PLUS PLUMIEUX	Une augmentation progressive et forte des précipitations hivernales selon les projections moyennes avec respectivement +7%, +13,4% et 21,5% pour les horizons 2030, 2050 et 2085. Une augmentation du même ordre de grandeur selon les projections humides mais bien plus brutales avec un saut de 16,4% pour l'horizon 2030. Les projections sèches indiquent une augmentation rapide (+8,4%) pour l'horizon « 2030 » suivi d'un tassement. Des projections qui s'accordent sur une augmentation généralisée des températures en hiver (DJF) : entre +0,7 et 2,2°C en 2030, +1,5 et +2,6°C en 2050, +2,7 et 3,3°C en 2085. Les projections moyennes indiquent la moins grande augmentation. L'écart entre les projections tend à se réduire en fin de siècle avec moins de 0,6°C de différence.
DES ÉTÉS PLUS CHAUDS ET SECS	Une baisse généralisée des précipitations estivales : diminution progressive des volumes de précipitations selon les projections moyennes : -3,2%, -8,4% et -16,9% pour les horizons 2030, 2050 et 2085. Baisse beaucoup plus marquée pour les projections sèches (-25% des précipitations à l'horizon 2085) que pour les projections humides (-8% à l'horizon 2085). Des projections qui indiquent toutes une élévation des températures estivales (à l'exception des projections humides à l'horizon 2030) : Entre -0,1 et +2,3°C en 2030, +1,8 et +3,2 °C en 2050 et +1,3 et 4,5° en 2085. Les « projections sèches » affichent sans surprise la plus forte hausse avec des pics pouvant atteindre +6°C au mois d'août.
DES SAISONS INTERMÉDIAIRES PLUS DOUCES	Une augmentation généralisée des températures au printemps et en automne. Des projections qui s'accordent à partir de 2085 sur une augmentation du volume de précipitations en automne : entre +2,7% et +8,4%. Une forte divergence des projections sur le signe du changement au printemps.

Tab.7 – Projection climatiques en Wallonie pour les années 2030, 2050 et 2085.

5.3. Les effets du changement climatique pour la commune de Sprimont

5.3.1. Méthodologie

L'outil de diagnostic « *Adapte ta commune* » mis à disposition des communes POLLEC a été élaboré à partir de cet acquis solide. Il permet aux communes de se positionner – en plus ou en moins – par rapport aux vulnérabilités sectorielles et thématiques identifiées pour l'ensemble du territoire.

Ces vulnérabilités sont propres à la Wallonie dans sa globalité. Une descente d'échelle pour atteindre le niveau communal est réalisée à l'aide d'un questionnaire :

- sur les caractéristiques du territoire envisagé ;
- sur la prise en charge et la capacité d'adaptation du territoire.

Les questions sont de deux types :

- quantitatives : se rapportant à des éléments mesurés (Sources d'information : Tableau de bord de l'environnement wallon, Fiche environnementale des Communes, Fond des calamités...);

¹ Les encadrés verts indiquent une forte convergence des projections, les rouges une forte divergence et les oranges des résultats contrastés



- qualitatives ou descriptives : se rapportant à des observations directes du territoire concerné.

5.3.2. Résultats

Le résultat de l'outil diagnostic est présenté dans les graphiques suivants. La cotation va de -1 à 5 et est décrite en légende de la Figure 15 ci-dessous.

Le trait noir représente l'impact au niveau de la Wallonie pour les 8 secteurs analysés tandis que la surface rouge correspond à l'impact attendu sur le territoire de la commune de Sprimont.

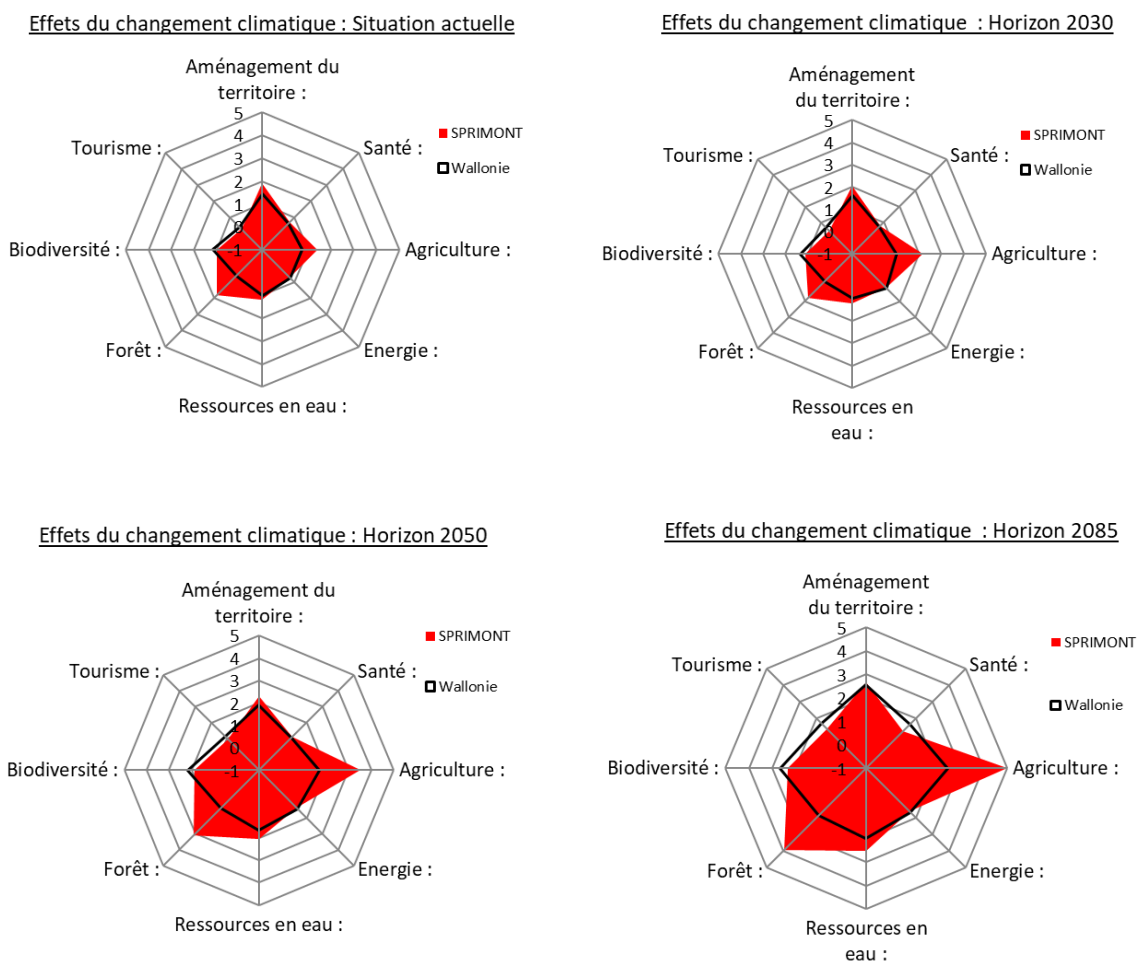


Fig. 13 - Vulnérabilités sectorielles et thématiques du territoire communal en 2019 (actuelles), 2030, 2050 et 2085 (projections).
 Légende : de -1 à 0 = une opportunité ; de 0 à 1 = un effet peu significatif ; de 1 à 2 = un effet notable ; de 2 à 3 = un effet important ; de 3 à 5 = un effet très important

L'étude ne met pas en évidence d'opportunité particulière. Par contre, elle démontre une vulnérabilité certaine des forêts et de l'agriculture en 2030 (niveau 2), encore plus marquées en 2050 (respectivement niveau 4 et niveau 5).

Ce diagnostic peut être mis en relation avec la carte de vulnérabilité de la Province de Liège pour le secteur de l'Agriculture reprise ci-dessous.



On constate effectivement que le secteur agricole sur le territoire communal présente un enjeu important en termes de vulnérabilité au changement climatique.

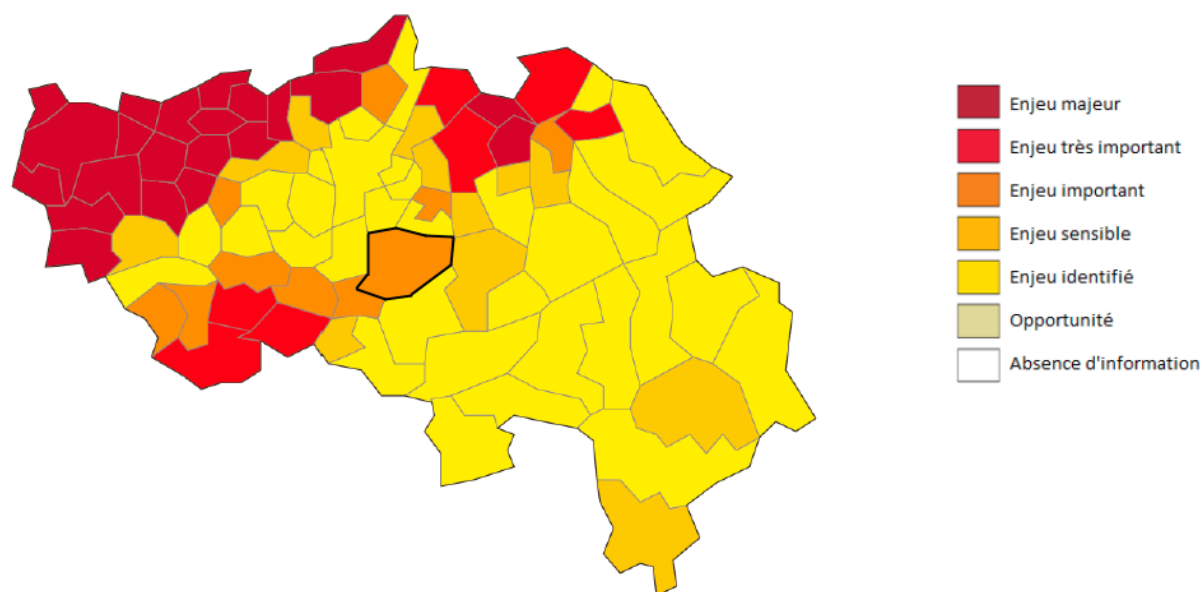


Fig. 14 – Carte de la vulnérabilité de l'Agriculture face aux changements climatiques, à l'horizon 2050, sur le territoire de la province de Liège et mise en évidence de la commune de Sprimont.

Les effets identifiés du changement climatique sont particulièrement corrélés à la présence de grandes cultures présentes sur certaines entités :

- le risque d'érosion est ainsi très marqué pour ces communes ;
- la variabilité de la production y est plus sensible. L'élevage et la production laitière sont aussi concernés mais moins significativement ;
- le besoin en eau/stress hydrique compte tenu du type de culture à forte demande en eau est aussi important pour les zones avec de grandes cultures, néanmoins l'écart est moins marqué, la gestion de l'eau sera alors une question plus transversale pour le territoire de la province ;
- enfin, le changement climatique pourra apporter des conditions de croissance végétative plus favorable (température plus élevée, « dopage » au CO₂). Si cet effet est généralisé sur l'ensemble du territoire, ce sont encore une fois les espaces avec de grandes cultures qui en ressentiront le plus de bénéfice.

L'outil « Adapte Ta Commune » reprend pour chaque secteur des sous-effets. Ceux-ci sont classés ci-dessous par vulnérabilité décroissante (à l'horizon 2085).

Ainsi, les effets les plus importants pour le secteur de l'Agriculture sont relatifs à la baisse de la productivité des cultures en lien avec l'appauvrissement des sols (érosion).



Aménagement du territoire :

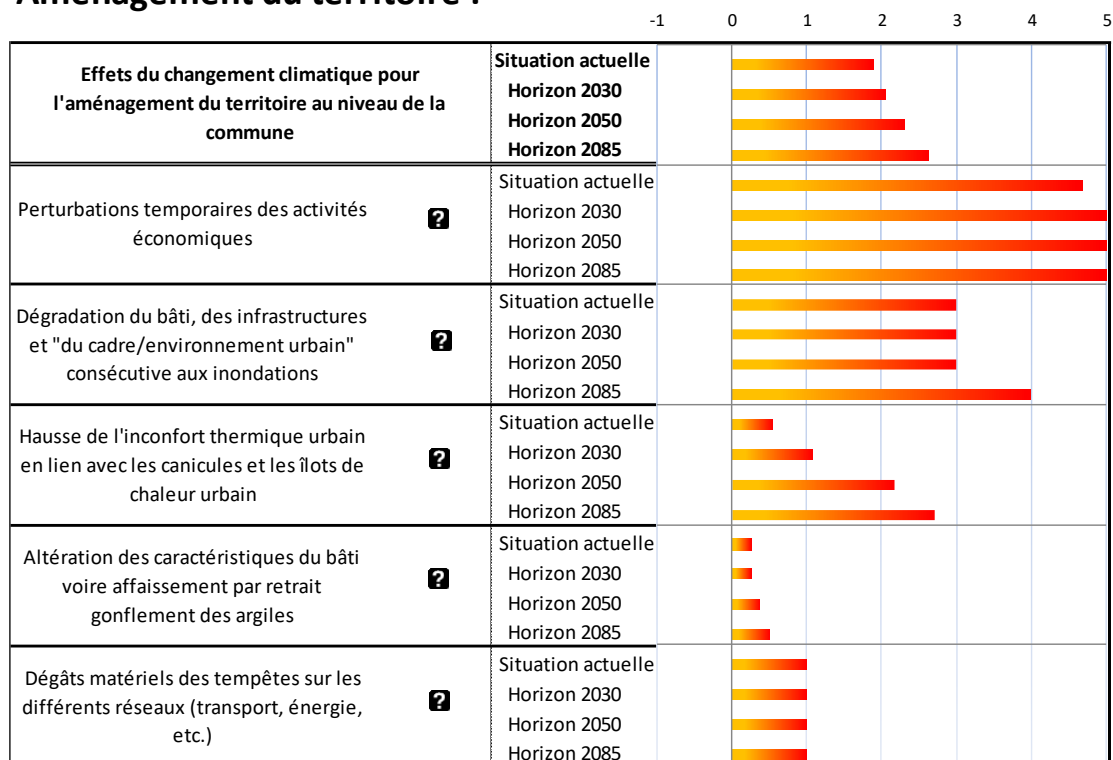


Fig. 15 – Sous-effets du changement climatique sur l'aménagement du territoire de Sprimont en 2019, 2030, 2050 et 2085

Santé :

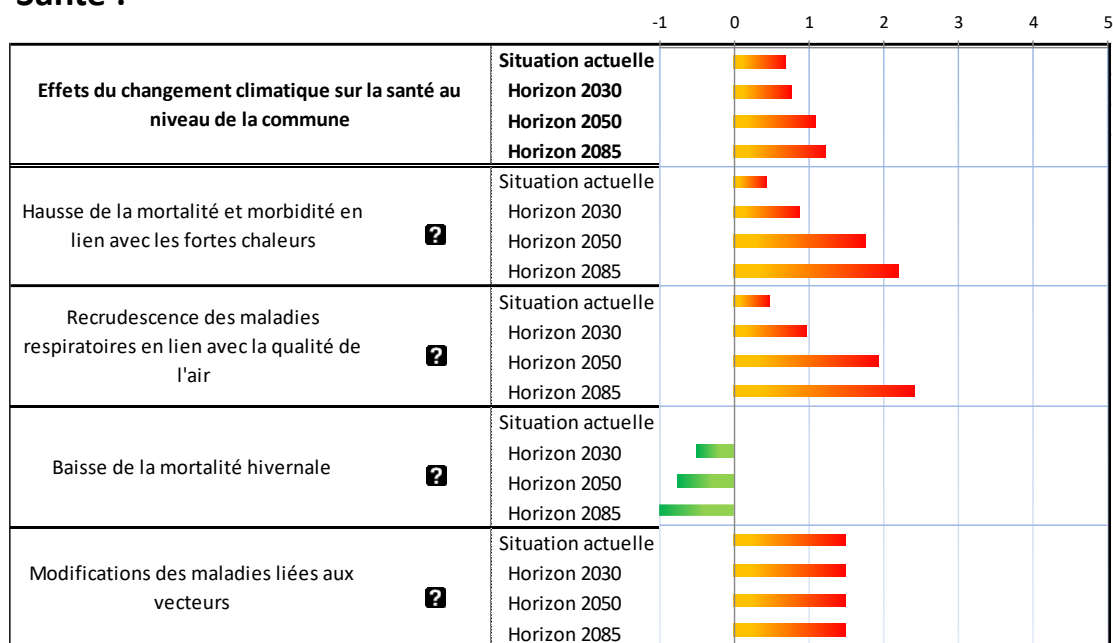


Fig. 16 – Sous-effets du changement climatique sur le secteur de la Santé sur le territoire communal en 2019, 2030, 2050 et 2085

Agriculture :

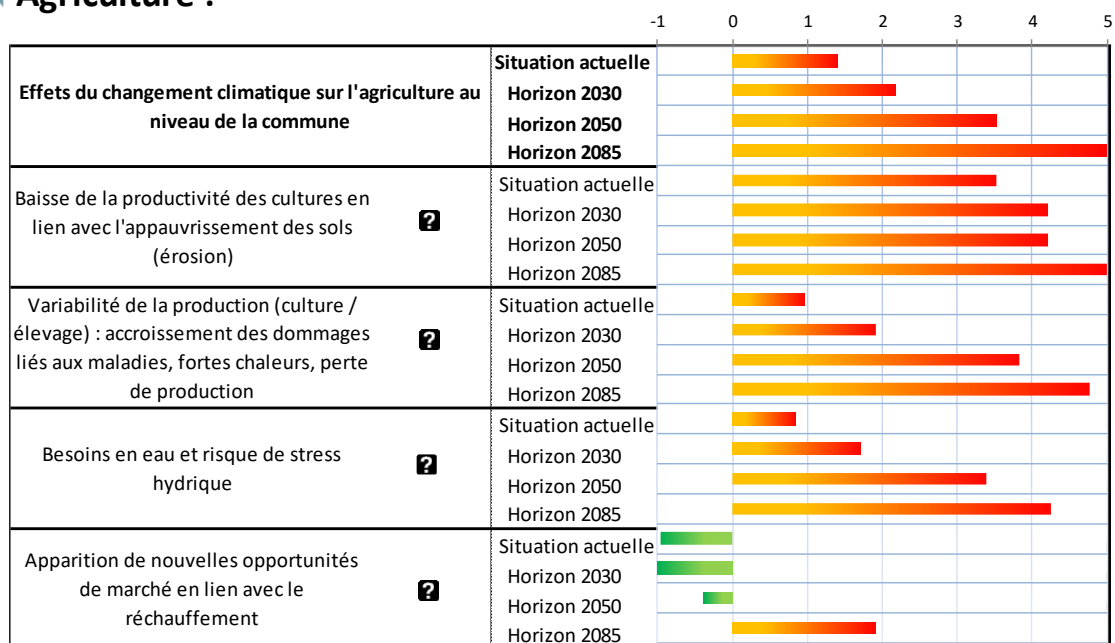


Fig. 17 – Sous-effets du changement climatique sur le secteur agricole sur le territoire communal en 2019, 2030, 2050 et 2085

Energie :

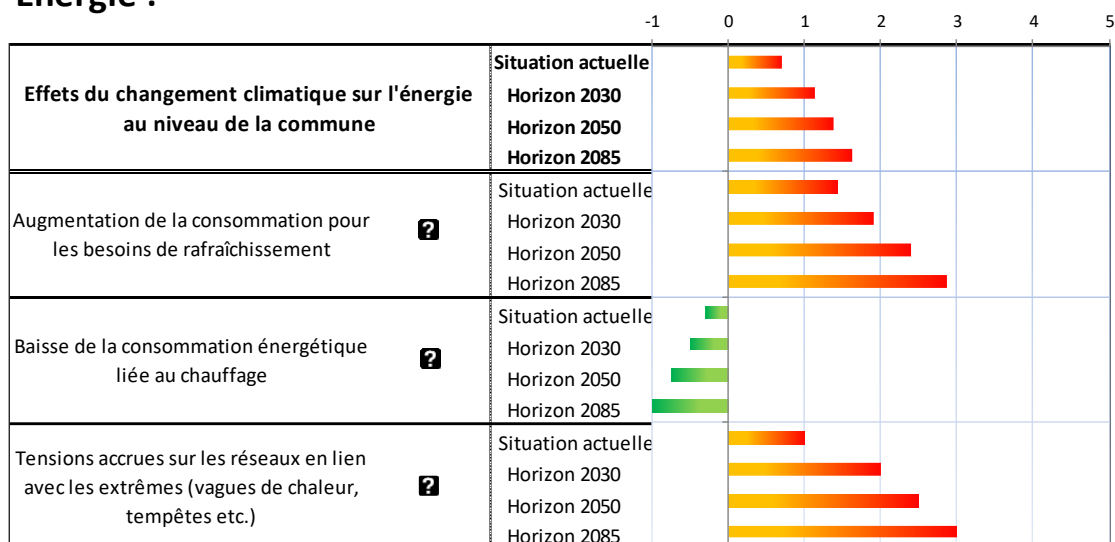


Fig. 18 – Sous-effets du changement climatique sur le secteur de l'Énergie sur le territoire communal en 2019, 2030, 2050 et 2085

Ressources en eau :

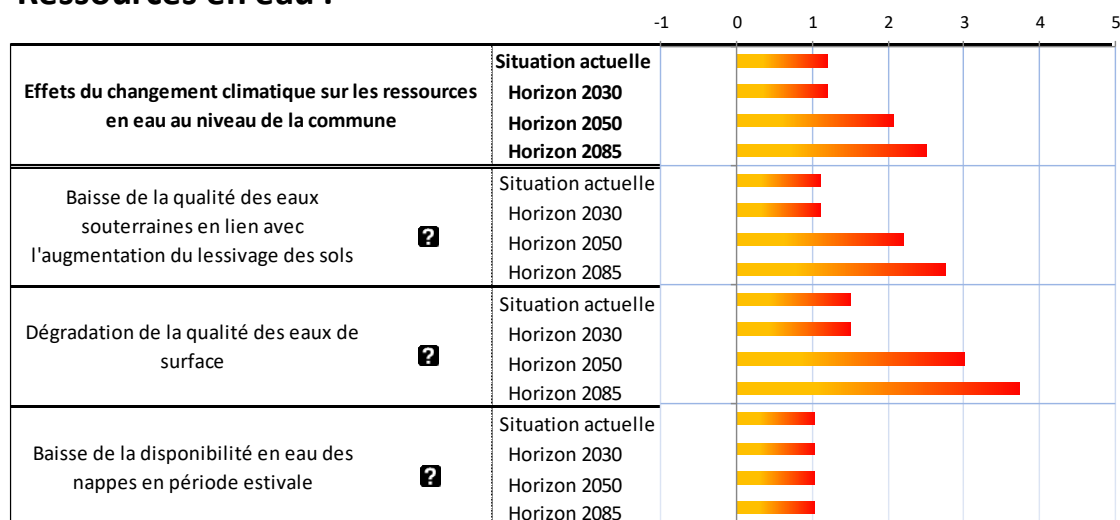


Fig. 19 – Sous-effets du changement climatique sur les ressources en eau du territoire communal en 2019, 2030, 2050 et 2085

Forêt :

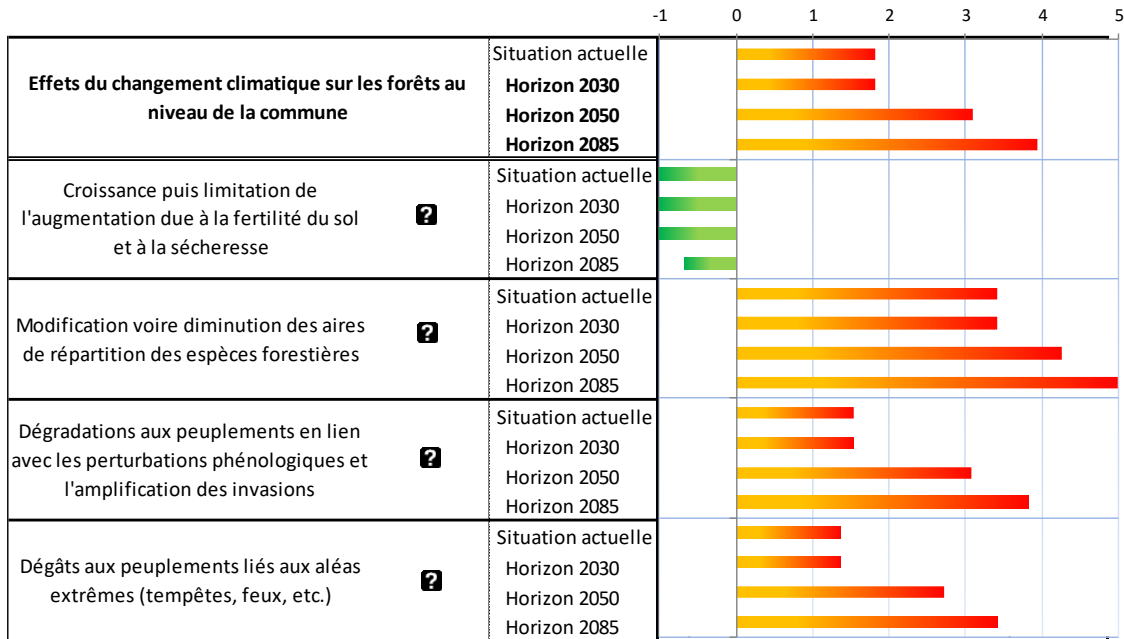


Fig. 20 – Sous-effets du changement climatique sur le secteur forestier du territoire communal en 2019, 2030, 2050 et 2085

Biodiversité :

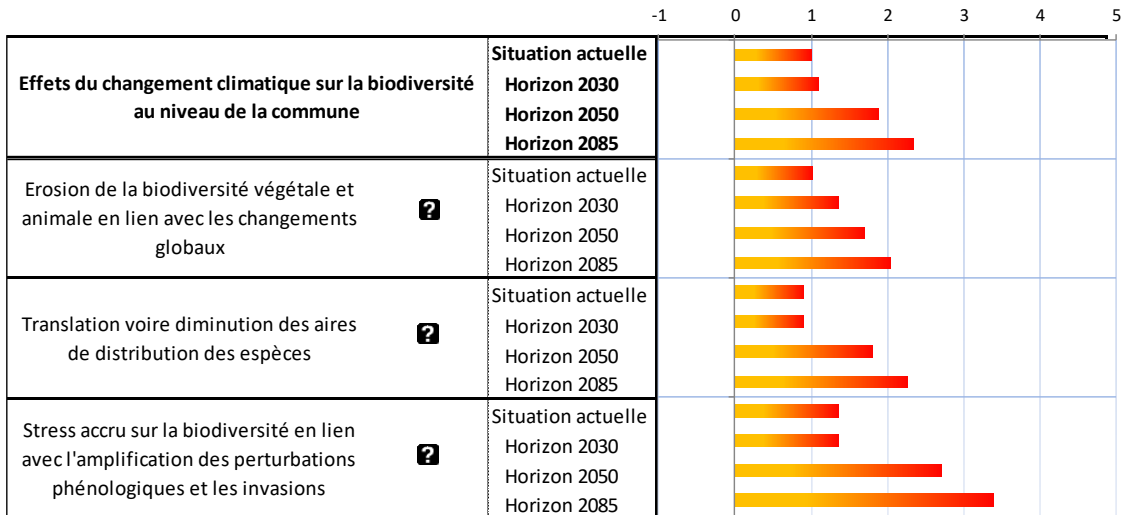


Fig. 21 – Sous-effets du changement climatique sur la biodiversité du territoire communal en 2019, 2030, 2050 et 2085

Tourisme :

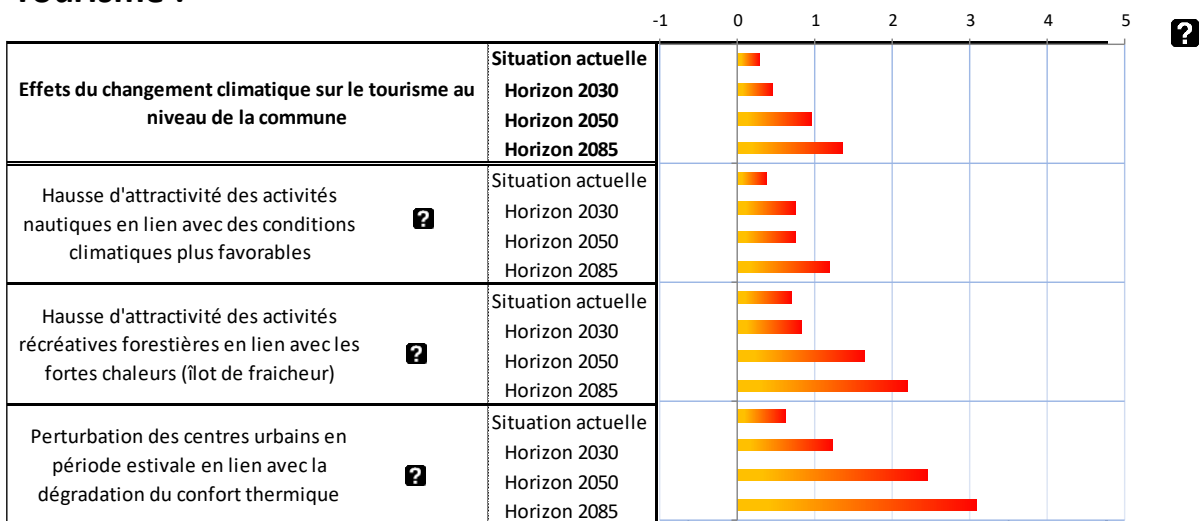


Fig. 22 – Sous-effets du changement climatique sur le secteur touristique du territoire communal en 2019, 2030, 2050 et 2085

5.4. Auto-évaluation

L'onglet « Auto-évaluation » de l'outil « *Adapte ta commune* » a pour but de faire un autocontrôle de la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'autorité communale.

Il s'agit en réalité d'un support de discussion avec le pouvoir politique.

L'auto-évaluation reprend les six étapes de la stratégie d'adaptation et il faut l'outil « *Adapte ta commune* » propose d'attribuer une valeur comprise entre A et D pour chacune des étapes mieux définies ci-dessous :

Etape 1 : Implémenter une stratégie d'adaptation au sein de la collectivité

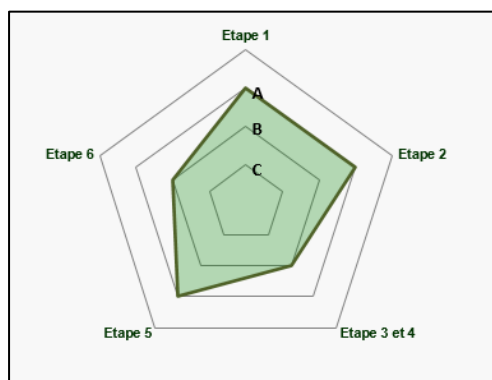
Etape 2 : Evaluer les conséquences du changement climatique

Etapes 3 & 4 : Identifier et choisir ses options d'adaptation

Etape 5 : Mettre en œuvre un plan d'action

Etape 6 : Suivre et évaluer la stratégie et le plan d'action

Un diagramme en toile d'araignée permet de faire la synthèse de l'auto-évaluation.



Auto-notation	Statut	Niveau de progression
D	Non débuté	0-25 %
C	En cours - niveau intermédiaire	25-50 %
B	En cours - niveau avancé	50-75 %
A	En cours de finalisation - niveau expert	75-100 %

Fig. 23 – Diagramme d'auto-évaluation concernant les actions réalisées par la commune de Sprimont dans le cadre de son adaptation aux effets du changement climatique (en 2023)

5.5. La stratégie d'adaptation au changement climatique de la commune

Différentes actions ont été retenues en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique.

Elles permettent de couvrir l'ensemble des thématiques analysées et sont dites « sans regret », c'est-à-dire qu'elles seront bénéfiques pour le territoire quel que soit l'évolution du climat.

Les actions résumées dans le tableau ci-dessous sont décrites plus en détail au point **10.2.2.** relatif au volet « actions d'adaptation » du présent PAEDC.

Action	Description	Thématique	Date lancement	Date de fin
FA33	Lutte contre les risques d'inondation et de surcharge du réseau d'égouttage	aménagement du territoire	En cours	2030
FA34	Aménagement d'une digue de protection contre la crue des eaux du ruisseau de Stinval	Aménagement du territoire	En cours	2030
FA35	Communication et sensibilisation relative aux maladies transmises par différents vecteurs (tiques, moustiques, ...) et aux dangers de certaines espèces invasives	Santé	En cours	2030
FA36	Gestion des vagues de chaleur	Santé	En cours	2030
FA37	Réduction des impacts du changement climatique sur la production de nourriture	Agriculture	En cours	2030
FA38	Réduction des besoins de climatisation des bâtiments	Energie	2024	2030
FA39	Réduction de la pression sur la ressource en eau	Ressources en eau	En cours	2030
FA40	Mesures de préservation et de développement de la biodiversité	Biodiversité/Forêts	En cours	2030

Tab. 8 – Récapitulatif des actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire de Sprimont et période de leur mise en œuvre.

6. Cadre actuel

Depuis 2006, de nombreuses études et actions ont été menées sur le territoire de la commune de Sprimont en vue de réduire les consommations énergétiques.

6.1 Etudes et travaux économiseurs d'énergie dans les bâtiments communaux

En 2007, 17 audits énergétiques de bâtiments communaux ont été réalisés. Ils ont permis de définir, puis de prioriser, les investissements économiseurs d'énergie à réaliser. Ceux-ci ont été mis en œuvre les années suivant la réalisation de ces audits (voir tableau ci-dessous).

Description des travaux	Année des travaux	Bâtiment(s)
Remplacement de chaudières, mise en place d'une régulation (14 bâtiments)	2010	Bibliothèque de Sendrogne, salle Devahive
	2011	Administration communale, Ecole de Louveigné, de Florzé, de Lincé (annexe), du Hornay et de Fraiture
	2012	Ecole du Centre, salle André Modave
	2014	Ecole de Dolembreux, bâtiment PCS*
	2015	Collecterie du Centre
	2016	Buvette de foot de Poulseur
Calorifugeage de tuyaux (9 chaufferies)	2011	Ecole de Louveigné, du Centre, du Hornay (x2), Lincé (x2), de Florzé, bâtiment PCS et bibliothèque de Sendrogne

Isolation de la toiture ou du plancher des combles (9 bâtiments)	2009	Ecole de Florzé
	2010	Bibliothèque de Sendrogne
	2011	AC, Foyer culturel, bibliothèque du Centre, Ecole de Louveigné, de Fraiture et salle André Modave
	2015	Collecterie du Centre
	2018	Hall omnisports
Remplacement de menuiseries extérieures (9 bâtiments)	2011	Ecole de Florzé, de Lincé, de Louveigné, du Centre, du Hornay et salle André Modave
	2015	Collecterie du Centre
	2016	AC, Ecole de Florzé, de Lincé, de Louveigné, du Centre, du Hornay et de Fraiture
Remplacement/amélioration de l'éclairage (4)	2011	AC, Ecole de Louveigné, de Fraiture et salle André Modave

* Bâtiment PCS : Collecterie de Rouvrex, Epicerie solidaire et atelier vélo

Tab.9 – Mise en œuvre, dans le temps, des travaux préconisés par les audits énergétiques des bâtiments communaux réalisés en 2007.

Les travaux réalisés après l'année 2014 n'ont pas encore été comptabilisés dans le bilan patrimonial (ex : rénovation du hall omnisports de Sprimont, de la crèche des Marmots, de la salle du Halage, etc.). En effet, les agents en charge de la mise à jour du cadastre énergétique ont d'autres missions (Environnement, Energie) qui nécessitent la priorité quotidienne, ne leur laissant ainsi que très peu de temps pour mettre à jour ce cadastre.

Cependant, même si ces travaux auront tendance à réduire les consommations énergétiques et les émissions de CO₂ du bilan patrimonial, il faut tenir compte que de nouvelles consommations et émissions de CO₂ sont également générées par l'utilisation de nouveaux bâtiments ou de bâtiments réhabilités (ex : Amac, nouvelle maison des jeunes du Hornay, Office du tourisme à Banneux, nouveaux bureaux IDESS, etc.).

La réalisation des travaux repris dans le tableau ci-dessus a eu pour conséquence la révision du cadastre énergétique des bâtiments car celui-ci ne reflétait plus la réalité. Il a donc été actualisé (consommations de 2013 à 2015) et complété (11 bâtiments en plus). Il comprend à présent un total de 28 bâtiments (31 volumes protégés).

Il est important de noter que certains travaux ont été réalisés avec l'aide financière du Service Public de Wallonie (Ureba) ou de la fédération Wallonie-Bruxelles (Programme Prioritaire de Travaux).

Les consommations liées au chauffage et aux équipements de bâtiments (électricité) ont donc été analysées. La sélection des travaux à réaliser en priorité peut donc être aisément faite par le Collège communal de Sprimont.

6.1.1. Cadastre énergétique – Vecteur chauffage

La méthode utilisée pour la réalisation de ce cadastre est la méthode de la Division Énergie de l'Université de Mons-Hainaut.

Cette méthode repose sur le calcul de deux indices énergétiques E et Ep.

L'indice E est un critère estimatif de la qualité du bâtiment. Il tient compte des déperditions moyennes globales du bâtiment et du rendement global de l'installation de chauffage mais aussi du type d'affectation du bâtiment, qui a une répercussion sur la consommation en chauffage, de la zone climatique dans laquelle il est situé mais aussi de sa compacité (surfaces extérieures latérales et approximation de la surface de la toiture).


L'indice Ep représente quant à lui un critère quantitatif d'aide à la décision. Il classe les bâtiments selon leur potentiel d'économies d'énergie.

Cette méthode est mieux détaillée à l'annexe 1.

6.1.1.1 Classement des bâtiments en fonction des indices E et Ep

Le tableau ci-dessous classe les bâtiments communaux suivant la qualité de leur enveloppe. Ainsi, il classe ces derniers par ordre décroissant, du plus consommateur au moins consommateur de combustible de chauffage qualité du bâtiment.

Bâtiment	E
Hall omnisport	2,194
Bibliothèque du Centre	1,678
Maison des Jeunes de Banneux	1,543
Justice de Paix	1,470
Ecole communale de Fraiture	1,338
Salle Le Tilleul	1,250
Ecole communale de Lincé – Partie direction	1,248
Crèche communale - Annexe	1,242
Ecole communale de Dolembreux	1,227
Château Van Roggen (Administration communale)	1,214
Salle de sport de Lincé	1,208
Foyer culturel	1,164
Ecole de Florzé (sauf modules)	1,114
Foyer culturel (partie arrière)	1,043
Bibliothèque de Sendrogne	0,989
Ecole communale de Lincé (Bâtiment principal)	0,929
Ateliers de Cornemont	0,923
Ecole communale du Hornay et Maison des Jeunes	0,891
Foyer culturel (partie avant)	0,838
Salle communale Devahive	0,823
Buvette du club de football de Poulseur	0,738
Ecole communale de Louveigné (bâtiment avant)	0,731
Ecole communale de Louveigné (bâtiment arrière)	0,719
Crèche communale (sauf salle de judo et annexe)	0,710
Ecole communale du Centre	0,687
Chalet Place de Banneux	0,661
Salle André Modave	0,609
Musée de la Pierre	0,575
Bâtiment PCS (Collecterie, épicerie...)	0,418



Crèche communale - Judo	0,285
Ecole de Florzé - Modules	0,268

Tab.10 – Classement par ordre croissant des bâtiments communaux en fonction de la qualité d'isolation de leur enveloppe (indice E).

Le tableau 11 ci-dessous classe quant à lui les bâtiments dans un ordre de priorité d'intervention.

Un indice Ep élevé est le reflet d'un potentiel d'économie d'énergie important. Il s'agit donc d'un critère quantitatif d'aide à la décision.

Bâtiment	Ep
Hall omnisport	2,663
Château Van Roggen (Administration communale)	0,934
Ecole communale de Dolembreux	0,798
Bibliothèque du Centre	0,777
Ateliers de Cornemont	0,739
Justice de Paix	0,697
Ecole communale de Louveigné (bâtiment arrière)	0,543
Ecole communale du Centre	0,405
Maison des Jeunes de Banneux	0,357
Ecole communale du Hornay et MDJ	0,315
Salle communale de Lincé (sport + classes)	0,305
Ecole communale de Florzé (sauf modules)	0,293
Foyer culturel (Partie arrière)	0,244
Ecole communale de Lincé (Bâtiment principal)	0,243
Musée de la Pierre	0,188
Ecole communale de Fraiture	0,173
Ecole communale de Lincé (Partie direction)	0,169
Salle communale Devahive	0,168
Salle Le Tilleul	0,163
Crèche communale (sauf judo et annexe)	0,150
Crèche communale (Annexe)	0,105
Foyer culturel (Partie avant)	0,104
Bâtiment PCS	0,096
Bibliothèque communale de Sendrogne	0,094
Buvette du club de football de Poulseur	0,078
Salle André Modave (Ancienne école)	0,045
Foyer culturel	0,039
Ecole de Louveigné (Batiment avant)	0,037
Chalet Place Banneux	0,025
Crèche communale - Judo	0,009
Ecole de Florzé - Modules	0,004

Tab.11 – Classement par ordre décroissant des bâtiments communaux présentant un haut potentiel d'économie (indice Ep).



6.1.2. Cadastre énergétique – Vecteur électricité


La consommation d'électricité d'un bâtiment pour ses équipements (hors chauffage électrique) n'étant pas dépendante du climat, les consommations n'ont pas dû être corrigées comme cela a été réalisé pour le vecteur chauffage.

Le cadastre énergétique pour le vecteur électricité a été réalisé sur base du « ratio simplifié » qui oppose la consommation en électricité d'un bâtiment par rapport à sa surface utilisée qui correspond, logiquement, à la surface de plancher chauffée. De la sorte, on obtient des ratios de consommation (KWh) par unité de surface (m²).

Ce ratio a été calculé pour 31 bâtiments, ou parties de bâtiments, sur base des consommations en électricité réalisées de mi-2013 à mi-2016

Le tableau ci-dessous classe les bâtiments/parties de bâtiment selon leur consommation électrique par surface de plancher chauffé, du plus consommateur au moins énergivore.

Bâtiment	Conso (kWh/m ²)
Ecole communale de Dolembreux	42,9
Ecole communale de Lincé (bâtiment + direction)	42,8
Crèche (tout le bâtiment)	41,3
Foyer culturel	36,9
Ecole de Louveigné (Bâtiment arrière)	35,4
Salle communale Devahive	34,6
Salle communale de Lincé (sport + classes)	31,8
Château Van Roggen (Administration communale)	29,8
Foyer culturel	26,8
Radio ROA	26,8
Bibliothèque communale du Centre	26,6
Maison des Jeunes de Banneux	26,1
Hall omnisport	25,5
Ecole communale du Centre	19,1
Salle Le Tilleul	17,7
Ecole communale du Hornay (classe/réfectoire)	17,3
Ecole communale de Florzé (hors modules)	16,0
Ecole communale du Hornay (Bâtiment principal)	15,5
Salle Tennis de Table	13,7
Justice de Paix	9,2
Ecole communale de Fraiture	8,8
Ecole communale de Lincé (Bâtiment à rue)	8,6
Bibliothèque communale de Sendrogne	8,3
Maison des Jeunes du Hornay	6,9
Ecole de Florzé - Modules	6,6
Salle André Modave – Ancienne école	6,1
Musée de la Pierre	6,0
Ateliers de Cornemont	5,0
Ancien Regain	4,8



Bâtiment PCS (collecterie, épicerie etc.)	3,2
Ecole de Louveigné (Bâtiment avant)	3,1

Tab. 12 – classement décroissant des bâtiments communaux (ou parties) en fonction de leur consommation électrique par surface utilisée.

Il est également possible de classer les bâtiments en fonction de leur potentiel d'économie d'énergie, comme cela a été réalisé pour le vecteur chauffage. Il suffit de multiplier le ratio consommation totale annuelle/surface chauffée par cette consommation totale.

Le tableau ci-dessous classe ainsi ces mêmes bâtiments (ou parties) selon leur consommation électrique par rapport à leur volume chauffé.

Bâtiment	Conso (kWh/m ³)
Foyer culturel	16,7
Radio ROA	15,2
Ecole communale de Dolembreux	11,7
Crèche communale (tout le bâtiment)	11,2
Ecole communale de Louveigné (Bâtiment arrière)	9,8
Salle communale Devahive	8,9
Château Van Roggen (Administration communale)	8,6
Maison des Jeunes de Banneux	8,3
Bibliothèque communale du Centre	6,8
Salle de Lincé (sport + classes)	6,8
Foyer culturel (compt 563 (tt sauf B))	6,2
Ecole communale du Centre	5,1
Salle Le Tilleul	4,5
Ecole communale du Hornay (Bâtiment principal)	4,4
Ecole communale de Florzé (hors modules)	4,3
Ecole communale du Hornay (classe/réfectoire)	4,1
Ecole de Lincé (Bât principal + direction)	3,6
Hall omnisport	3,6
Salle Tennis de Table	2,5
Ecole communale de Lincé (Bâtiment principal)	2,5
Maison des Jeunes du Hornay	2,3
Ecole communale de Fraiture	2,1
Bibliothèque communale de Sendrogne	1,8
Ecole communale de Florzé (Modules)	1,7
Musée de la Pierre	1,5
Salle André Modave (Ancienne école)	1,4
Ancien Regain	1,4
Justice de Paix	1,2
Ecole communal de Louveigné (Bâtiment avant)	1,0
Ateliers de Cornemont	1,0
Bâtiment PCS (collecterie, épicerie etc.)	0,9

Tab. 13 – classement décroissant des bâtiments communaux (ou parties) en fonction de leur consommation électrique par volume chauffé.



Comme pour le vecteur chauffage, on constate que les bâtiments présentant l'indice le moins bon, sont de nouveau le hall omnisport et la bibliothèque du Centre.

6.2 Véhicules communaux

Les consommations, en litre, d'essence et de diesel pour le matériel roulant ont été compilées et analysées dans le cadre du présent PAEDC.

Les consommations de carburant de la flotte communale (en litres) en 2006 et en 2019 sont les suivantes :

Période	2006			2019		
	Diesel	Essence	Electricité	Diesel	Essence	Electricité
Administration communale + CPAS	143.762 L	1.122 L	0 KWh	242.878 L	0 L	1075 KWh

Tab. 14 – Consommation en litres de carburant des véhicules communaux, en 2006 et en 2019

On remarque ainsi que la consommation totale de carburant issus des énergies fossiles par les véhicules communaux et ceux du CPAS a fortement augmenté (+69%) entre 2006 et 2019.

Pour pouvoir effectuer une comparaison entre le diesel et l'essence, il est opportun de transformer ces deux types de carburant en un élément comparable, l'unité d'énergie (le kilowattheure), à l'aide des facteurs de conversion suivants :

Carburant	Facteur de conversion (kWh/l)
Essence	9.2
Gazole	10.0

Tab. 15 – Facteurs de conversion pour les carburants de transport les plus fréquents (EMEP/AE 2009 ; GIEC, 2006)

La conversion de ces consommations de carburant en unité d'énergie est reprise dans le tableau ci-dessous :

Période	2006	2019
AC + CPAS	1.448.840 KWh	2.428.780 KWh

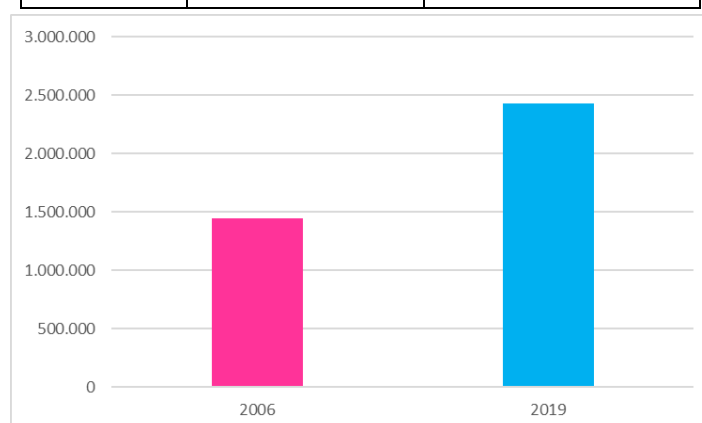



Fig 24. – Graphique représentant les consommations de carburant (en KWh) des véhicules communaux et du CPAS en 2006 et en 2019.



L'augmentation du nombre de véhicules communaux et du CPAS entre 2006 et 2019, a eu pour conséquence l'accroissement de la consommation d'énergies fossiles. Cette augmentation est d'autant plus interpellante si on prend en compte que le service de collecte des déchets ménagers, réalisé par l'administration communale, a été repris dans le courant de l'année 2008 par Intradel.

Ainsi, la cessation de l'activité de collecte des déchets par les services communaux masque en partie l'augmentation des consommations énergétiques du matériel roulant entre 2008 et 2014.

L'accroissement des services rendus à la population par le service travaux combiné à l'évolution démographique sur le territoire communal et à l'étalement urbain peuvent expliquer l'augmentation du nombre de véhicules communaux et des kilomètres parcourus par ceux-ci.

Il est utile de préciser que les consommations de l'année 2019 font bien partie du bilan carbone patrimonial 2019.

Il convient également de noter qu'en 2019, l'Administration communale possède un parc automobile de 69 véhicules dont 58 lui appartiennent et 11 sont utilisés par le CPAS. Par ailleurs, un véhicule électrique a été acquis pour la section parcs et jardins.

6.3 *Energies renouvelables*

6.3.1 *Électricité verte*

Depuis 2016, par son adhésion à la centrale d'achat organisée par la Province de Liège pour la fourniture de gaz et d'électricité, la commune de Sprimont a opté pour l'achat de 100% d'électricité verte pour l'alimentation de tous ses bâtiments communaux.

L'adhésion à cette centrale d'achat a par ailleurs été reconduite pour les années 2019, 2020 et 2021, en préservant le même pourcentage d'électricité verte.

La part de cette électricité pourra être prise en compte dans les résultats de son plan climat, c'est-à-dire dans le cas où l'électricité fournie répond aux critères de garantie d'origine de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables, détaillés dans la directive 2001/77/CE et mise à jour dans la directive 2009/28/CE. Etant donné que le bilan patrimonial se base sur des données de l'année 2014, l'administration communale communiquera, à l'avenir, la quantité d'électricité verte achetée (GEP) dans la matrice PAEDC de la Convention des Maires.

6.3.2 *Panneaux solaires photovoltaïques*

Des panneaux photovoltaïques ont été placés sur différents bâtiments communaux. Ceux-ci ont été placés via un tiers-investisseur qui réinjecte l'électricité sur le réseau. Pour ce faire, elle devra entreprendre les modifications de réseau nécessaires pour l'injection de l'électricité produite sur le réseau du bâtiment en question. Les bâtiments en question sont ceux-ci :



Bâtiment	Capacité (kWc)	Historique
Hall omnisport	10	Installés mai-juin 2012
Atelier mécanique	10	
Salle de sport de l'école de Lincé	10	Installés fin février 2012
Ecole de Lincé	6,76	Installés fin février 2012 – en fonction depuis le 12/02/2013
Salle Devahive	10	Installés fin février 2012
Ecole du Hornay	6,76	Installés fin février 2012
Eglise de Banneux	10	Installés mai-juin 2012
Ecole de Fraiture	5,4	PV posés sur le logement puis sur l'école
Foyer culturel	10	Installés le 26/09/2013

Tab. 16 – Capacité et historique des panneaux photovoltaïques sur différents bâtiments communaux placés par un tiers-investisseur

6.3.3 Projet éolien

Un permis unique pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien à Sprimont a été octroyé en date du 06 juillet 2018, sur recours, par le Ministre de l'Environnement et de la Transition énergétique.

Le 04 octobre 2022, le Conseil d'Etat statua sur le recours en annulation en confirmant le permis contesté, ouvrant ainsi la porte à la mise en œuvre du parc éolien.

Le projet prévoit l'implantation de 5 éoliennes, d'une puissance nominale de 3 MW, dans le zoning industriel de Damré et le long de l'autoroute E25 en direction d'Aywaille.

La production annuelle de ces éoliennes est estimée à 32,85 GWh, représentant approximativement une réduction annuelle de 9.099,45 tonnes de CO₂ sur le territoire communal.

Ce projet est essentiel pour le plan climat de notre commune puisqu'il représente à lui seul presque 30% des efforts à réaliser pour atteindre les objectifs fixés par la Convention des Maires, à savoir une réduction de 40% des émissions de CO₂ d'ici 2030.

6.3.4. Projet hydroélectrique


Un permis unique pour la construction et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique sur le barrage de Chanxhe a été octroyé en date du 16 juillet 2018, sur recours, par le Ministre de l'Environnement et de la Transition énergétique. La centrale fut mise en exploitation en 2021.

La production annuelle de cette centrale est estimée à 1,8 GWh.

6.3.5. Sensibilisation

Depuis 2005, l'Administration communale et le CPAS ont entamé un travail de sensibilisation auprès du personnel communal et des ménages sprimontois.





En effet, depuis avril 2005, un assistant social a été chargé de réaliser des mini-audits pour aider les ménages à réduire leurs consommations énergétiques ainsi que pour leur prodiguer des conseils afin qu'ils puissent réaliser des économies.

En 2012, le CPAS a lancé son « Plan d'Action Préventive en matière d'Énergie » (PAPE). Un « PAPE » permet de réaliser le suivi individualisé de ménages précarisés bénéficiaires ou non du CPAS dans le but d'identifier les mesures qu'ils pourraient prendre pour réaliser des économies d'énergie et diminuer leurs factures. Des séances d'information et de sensibilisation à destination de ce public-cible sont également organisées

La même année, la commune a engagé une « écopasseuse » dont l'une des principales fonctions est d'organiser diverses actions de sensibilisation et d'information à destination des utilisateurs des bâtiments communaux, des décideurs politiques et des agents techniques de la commune.

Depuis 2014, une « tutrice énergie » du CPAS a pour mission de prodiguer des conseils pratiques et de planifier des actions concrètes visant à réduire les frais énergétiques de ménages précarisés. Ces actions visent à la fois le comportement des usagers (utilisation rationnelle de l'énergie) et l'équipement des bâtiments (amélioration de l'enveloppe du bâtiment).

Lors de l'année scolaire 2017-2018, l'école communale du Centre s'est inscrite au défi "Génération zéro watt" qui positionne les élèves comme des « inspecteurs énergie » au sein de leur établissement scolaire. Accompagnés d'animateurs, les élèves ont réalisé une chasse aux gaspillages à l'aide d'instruments de mesure pour tenter de réduire la consommation de leur bâtiment scolaire de 10% ou plus.

En 2018, les services communaux de l'« Environnement » et de l'« Énergie » ont été fusionnés afin de mutualiser leurs compétences qui sont souvent complémentaires. Ce service Environnement-Energie est composé de deux agents chargés d'élaborer le présent PAEDC et de mettre en place, avec l'aide de ressources internes et externes, les actions prévues par celui-ci.

Ils ont également pour mission de sensibiliser les citoyens, les élus et le personnel communal à l'utilisation rationnelle de l'énergie, à la mobilité douce mais également à la préservation de la biodiversité tant par des actions de sensibilisation (plan Maya, gestion et éradication des espèces invasives, protection des cours d'eau, épuration des eaux usées) que par des moyens de répression (constatation des infractions environnementales). Ces missions cadrent parfaitement avec les objectifs de la Convention des Maires, tant en termes d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre qu'en termes d'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique.

L'administration communale n'a pas le pouvoir d'agir directement sur les émissions de CO₂ générées par ses administrés ou par les entreprises et les agriculteurs implantés sur son territoire. Elle peut tout au plus agir directement sur ses propres émissions. Toutefois, elle peut influencer le comportement de ces consommateurs d'énergie en montrant l'exemple mais également en les informant et en les sensibilisant. Ainsi, la majorité des actions du présent PAEDC sont axées sur l'information et la sensibilisation de ces publics cibles.





6.3.6. Mobilité

Le bilan carbone territorial réalisé dans le cadre de l'inventaire de référence des émissions démontre que le secteur du transport est la principale source de dioxyde de carbone sur le territoire communal, représentant 52% du total des émissions.

En matière de mobilité automobile, la commune de Sprimont n'est pas en reste puisqu'elle est traversée par une autoroute (E25) et 5 routes régionale (N30, N62, N666, N674, N678).

Elle a intégré dans son effectif technique deux Conseillers en Mobilité (CeM) qui émettent notamment des avis lors de l'exécution de travaux ou encore lors de l'analyse de demandes de permis d'urbanisme. Les conseillers en Mobilité sensibilisent également le personnel communal et les administrés aux modes de déplacement doux mais également à la sécurité routière, en faisant leur promotion.

Cette sensibilisation est encore plus importante lors de la semaine de la Mobilité.

Ainsi, en 2018, une arrivée à vélo des employés et des élus à l'administration communale a été organisée. Cette action avait pour but de sensibiliser le personnel communal à l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement ainsi que de promouvoir le vélo à assistance électrique, tout en montrant l'exemple aux administrés et aux entreprises.

Afin de renforcer le réseau cyclable, pédestre et équestre, des sentiers et chemins vicinaux sont progressivement réhabilités chaque année dans le cadre de la semaine des sentiers.

L'éco-conduite permet aux conducteurs de réaliser des économies en carburant pouvant représentant 10% de leur consommation. Une campagne de sensibilisation à l'éco-conduite, en collaboration avec la Province de Liège, a été mise en place en 2018, notamment par voie d'affichage à des endroits clés.

Les deux parkings de covoiturage situés à Damré, en bordure de l'autoroute, font partie de ces endroits privilégiés sélectionnés pour sensibiliser les automobilistes.

Ces parkings, proposant 92 places, sont d'ailleurs utilisés, en moyenne, à 87% les jours de la semaine. Ils mettent en évidence la tendance actuelle de certains automobilistes à partager leur voiture et démontrent que la demande est bien présente et que le développement de ce type de parking doit être envisagé, de manière réfléchie, dans le cadre des actions à mener pour réduire les émissions liées au secteur du transport.

En matière de mobilité, la commune participe également à différents plans et programmes émanant de la Wallonie et de la Province de Liège comme le plan urbain de mobilité (PUM) de l'agglomération de Liège.

Il est intéressant de noter qu'en 2011 a été lancé le projet Covoit'stop à l'initiative du Conseil communal des jeunes qui s'est étendu par après à 13 communes avant d'être repris par la Province de Liège. Ce système d'autostop sécurisé à l'aide de sms s'est cependant vu disparaître progressivement au profit de plateformes numériques telles que Blablacar plus intuitives et faciles d'utilisation suite au développement des smartphones.

Par contre, bien qu'elle dispose d'un Plan Intercommunal de Mobilité établi en 2004, devenu obsolète, elle ne possède pas d'un plan communal de Mobilité (PCM) à jour qui est un outil stratégique visant à faciliter la planification de la mobilité à l'échelle d'une commune, notamment en améliorant l'accessibilité et la mobilité, la sécurité routière et le cadre de vie sur le territoire concerné.

Le PCM est multimodal et est focalisé sur les modes de déplacement doux, en particulier la mobilité cyclable.

La mise en place de cet outil est tout simplement indispensable pour mettre en œuvre toute action visant la Mobilité sur le territoire communal.

En attendant la mise en place d'un nouveau PCM, le service communal en charge de la Mobilité et le service des travaux ont établi un réseau de mobilité active afin répondre à la demande des nombreux Sprimontois qui souhaiteraient se rendre sur leur lieu de travail en toute sécurité.

Ce réseau communal de mobilité active est principalement destiné aux déplacements quotidiens professionnels, scolaires ou utilitaires à pied ou à vélo. Le tracé de ce réseau a été déterminé de manière à constituer un maillage structuré permettant de relier entre eux les villages et quartiers résidentiels aux différents pôles d'attractivité (écoles, zonings d'activités économiques, commerces, communes voisines, gares...), en évitant au maximum les voiries régionales.

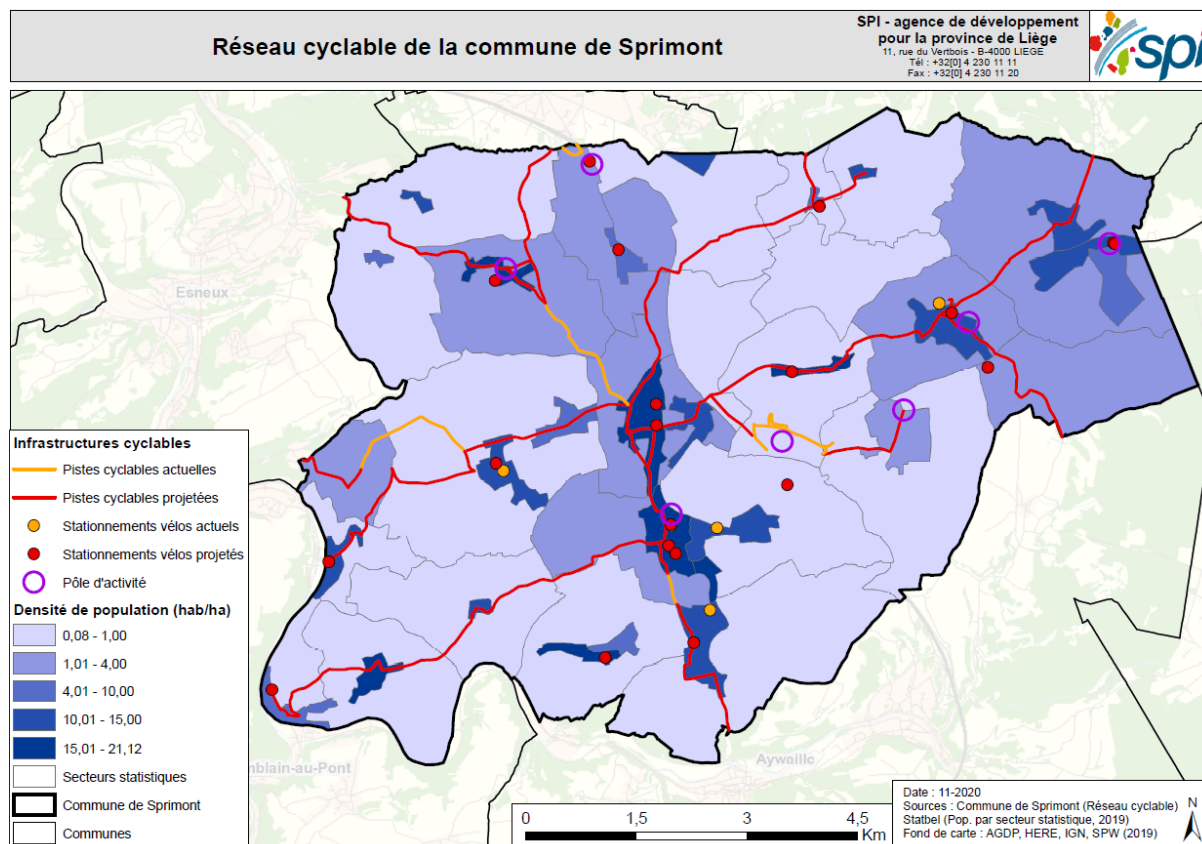


Fig 25. – Projection du réseau de mobilité active par rapport à la densité de population sur le territoire de Sprimont

Son potentiel cyclable a été analysé par la Spi en 2020 et démontre que le réseau projeté est dense et qu'il couvrira 55% du territoire communal. L'aménagement d'un réseau secondaire permettra à terme de développer des ramifications entre les quartiers les plus éloignés et le réseau cyclable principal en vue de combler les 45% du territoire restant.



Commune de Sprimont Potentiel cyclable

SPI - Agence de développement pour la province de Liège
11, rue du Vertbois - B-4000 LIEGE
Tél : +32(0) 4 230 11 11

Nombre moyen de cyclistes pour les déplacements domicile-travail

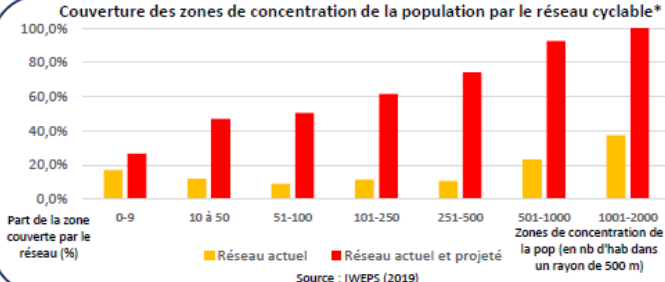
	2019	2024*	2029*
Population	14712	15145	15570
Part modale du vélo en Wallonie	1,8%	3,6%	9,0%
Nombre moyen de cyclistes	265	545	1401

Le nombre moyen de cyclistes a été calculé sur base de la part modale moyenne du vélo pour les déplacements domicile-travail en Wallonie.

*La part modale de 2024 et 2029 est basée sur les ambitions gouvernement wallon, souhaitant multiplier par deux l'usage du vélo utilitaire d'ici cinq ans et par cinq d'ici dix ans (DPR 2019-2024).

Source : IWEPS - Perspectives démographiques (2020), SPW - Part modale du vélo (2020).

Couverture des zones de concentration de la population par le réseau cyclable*



Couverture du territoire et de la population par le réseau cyclable

Part du territoire communal couvert par le réseau cyclable* :

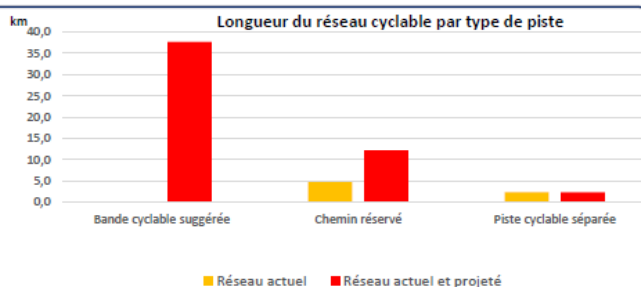
Réseau actuel : 12,6%

Réseau actuel et projeté : 55,1%

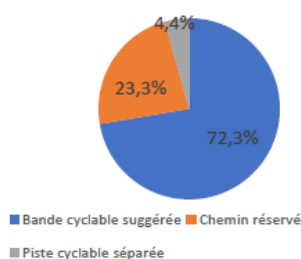
*La couverture par le réseau cyclable est matérialisée par un couloir de 500 mètres de part et d'autre des pistes cyclables.

Longueur du réseau cyclable

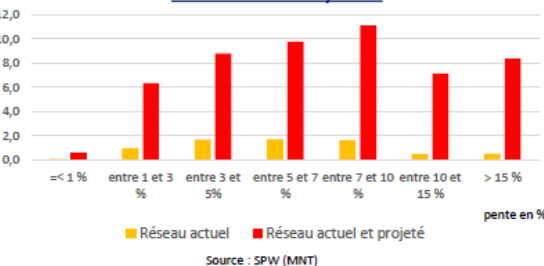
Longueur totale du réseau actuel (km) : 6,9
Longueur totale du réseau actuel et projeté (km) : 52,1
Augmentation de la longueur du réseau de : 753%



Types de pistes du réseau actuel et projeté



Pente du réseau cyclable



Densité du réseau cyclable par rapport à la population

Réseau actuel : 4,7 km de pistes pour 10.000 habitants



Réseau actuel et projeté : 35,4 km de pistes pour 10.000 habitants



Plus le nombre de km de pistes cyclables pour 10.000 habitants est élevé et plus le réseau est considéré comme dense. La valeur de l'indice de densité du réseau est comparée à un échantillon de 30 communes de la province de Liège pour situer la commune sur une échelle de 1 à 10.

Places de stationnement pour vélos

	Actuel	Actuel et projeté
Nombre de lieux de stationnement	5	25
Nombre de places	35	151

Augmentation de l'offre en stationnement de : 331%

Le réseau cyclable actuel correspond à l'ensemble des infrastructures cyclables déjà mises en place sur le territoire communal. Le réseau cyclable projeté rassemble uniquement les projets d'infrastructures cyclables qui sont envisagés par la commune. La combinaison des deux constitue le réseau cyclable actuel et projeté.

Fig 26. – Potentiel cyclable du territoire de la commune de Sprimont



A terme, le réseau permettra également aux Sprimontois de se rendre à Liège, via Embourg et Chênée, sans encombre.

Le réseau communal de mobilité active de Sprimont sera également complémentaire au réseau des « points-nœuds » développé par la Province de Liège, puisque celui-ci a avant tout une portée touristique.

La mise en place du réseau de mobilité active de Sprimont nécessite cependant la réhabilitation de chemins vicinaux oubliés, notamment par la pose d'un revêtement facilitant les déplacements pédestres et cyclables, ainsi que le balisage de certains tronçons traversant des quartiers résidentiels peu fréquentés par les automobilistes.

Les travaux ont débuté en 2022 par l'aménagement de liaison cyclopiétonne entre le village de Banneux et le centre de Louveigné.

7. *Potentiel de développement en énergies renouvelables*

7.1. *Méthodologie et récolte des données*

La méthodologie générique développée par l'APERe pour l'évaluation du potentiel des filières d'énergies renouvelables destinée aux communes wallonnes engagées dans la Convention des Maires a été utilisée. Il s'agit en outre de réaliser une première estimation filière par filière en récoltant des informations de base. Elle permet ainsi d'estimer les potentiels renouvelables exploitables sur leurs territoires de manière grossière.

7.1.1. *Panneaux solaires photovoltaïques*

Au niveau photovoltaïque, les réglementations actuelles ne correspondent pas au potentiel technique. En effet, dans le cadre du calcul du potentiel proposé par l'APERe, la surface installée est maximisée tandis que les réglementations actuelles incitent les citoyens à installer une puissance inférieure ou égale à leur besoin.

En effet, la surface de toiture prise en compte est de 130% par rapport à la surface au sol pour les habitations (généralement les toitures sont inclinées) et de 100% de la surface au sol pour les autres bâtiments. De ces surfaces, seuls 40% sont pris en compte pour le calcul de potentiel de façon à considérer un seul pan de toiture inclinée ou un écart entre rangée de panneaux sur toiture plate.

Source : PICC (Projet Informatique de Cartographie Continue)

Hypothèses :

130% de surface au sol (habitations)

100% de surface au sol (autres bâtiments)

Pourcentage retenu : 40%

Production électrique : 100 kWh/m²/an

Calcul du Potentiel (kWh/an) = **surface toiture * 100 * 0,4**



Remarque : les installations existantes ont été soustraites étant donné qu'elles sont déjà reprises dans l'outil Pollec de l'APERRE.

Calculer en superficie comparable ex : = x m² ou x terrains de foot

7.1.2. Solaire thermique

Hypothèses :

Bien que le meilleur usage pour les toitures des particuliers et du secteur tertiaire soit l'installation de panneaux photovoltaïques, la technologie solaire thermique reste néanmoins adaptée pour des bâtiments collectifs qui présentent une forte consommation d'eau chaude sanitaire (du type piscines, hall sportifs, hôpitaux, maisons de repos, ...).

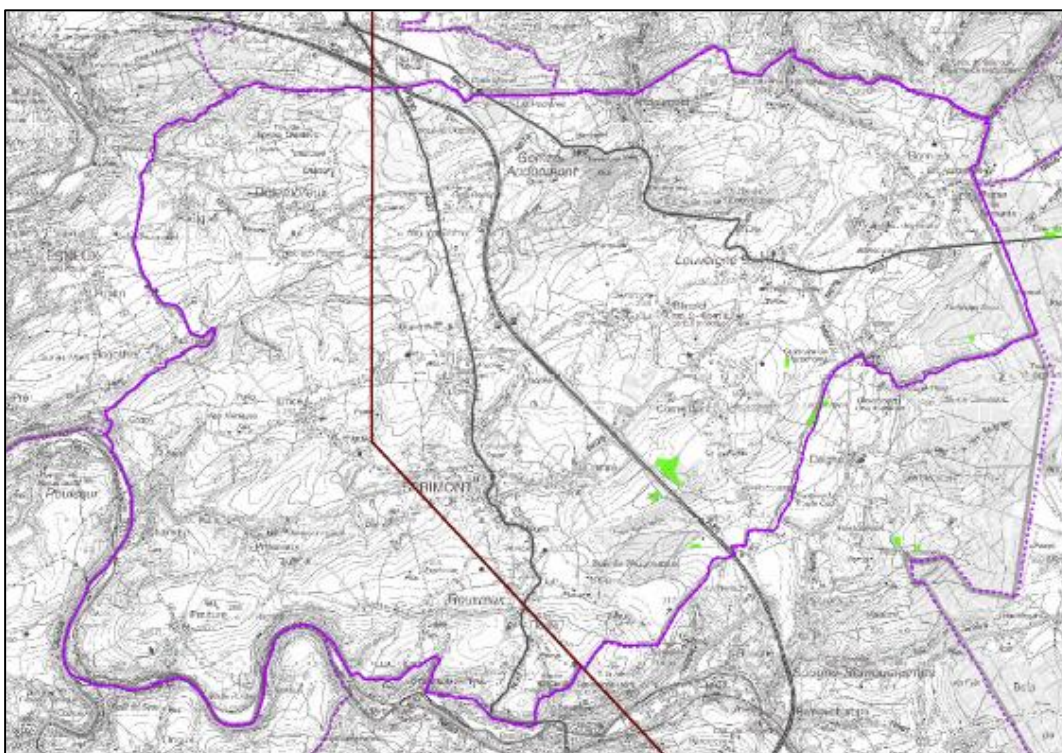
L'APERRE propose de considérer 390 kWh de chaleur par m² comme facteur de conversion.

Potentiel (kWh/an) : **390 *surface**

Remarque : les surfaces dédiées au solaire thermique ont été soustraites du potentiel photovoltaïque.

7.1.3. Éolien

La cartographie positive pour la commune de Sprimont présente un potentiel relativement faible. En effet, seules quelques zones favorables apparaissent sur le territoire communal, notamment à Damré, à Cornemont, et à Adzeux.



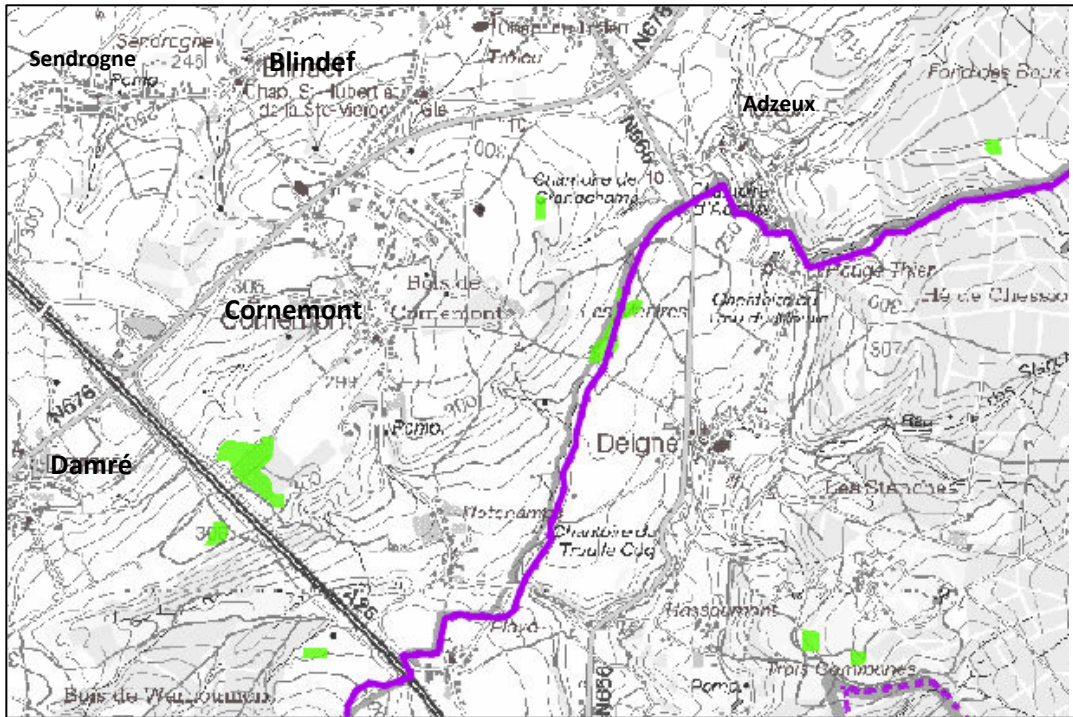


Fig. 26 a et b - Cartographie positive de référence associée à un productible éolien sur le territoire communal de Sprimont et agrandissement de la zone concernée.

Toutefois, cette cartographie a été établie au 15 janvier 2013. Entre temps, un permis unique pour la construction et l'exploitation d'un parc de 5 éoliennes de 3 MW chacune, à Damré et le long de l'autoroute E25, a été établi octroyé en 2018 et confirmé par le Conseil d'Etat en 2022.

L'étude réalisée met en évidence que le potentiel de production renouvelable annuel de ce projet s'élève à 32,85 GWh.

Il apparaît par ailleurs dans cette étude que l'implantation des 5 éoliennes ne coïncide pas parfaitement avec la zone favorable reprise sur la carte précitée.

7.1.4. Hydroélectricité

Il conviendra de prendre compte, lorsque les données territoriales de 2021 seront disponibles, le projet d'exploitation d'une centrale hydroélectrique à Chanxhe qui produit approximativement 1,8 GWh/an.

7.1.5. Géothermie – pompe à chaleur

Source : nombre de bâtiment sur CAP ruralité


Hypothèses :

25% des bâtiments (village)

10% des bâtiments (entités plus urbanisées)

Coefficient de performance (COP) : 3,2 => consommation électrique : 4,7 kW





Puissance moyenne : 15 kW/installation
Temps de fonctionnement : 1.800 heures

Potentiel (kWh/an) : nombre bâtiments*1.800*10,3

7.1.6. Biomasse – résidus forestiers

Source : superficie des bois disponible sur CAP ruralité

Hypothèses :

Résidus de feuillus pour bois de chauffage : 0,7 t/ha

Pouvoir Calorifique Inférieur : 3,9 MWh/t

Rendement combustion : 85%

Potentiel (MWh/an) : **0,7*3,9*superficie de forêts**

7.1.7. Biomasse – Effluents d'élevage

Source : exploitations en activité et cheptel sur http://statbel.fgov.be/fr/binaries/DBREF-L05-2012-TAB-B-2-FR_tcm326-227401.xls

Hypothèses :

Effluents d'élevage : une table de conversion permet d'estimer les m³ d'effluents d'élevage par animal et par an

Fumiers (0,7 t/m³): 30 m³ de CH₄ par t

Lisiers (1 t/m³): 10 m³ de CH₄ par t

Potentiel :

Production annuelle (kWh) : 10 kWh*quantité CH₄ (en m³)

Production électrique (kWh/an) : 0,4*production annuelle

Production thermique (kWh/an) : 0,5*production annuelle

7.1.8. Biomasse agricole – coproduits de cultures

Source : fichier Stabel

Hypothèses :

1 m³ de CH₄ = 10 kWh

Biométhanisation : on considère que 40% de l'énergie fournit de l'électricité et que 50 % de l'énergie produit de la chaleur (10% de perte)

Les coproduits de culture suivant peuvent être utilisés pour la biométhanisation :

Feuilles de betteraves : 40 t/ha, 55 m³ de CH₄ /t

Pulpe de betteraves : 20 t/ha, 80 m³ de CH₄ /t

Menues pailles de céréales : 1,2 t/ha, 210 m³ de CH₄ /t



Surplus de pailles de céréales : 4t/ha, 190 m³ de CH₄ /t
 Issues de silo : 0,01*superficie dédiée (ha)*7,5 t, 285 m³ de CH₄ /t
 Ecart de tri de pommes de terre : 0,05*superficie dédiée (ha)*40t, 77 m³ de CH₄/t
 Paille de maïs de grain : 13 t/ha, 67 m³ de CH₄ /t
 Rafle de maïs grain : 2t/ha, 183 m³ de CH₄ /t

7.1.9. Biomasse agricole – cultures dédiées

Source :

<http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/economie/downloads/agriculture - chiffres agricoles de 2013.jsp#.VynHNdJfzcs>

Hypothèses :

Miscanthus (combustion/cogénération) : 10 à 15 t/ha, 4,1 MWh/t
 Taillis à courte rotation (combustion/cogénération) : 10 t/ha, 3,3 MWh/t
 Maïs en culture (biométhanisation) : 45 t/ha, 120 m³ de CH₄ /t,
 Combustion : 85% de l'énergie est utilisée sous forme de chaleur
 Cogénération solide : on considère que 35% de l'énergie fournit de l'électricité et que 55% de l'énergie produit de la chaleur (10% de perte)

7.2. Estimation du potentiel des différentes filières renouvelables

Sur base de ces données et de ces hypothèses, un fichier Excel fourni par la Province a pu être complété. Celui-ci reflète le potentiel du territoire dans les différentes énergies renouvelables et est repris au point 7. 3.

7.3. Résultats

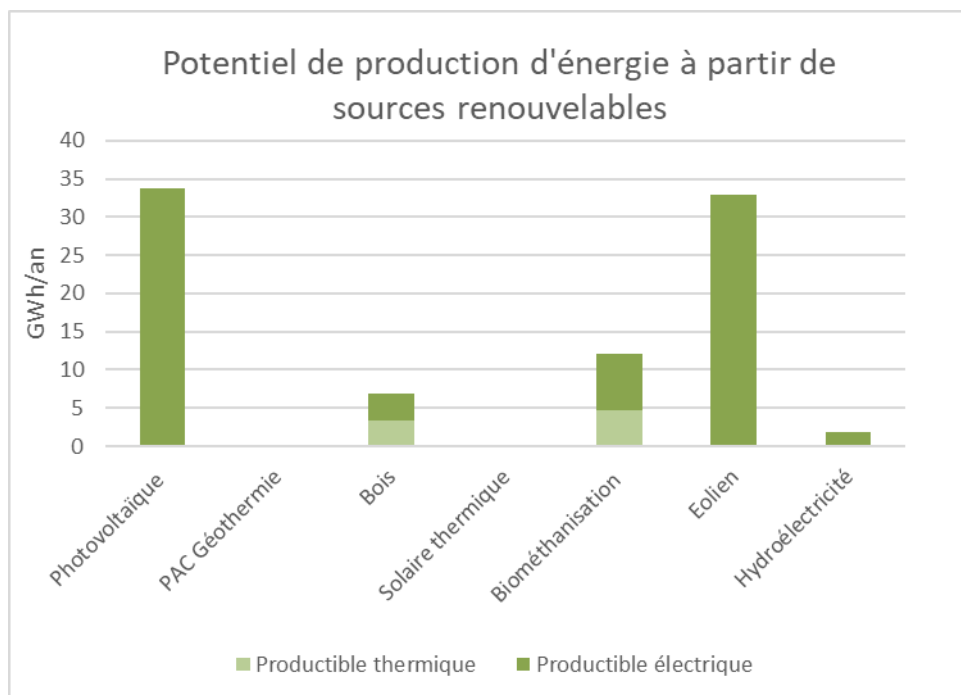



Fig. 27 – Potentiel de production d'énergies sur le territoire de Sprimont à partir de sources renouvelables



Le territoire recèle d'importantes sources d'énergie renouvelable, bien au-delà de l'objectif de 27% proposé par le cadre d'action climat et énergie de l'Union européenne à l'horizon 2030. Le photovoltaïque est une filière incontournable sur laquelle le plan d'action doit compter.

En effet, la production solaire photovoltaïque présente un des deux potentiels les plus importants. En effet, pour évaluer le potentiel global, il a été considéré que, à l'exception des toitures déjà équipées en panneaux solaires ou qui pourraient être équipées en panneaux solaires, toutes les toitures des bâtiments présents sur le territoire (habitations privées, bâtiments publics, etc.) pourraient être équipées de panneaux photovoltaïques. Cette hypothèse doit cependant être mise face à la réalité du réseau électrique qui n'est pas adapté à une injection de cette ampleur.

La commune de Sprimont présente également un potentiel très élevé pour l'énergie éolienne. Par ailleurs, les énergies renouvelables provenant du bois et de la biométhanisation sont également bien représentées.

Le potentiel en énergies renouvelables de Sprimont est globalement intéressant. En effet, le potentiel total est de 87,4 GWh/an alors que la consommation totale d'énergie est de 372 GWh/an (en 2019). Cela représente un peu moins d'un quart de la consommation totale. Ainsi, la production renouvelable pourrait couvrir environ 25% des besoins de la commune.

8. *Dynamique participative*

8.1. *Démarche de mobilisation*

L'élaboration et la mise en œuvre concrète et efficace d'une stratégie de développement énergétique territorial doivent se baser sur une réappropriation de la question énergétique par les citoyens, élus et acteurs socio-économiques locaux dans une dynamique de co-construction.

C'est dans cette optique de partenariat avec des acteurs locaux qu'un comité de pilotage a été mis en place pour élaborer le PAEDC et assurer sa mise en œuvre.

Il s'agit donc dans ce chapitre de décrire la démarche de mobilisation et d'implication qui a été menée.

8.2. *Le Logo du Plan Climat*

Afin de faire connaître auprès du public les actions menées dans le cadre du PAEDC, il est apparu judicieux de lier ce dernier à un logo qui valorisera l'image du plan d'action, pérennisera sa notoriété et facilitera sa communication.

Il permet également aux sprimontois d'identifier plus facilement les actions et les publications réalisées par les services communaux dans le cadre de la mise en œuvre du PAEDC.



Le Groupement Régional Économique Ourthe-Vesdre-Amblève (GREGO) a ainsi élaboré plusieurs logos, respectant la charte graphique communale, qui ont été soumis au vote du Comité de pilotage lors de sa réunion du 08 février 2022 et le logo suivant a ainsi été sélectionné et proposé au Collège communal qui l'a validé :



Fig. 28 – Logo du plan climat de la commune de Sprimont

Ce logo a notamment été choisi pour sa simplicité mais également parce que, selon les points de vue, on peut y voir la représentation d'une fleur, d'une éolienne, d'un papillon ou encore d'une abeille.

8.3. Le Comité de pilotage POLLEC



Fig. 29 – Affiche promotionnelle utilisée pour susciter l'intérêt des sprimontois dans le cadre de la création du comité de pilotage

L'élaboration du PAEDC repose sur une politique participative transparente et démocratique améliorant la qualité, l'acceptation, l'efficacité et la légitimité de celui-ci. Celle-ci s'est traduite par la création d'un comité de pilotage ouvert à toutes les personnes dont les intérêts sont affectés par les questions environnementales, en particulier celles touchant au réchauffement climatique, mais également à celles dont les activités ont un impact sur les émissions enregistrées sur le territoire communal.

Le comité de pilotage a également été ouvert aux personnes possédant l'information, les ressources ou encre l'expertise nécessaires à la formulation et la mise en œuvre de la stratégie communale.



8.4. Ressources communales internes

Le Conseiller en Environnement-énergie de la commune de Sprimont est la personne référente chargée d'élaborer, avec le comité de pilotage, le plan d'action, de rechercher des partenaires, de coordonner la promotion du plan, de réaliser sa mise en œuvre et son suivi. Il est donc le principal coordinateur du plan d'action.

Ses compétences en matière d'environnement et de développement durable permettront l'élaboration d'actions relatives à l'adaptation au changement climatique.

Certaines actions seront cependant mises en œuvre par d'autres personnes ressources de différents services de l'administration communale.

En effet, le conseiller en Environnement sera aidé par d'autres personnes ressources de différents services de l'administration communale qui mettront en œuvre certaines actions spécifiques à leurs compétences et leur expérience. Ainsi, seront également impliqués :

- le Conseiller en Mobilité pour les actions relatives au transport privé et communal et notamment le développement de la mobilité douce sur le territoire communal ;
- le service des travaux chargé de la gestion des infrastructures communales et du CPAS ainsi que de la gestion des espaces verts ;
- la régie communale autonome en charge de certaines infrastructures sportives et culturelles ;
- le service communication pour la promotion du plan climat ;
- le service Energie du CPAS pour atteindre notamment les ménages précarisés ;
- le service de l'urbanisme pour intégrer certaines notions de développement durable et de mobilité lors de l'octroi de permis d'urbanisme, permis d'environnement ou permis uniques ;
- la maison du Tourisme pour leur relation avec les commerces ;
- le service des Marchés publics pour intégrer dans les cahiers spéciaux des charges des clauses environnementales ;
- le service de cohésion sociale pour sensibiliser différentes catégories de la population sprimontoise (jeunes, personnes âgées, ...) ;


8.5. Ressources externes

Au regard des objectifs ambitieux et de l'ampleur des actions à mettre en place, il est primordial de trouver des partenaires externes qui participeront à la mise œuvre de certaines actions. En effet, la Commune n'a pas les connaissances techniques ni l'effectif nécessaire pour porter, à elle seule, l'ensemble des projets. Par ailleurs, il est également bénéfique que le projet soit étudié et mis en œuvre par diverses entités ayant des approches et des expériences différentes et impliquant le plus de monde possible.

Voici quelques partenaires externes qui pourront être mobilisés pour certaines actions :

- la Province de Liège
- le Service Public de Wallonie
- l'asbl GREOVA
- le Centre culturel de Sprimont
- la SPI
- le Guichet de l'énergie
- les facilitateurs tertiaires, éolien et bioénergies
- RESA - TECTEO



- 
- les comités de quartier ou de village
 - les commerces et industries sprimontoises
 - les Contrats Rivière Ourthe, Amblève et Vesdre
 - l'ICEDD
 - l'union des Villes et des Communes de Wallonie
 - l'asbl Vent d'ici
 - l'asbl Liège-Energie
 - Natagora
 - Asbl Pro Vélo
 - ...

9. Stratégie globale

9.1. Vision

La vision sert d'élément unificateur auquel toutes les parties prenantes peuvent se rapporter, qu'il s'agisse des élus, des citoyens ou des groupes d'intérêt. Elle pourra également être utilisée pour promouvoir la commune. Compatible avec les engagements de la Convention des Maires (mais pas forcément limitée à ceux-ci), elle doit décrire l'avenir souhaité de la commune et être exprimée en termes visuels afin de la rendre accessible aux citoyens et aux parties prenantes. La commune de Sprimont souhaite rencontrer des objectifs plus larges de développement durable : réduction des émissions de CO₂ et production d'énergie renouvelable, adaptation aux changements climatiques mais aussi protection de l'environnement et de la biodiversité.

Les leviers d'actions qui permettront à la commune de Sprimont de participer à cette transition énergétique et environnementale sur le long terme sont les suivants :

- favoriser les économies d'énergie sur son territoire ;
- favoriser le développement des énergies renouvelables sur son territoire ;
- soutenir le développement d'une expertise locale qui permettra au territoire d'être un acteur du changement et de s'approprier la plus-value économique de cette transition ;
- capter les aides et les sources de financements régionales, nationales et européennes ;
- rechercher de nouveaux modèles de financement ;
- créer des partenariats avec des acteurs publics et privés présentant une expertise dans les domaines concernés par le PAEDC.

9.2. Trajectoire 2050

La commune de Sprimont poursuit à l'horizon 2050 une vision ambitieuse en matière d'énergie sur le territoire communal définissant **60%** de réduction de consommation et **50%** de couverture renouvelable par rapport à 2006.

Il est à noter qu'en 2019, sans plan d'action particulier, les émissions de CO₂ du territoire ont déjà baissé de 7%. De plus, tenant compte de l'évolution technologique, le potentiel renouvelable évoluerait à la hausse, ce qui devrait faciliter la réalisation des objectifs précités.



En matière de technologie, les avancées concernant les équipements des véhicules (moteurs électriques, moteurs transformant l'hydrogène comme énergie de propulsion, ...) réduiront drastiquement les émissions liées au secteur du transport qui représentent 40% des émissions du le territoire communal.

Par ailleurs, les derniers rapports alarmants du GIEC et les manifestations régulières du changement climatique induiront indubitablement dans les prochaines années une prise de conscience de tous les acteurs (pouvoirs publics, citoyens, industries, ...) qui accentueront les efforts réalisés dans le cadre de ce plan climat.

La trajectoire présentée ci-dessous donne un objectif à plus long terme de réduction de consommation et de couverture renouvelable.

Choisissez la réduction de consommation en 2050	60%
Choisissez un niveau de couverture renouvelable en 2050	50%
Part du potentiel renouvelable valorisé en 2050	81%

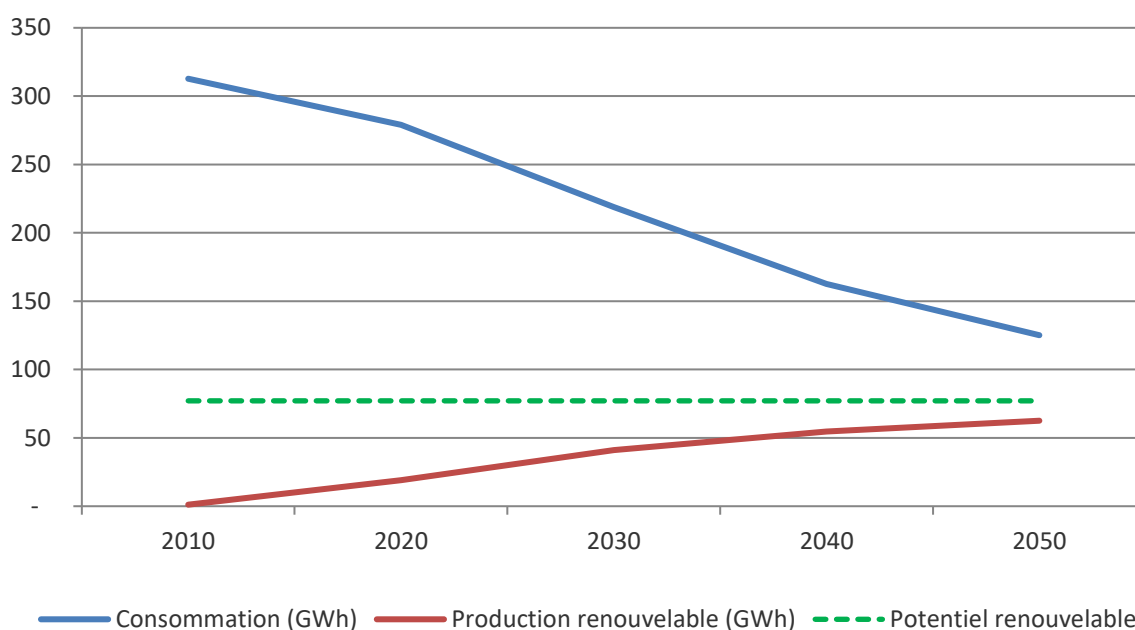


Fig. 30 – Trajectoire envisagée à l’horizon 2050 en GWh

9.3. Objectifs 2030

9.3.1. Objectifs absolu ou relatif

Les villes et communes signataires de la Convention des Maires peuvent décider de se fixer l’objectif de réduction d’émissions 2030 en tant que réduction absolue (% des quantités d’émissions de CO₂ lors de l’année de référence) ou en tant que réduction par habitant.



Cette seconde solution est pertinente lorsque celles-ci supposent que leur nombre d'habitants va croître dans les années à venir.

Même si l'évolution démographique communale n'est pas encore stable, il a été décidé de prendre uniquement en considération l'objectif absolu des 40% de réduction des émissions de CO₂.

9.3.2. Prise en compte de la variation des émissions depuis l'année de référence

L'inventaire de référence nous fournit les informations concernant les réductions des émissions CO₂ enregistrées entre 2006 et 2019. Cela nous permet de calculer l'effort à réaliser à partir de 2020 pour atteindre l'objectif des 40% de réduction des émissions en 2030.

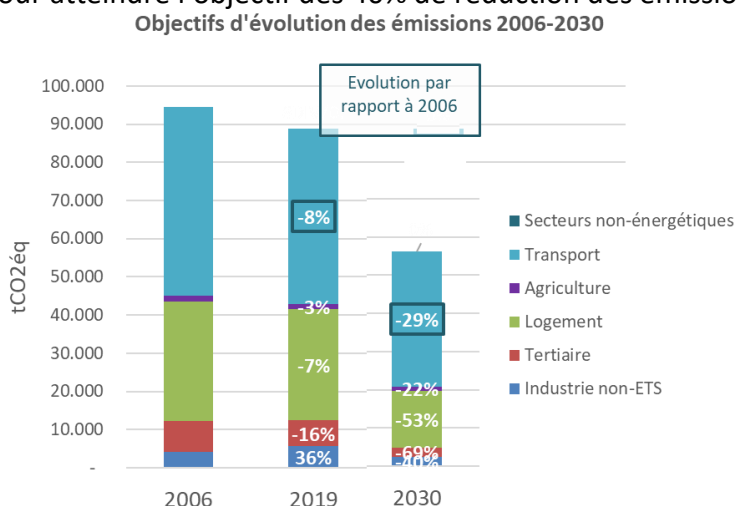


Fig 31. – Objectifs de réduction des émissions de CO₂ entre 2006, 2019 et 2030

Les objectifs et les actions doivent donc nous permettre d'atteindre **34,29 %** d'économie par rapport à 2019.

9.3.3. Objectifs par secteurs

Les objectifs et actions qui sont détaillés ci-dessous permettent d'atteindre l'objectif de 40% de réduction d'émission de CO₂ d'ici 2030.

La répartition par secteur d'activité est la suivante :

Secteur	Objectif d'économie d'énergie par rapport à 2006		Economie d'énergie (GWh/an)	Réduction des émissions (tCO ₂ /an)	Evolution des consommations de 2006 à 2019 (GWh/an)		Solde des économies à réaliser de 2019 à 2030 (GWh/an)
	-7,4%	-42,4%			-2,669	-46,9%	
Bâtiments et équipements communaux	-35,0%		1,991	535			
Eclairage public	-55,0%		0,514	168	-0,208	-22,2%	0,306
Véhicules communaux			-	-	1,032	73,7%	-
Industrie non-ETS	-15,0%		2,560	619	8,050	47,2%	10,610
Tertiaire hors AC	-15,0%		3,443	940	5,150	22,4%	8,593
Logement	-35,0%		44,005	10.968	1,832	1,5%	45,837
Agriculture	-10,0%		0,545	147	-0,034	-0,6%	0,511
Transport hors AC	-25,0%		46,129	12.307	-4,751	-2,6%	41,378
Total			99,608	25.936			

Tab. 17 – Répartition des objectifs de réduction des émissions de CO₂ par secteur

Ces objectifs seront revus à la hausse entre 2023 et 2026 pour atteindre une réduction de 55% des émissions, tels que prévu dans les nouveaux objectifs visés par la Convention des Maires.

Le calcul de réduction des émissions par secteur prend en compte la différence des émissions entre 2006 et 2019 à laquelle s'ajoute l'économie attendue grâce aux actions.

Les pourcentages positifs correspondent à une augmentation des émissions dans le secteur en question, notamment dans les secteurs industriel et tertiaire. Dans ces derniers, les actions prévues permettent de réduire l'augmentation observée entre 2006 et 2019 mais pas d'inverser la tendance.

Par contre, les réductions sont très importantes dans le secteur de l'éclairage public (22%) et dans l'administration communale (47% pour les bâtiments).

Elles sont modérées dans le secteur du transport (2,6 %).

Le graphique ci-dessous permet à la fois de visualiser les objectifs de réduction des émissions de CO₂ et de les comparer aux objectifs de la convention des Maires. Par ailleurs, il fait apparaître les réductions des émissions induites par les actions déjà planifiées mais également les bénéfices des actions déjà réalisées.

Le tableau ci-dessous quant à lui compare 4 niveaux de réduction des émissions de CO₂ :

- **Objectif 2030 CdM :**

Actuellement, le tableau fait référence à des « objectifs 2030 » présentant une réduction des émissions de 41% par rapport à 2006, ce qui correspond aux engagements pris par la commune en adhérant en 2015 à la Convention des Maires qui visait une réduction de 40%. Cet objectif sera revu à la hausse lors de la prochaine mise à jour du PAEDC en vue d'atteindre les nouveaux objectifs fixés par l'Europe, à savoir une réduction de 55%.

- **Objectif 2030 PAEDC :**

La variation des émissions constatée de 2006 à 2019 additionnée à la réduction totale des émissions atteinte à travers les objectifs sectoriels définis comme décrit ci-dessus.

- **Planifié à travers les fiches actions:**

La variation des émissions constatée de 2006 à 2019 additionnée à la réduction totale des émissions atteinte à travers les actions planifiées.

- **Atteint à ce jour :**

La variation des émissions constatée de 2006 à 2019 additionnée à la réduction totale des émissions atteinte à travers les actions déjà mises en œuvre.

Tableau de bord	Objectif	Objectif 2030	Atteint en	Solde à réaliser	Planifié à
	2030 CdM	PAEDC	2019	entre 2019 et 2030	travers les fiches actions
Evolution des émissions par rapport à 2006 (tCO ₂ eq)	-52.024	-38.421	-5.820	-32.601	-10.930
	-55%	-41%	-6%	-34%	-12%
Evolution des consommations par rapport à 2006		-27%	+2%	-29%	-3%
Evolution de la production renouvelable par rapport à 2006		+ 54,7 GWh/an	+ 14 GWh/an	+ 40,7 GWh/an	+ 8,2 GWh/an

Tab. 18 – Comparaison des 4 niveaux de réduction des émissions de CO₂

On constate directement que, même si les objectifs de réduction de 40% sont définis via les actions du PAEDC, ces dernières sont insuffisantes pour rejoindre les nouveaux objectifs de la Convention des Maires de -55%. Ainsi, de nouvelles actions seront à prévoir lors de la mise à jour de ce PAEDC.

En ce qui concerne la production d'énergies renouvelables, le solde de production à prévoir est relativement conséquent et nécessitera des investissements complémentaires d'ici à 2030. A noter toutefois que le projet éolien de Sprimont (32,8 GWh/an) devrait permettre d'atteindre cet objectif dans les prochaines années.

9.3.4. Perspectives

Le plan d'action en faveur de l'énergie durable n'est pas un document figé, il est **dynamique**. Il est ainsi amené à évoluer et à être mis à jour régulièrement, notamment lors de la rédaction des rapports de contrôle à destination de la convention des Maires. A cette occasion, **les actions seront évaluées et de nouvelles pourront s'ajouter à la liste.**

10. Plan d'actions

10.1 Aspects organisationnels

10.1.1 Comité de Pilotage

Suite à un appel public, un comité de pilotage a été formé et la composition de ses membres a évolué avec le temps. En septembre 2023, il compte

Nom	Prénom	Fonction – Expérience - Intérêt
DELVAUX	Luc	Bourgmestre
LEERSCHOOL	Philippe	1 ^{er} Echevin – Echevin de l'Environnement
DOUTRELOUP	Sébastien	Climatologue, Conseiller Communal
MAULE	Philippe	Coordinateur POLLEC
DEMBLON	Lola	Attaché spécifique aux services Environnement, Mobilité, Energie
MINGUET	Roland	Retraité ingénieur, membre fondateur de l'ASBL Vent d'Ici
MICHEL	Benoît	Retraité ingénieur, membre fondateur de l'ASBL Vent d'Ici
GOFFIN	Jean-Marc	Cadre dans une banque, Membre fondateur de l'ASBL Vent d'Ici
MOSTENNE	Stéphane	Conseiller en maraîchage au sein des Services Agricoles de la Province de Liège
HAUSMAN	Thomas	Ingénieur énergétique bâtiments, neuf, audit, résidentiel, industriel
BOSCH	Jean-Pierre	Architecte – Atelier d'architecture Bosch & Associés
GERARD	Sébastien	Directeur de la Régie Communale Autonome, Guide Nature
AGUILAR	Stéphanie	Tutrice énergie – CPAS de Sprimont
WAUTERS	Sandra	Citoyenne
DELPORTE	Guillaume	Professionnel expert indépendant
VINCENT	Benoît	Coordinateur Pollec supracommunal (Province de Liège)

Tab. 19 – Liste des membres du comité de pilotage 1^{er} septembre 2023.

Le comité de pilotage s'est réuni 5 fois entre le 09 février 2017 et le 14 juin 2017 en vue d'établir le plan d'actions.

A la suite du départ de l'écopasseuse en décembre 2017, plus aucune réunion n'a été organisée pour finaliser le plan d'action jusqu'à la reprise du projet par le nouveau conseiller en Environnement/Energie et de Monsieur Benoit VINCENT du Service de l'Environnement et de la Mobilité durable de la Province de Liège.

Trois autres réunions ont été ont alors été organisées entre le 18 avril 2018 et le 24 mai 2018.

L'ensemble des réunions du comité de pilotage réalisées depuis sa formation sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Numéro de la réunion	Ordre du jour	Date
Réunion 1	Présentation du comité, des objectifs de la Convention des Maires et des résultats d'émission de CO2 de la commune de Sprimont	09/02/2017
Réunion 2	Définition d'objectifs sectoriels sur les thèmes du transport et du logement	01/03/2017
Réunion 3	Brainstorming sur les actions d'atténuation	22/03/2017
Réunion 4	Brainstorming sur les actions d'atténuation	03/05/2017
Réunion 5	Présentation de l'ensemble des actions proposées, Détermination de l'autorité compétente pour chaque action, organisation des actions dans leur ordre de priorité, attribution d'1 ou 2 action(s) par échevinat par an	14/06/2017
Réunion 6	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation des nouveaux Conseiller en Environnement/Energie et représentant de la Province de Liège. ➤ Récapitulatif du Plan Climat et des 5 premières réunions ➤ Rappel des phases de l'élaboration du PAEDC ➤ Période de prudence dans le cadre des prochaines élections ➤ Planning des futures échéances ➤ Fixation des objectifs sectoriels ➤ Trafic autoroutier ➤ Calcul des émissions 	18/04/2018
Réunion 7	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rappel des points abordés lors de la réunion précédente ➤ Rappel des objectifs sectoriels ➤ Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 avril 2018 ➤ Choix des actions d'atténuation 	17/05/2018
Réunion 8	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rappel de la réunion précédente ➤ Rappel des actions d'atténuation ➤ Approbation du PV ➤ Outil « Adapte ta commune » ➤ Mesures d'adaptation 	24/05/2018

Réunion 9	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ouverture du Comité de pilotage à de nouveaux membres ➤ Désignation d'une personne pour la présidence du Comité ➤ Programmation des séances du Comité de pilotage en 2019 	12/02/2019
Réunion 10	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Approbation du PV de la réunion du 12-02-2019 ➤ Ouverture du comité à de nouveaux membres – suite ➤ Promotion du Plan climat ➤ Rappel des 53 actions d'atténuation et d'adaptation et état d'avancement ➤ 	19/03/2019
Réunion 11	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir la réalisation de potagers individuels et collectifs ➤ Valoriser le commerce local ➤ Charte des commerçants ➤ Famille à énergie positive ➤ Communauté énergétique 	23/04/2019
Réunion 12	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etat d'avancement : Plan Maya et soirée énergie ➤ Mobilité : appels à projets et évènement du 14 septembre ➤ Journée d'initiation à la Mobilité douce et électrique ➤ Défi Génération ZéroWatt 	11/06/2019
Réunion 13	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renowatt ➤ Ureba (bâtiments scolaires) ➤ Plateforme Liège-Energie ➤ Thermographie aérienne ➤ Action pilote Life-BE REEL : candidature portée par le GREOVA pour les communes de Lierneux, Chaudfontaine, Ferrières et Sprimont ➤ Utilisation des panneaux photovoltaïques installés par Publisolar sur les toitures ➤ Projet éolien à Dolembreux ➤ Charte des commerçants : proposition d'une charte commune pour la Province de Liège ➤ Réhabilitation du chemin vicinal n°35 ➤ Réseau cyclable ➤ PICM ➤ Bilan de la journée mobilité du 14 septembre ➤ Les ateliers potager du Plan climat de Sprimont ➤ Avancée du Plan Maya ➤ Programme d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (P.A.R.I.S.) ➤ la biodiversité présente dans nos carrières 	02/12/2019
	2020 – Pas de comité (Covid19)	

Réunion 14	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appel à candidature « Wacy » ➤ Aménagement du chemin vicinal n°35 ; ➤ Semaine de la mobilité 2021 ➤ Stationnement vélo aux arrêts de bus TEC – subvention ➤ ProVélo ➤ Subside POLLEC 2020 du SPW ➤ Renowatt ➤ Achat groupé d'énergies pour les citoyens ➤ Partenariat Liège-Energie ASBL 	16/02/2021
Réunion 15	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil d'un nouveau membre ➤ La journée de la Mobilité du 19/09/2021 ➤ Collaboration avec l'asbl Liège-Energie ➤ Soirée Energie ➤ Appels à projets Pollec 2020 et 2021 ➤ Appel à projets « BiodiverCité » ➤ Fin de la collaboration avec Renowatt ➤ Les inondations au regard du changement climatique 	24/08/2021
Réunion 16	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan de relance de la Wallonie ➤ Droit de tirage mobilité ➤ Discussion/débat : <i>Quelle est l'opportunité d'étendre le réseau gazier jusqu'au centre de Sprimont dans un contexte de crise énergétique et de fin d'utilisation des énergies fossiles pour 2050 ?</i> ➤ Actions du PAEDC en cours de réalisation 	30/11/2021
Réunion 17	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Discussion-débat : <i>la biométhanisation (invité : G. RACELLE – Ochain Energie)</i> ➤ Evaluation du PAEDC ➤ Logo du Plan Climat de Sprimont 	08/02/2022
Réunion 18	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Discussion-débat : <i>quelles aides pour des industries et PME de Sprimont et quelles actions mener auprès de celles-ci ?</i> (invité : SOWALFIN) ➤ Rapportage du PAEDC et mise à jour ➤ Résumé des projets/actions du PAEDC en cours de réalisation 	22/03/2022
Réunion 19	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Discussion-débat : <i>Comment faire évoluer les règles d'urbanisme pour qu'elles soient plus propices aux diminutions des gaz à effet de serre ?</i> (invitée : S. LIBERT, CATU Sprimont) ➤ Résumé des projets/actions du PAEDC en cours de réalisation 	28/04/2022
Réunion 20	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Discussion : <i>Analyse des 168 actions citoyennes wallonnes</i> ➤ Résumé des projets/actions du PAEDC en cours de réalisation 	23/06/2022

Réunion 21	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Discussion-débat : <i>Analyse d'une partie des 168 actions citoyennes wallonnes « Les Wallons ne manquent pas d'air »</i> : dans quelle mesure ces actions pourraient-elles être intégrées à notre PAEDC ? Actions retenues par les membres du comité rentrant dans les catégories Alimentation, Tourisme et Evènementiel ➤ Résumé des projets/actions du PAEDC en cours de réalisation 	15/09/2022
Réunion 22	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Discussion : <i>Analyse d'une partie des 168 actions citoyennes wallonnes « Les Wallons ne manquent pas d'air »</i> : « L'Agriculture face aux défis du changement climatique et de la transition énergétique » (invités : J. Ponthier, président de la Fédération Wallonne de l'Agriculture et C. Moray, Echevin de l'Agriculture) ➤ Subside POLLEC 2022 (RH) ; ➤ Résumé des projets/actions du PAEDC en cours de réalisation 	01/03/2023
Réunion facultative	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fresque du Climat 	08/09/2023
Réunion 23	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La subvention POLLEC 2022 ➤ Résumé succinct des projets/actions du PAEDC en cours de réalisation 	26/09/2023
Réunion 24	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Animation « 100% Renouvelable » par l'asbl Canopea 	21/11/2023

Tab. 20 – Ordre du jour de l'ensemble des réunions du comité de pilotage

Durant ces réunions, les membres du comité ont fait preuve d'esprit critique et d'ingéniosité pour proposer des idées nouvelles et originales, notamment lors de l'élaboration des actions à réaliser pour atteindre les objectifs sectoriels.

Toutefois, entre la réunion n°8 et la réunion n°15, les comités étaient organisés de sorte que les membres étaient informés des actions, ou parties d'actions, réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PAEDC. Ces réunions ne permettant pas de débattre sur des projets (anciens ou nouveaux), il a été constaté que le nombre de membres présents commençait à diminuer inexorablement.

Ainsi, afin de redynamiser ces comités, les membres ont convenu de revoir l'organisation de ces réunions afin qu'ils fassent la part belle aux discussions, débats et découvertes, l'inventaire des actions en cours de réalisation étant fortement réduit et mieux détaillé dans le PV de la réunion.

A présent, tant que possible, l'organisation d'un comité se déroule de la sorte :

1. Approbation du PV de la réunion précédente
2. Présentation des projets à rentrer dans un subside (facultatif)
3. Discussion-débat sur un thème défini la réunion précédente
4. Choix du sujet à aborder lors du prochain Comité
5. Résumé des projets/actions du PAEDC en cours de réalisation (qui seront détaillés dans le PV)
6. Divers

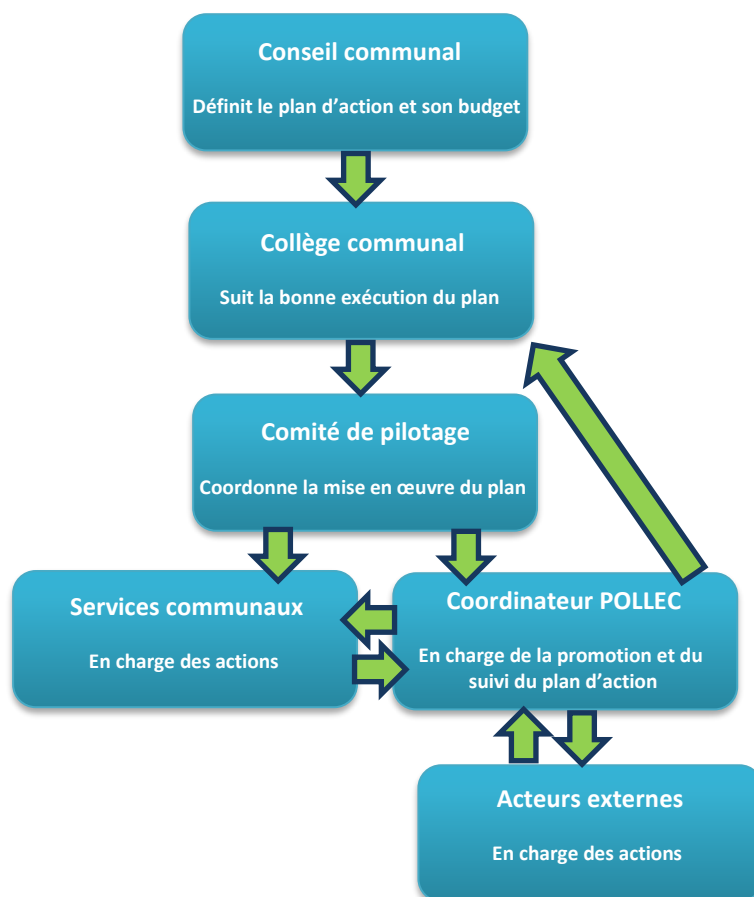


Fig.32 – Organigramme du PAEDC

10.2. Actions

Le présent PAEDC propose un plan pour la réalisation d'actions d'atténuation et d'adaptation.

L'atténuation du changement climatique consiste à réduire, par des processus naturels ou des moyens technologiques, la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. L'atténuation englobe ainsi toutes les actions de réduction des sources de gaz à effet de serre ou d'amélioration de la séquestration du carbone.

L'adaptation concerne la réduction des risques et des impacts des effets néfastes du changement climatique (tempêtes, inondations, sécheresse, ...). Comme dans le cadre de l'atténuation, l'adaptation peut s'appuyer sur le fonctionnement des milieux naturels ou sur des solutions techniques ou technologiques. Les écosystèmes fournissent des services écologiques qui peuvent aider les sociétés humaines à se protéger face aux conséquences climatiques (zones humides jouant un rôle tampon face aux épisodes de crue ou de sécheresse, espaces verts permettant de réduire les îlots de chaleur en ville, etc.).

Un plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat réaliste ne peut pas se limiter à une liste d'objectifs vagues dont la réalisation concrète dépendra du bon vouloir de porteurs de projets.

Il est donc extrêmement important :

- de penser des actions concrètes qui viseront la réalisation de ces objectifs ;
- d'identifier les porteurs de ces actions ;
- d'estimer l'investissement nécessaire pour ces porteurs de projet ainsi que les sources de financement possibles.

Le plan d'actions comporte donc une synthèse des projets, investissements et financements possibles par porteur de projet.

Ce plan ne doit pas être considéré comme un document fixe ou rigide. Au contraire, il sera amené à évoluer en fonction des circonstances et des résultats procurés par la mise en œuvre des actions. Il sera dès lors révisé pour tenir compte de l'évolution du contexte.

La mise en œuvre des actions devra faire l'objet d'états d'avancement communiqués tous les deux ans au Bureau de la Convention des Maires, au travers d'une plateforme de remise de rapports spécifique. Tous les quatre ans, un rapport incluant un nouveau bilan complet de contrôle des émissions devra être rentré, document de référence pour la coordination du programme POLLEC.

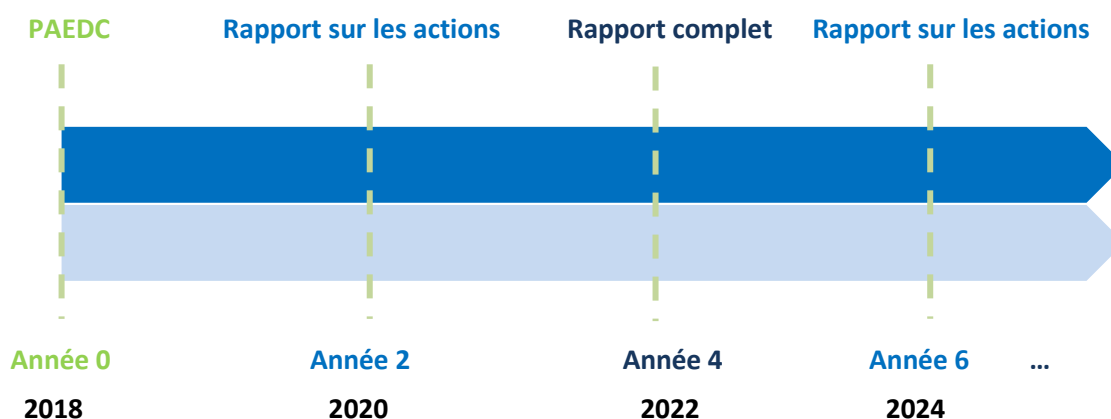


Fig. 33 – Mise en œuvre et actualisation du PAEDC

40 fiches actions ont été rédigées dont 29 pour le volet atténuation (Energie), 3 pour le volet « énergies renouvelables » et 8 pour le volet adaptation (Climat). L'ensemble des fiches-actions sont reprises en annexe 3. Le descriptif de chaque fiche-action est repris ci-dessous.

10.2.1. Actions d'atténuation

10.2.1.1. Secteur Logement

FA1 : Sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et lutte contre la précarité énergétique

Cette action vise à sensibiliser la population à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie et aux meilleurs investissements en chiffrant les économies réalisables (€, tCO₂...) et en ciblant les différents publics (propriétaires, locataires, ménages à bas revenus, etc.) par différents moyens et actions. Elle comprend elle-même une palette de diverses sous-actions :



- Distribution du fascicule « 101 idées pour économiser l'énergie » et de la BD Energ'Hic

Le fascicule "101 idées futées pour économiser l'énergie" de la Région wallonne est un outil très intéressant. Il existe, est ludique et permet une économie moyenne de 30% sur les consommations énergétiques des ménages. Une distribution à tous les citoyens de la commune est envisagée. Ce fascicule pourrait être distribué soit via un toutes-boîtes, soit en l'insérant dans le bulletin communal (complètement ou page par page), soit encore en le distribuant par le biais des écoles et autres acteurs de terrain (associations sportives, maison des jeunes, mouvement de jeunesse, Foyer Culturel, animateurs de rue, maison des jeunes, mouvements de jeunesse et clubs sport, etc.).

Etant donné l'importance de sensibiliser plus particulièrement les jeunes, une distribution de la BD Energ'Hic de la Région wallonne est également envisagée. Ce fascicule pourrait être distribué via un toutes-boîtes, être inséré dans le bulletin communal ou distribué par le biais des écoles et autres acteurs de terrain (associations sportives, maison des jeunes, mouvement de jeunesse, Foyer Culturel, animateurs de rue, maison des jeunes, mouvements de jeunesse et clubs sport, etc.).

- Maintien en fonction d'un « Tuteur Energie »

Maintien du Tuteur Energie qui a pour mission d'accompagner de manière individuelle les personnes à la recherche de solutions concrètes visant à réduire les frais énergétiques des ménages tout en gardant, voire en augmentant, le confort dans l'habitation. Afin de mener à bien ses missions le Tuteur Energie structure ses actions autour du Plan d'Action Préventive en matière d'Energie (PAPE).

Au sein du service social du CPAS, le Tuteur Énergie apporte un appui technique spécifique en matière d'énergie. Les actions initiées ciblent à la fois le comportement des usagers dans une optique d'utilisation rationnelle de l'énergie et l'équipement des bâtiments (isolations des portes et fenêtres, isolation des tuyaux de chauffage, placement de réflecteurs derrière les radiateurs, calfeutrage de la chaudière, ...).

L'accompagnement du tuteur Energie s'effectue majoritairement via des visites à domicile afin de mieux se rendre compte de la réalité du terrain. Dans le cadre d'une visite à domicile, le Tuteur effectue un état des lieux complet de la situation énergétique du ménage sous forme de diagnostic énergétique. Et fourni ensuite un kit énergie et du matériel afin de permettre à la famille de réduire sa facture d'énergie : multiprise avec interrupteur, réflecteur de chaleur, isolant pour tuyaux, ampoule LED, vanne thermostatique, doublure thermique été-hiver, wattmètre, pommeau économique, ...


Le Tuteur énergie sert également d'appui ou d'aide dans la recherche de prime énergie ou comme conseillers avisés pour vos petits travaux d'amélioration que ce soit en termes d'isolation, d'optimisation du système de chauffage ou pour définir les points importants qui vous permettront de réduire votre facture d'énergie. Le Tuteur Énergie travaille en étroite collaboration avec le conseiller énergie (le professionnel qui s'occupe de l'aspect "consommation énergétique des bâtiments publics ») ou encore les guichets de l'énergie, l'interlocuteur privilégié pour vos travaux de plus grande envergure.

L'intervention du Tuteur Energie est également sollicitée dans le cadre de la mise en place du projet « Ecowatcher » .

- Famille à énergie positive

Une famille à énergie positive (FEP), c'est une famille qui agit pour économiser l'énergie. Mais c'est aussi une famille sensible à ne pas dépenser sans réfléchir, une famille qui trie, recycle, consomme local.





Pour y parvenir, la FEP doit réaliser au quotidien différentes actions limitant son empreinte écologique. Ces actions portent notamment sur la réduction de ses consommations en électricité, en eau, en combustible fossile, et de sa production de déchets.

La mise en place d'une plateforme en ligne lui permettra de suivre le résultat de ses efforts et lui apportera les outils nécessaires pour améliorer ceux-ci. Cette plateforme pourrait éventuellement être réalisée en collaboration avec la Province de Liège.

▪ Ecowatchers

Ce projet vise à redonner aux personnes en situation de précarité le pouvoir d'agir sur leur environnement physique et social en s'appuyant sur la dynamique de groupe et la méthode participative d'échange de savoirs.

Le projet prévoit ainsi des rencontres périodiques d'un petit groupe de personnes en situation de précarité amené à échanger leurs savoirs et leurs pratiques autour de questions liées à l'énergie.

Ceux-ci bénéficient de l'accompagnement individuel du Tuteur Energie du CPAS, comprenant un audit énergétique du logement, qui permet d'identifier les besoins de chacun et d'en assurer le suivi.

Cet accompagnement permet également d'aboutir à des modifications comportementales des participants et des aménagements structurels de chaque logement en vue d'une meilleure utilisation rationnelle de l'énergie et d'un plus grand confort de vie.

Ecowatcher propose une dynamique collective qui soutient positivement les changements individuels, qui participe à un processus d'émancipation et qui crée du lien social et qui permettra aux participants de faire leur propre « bilan URE Utilisation Rationnelle de l'Énergie » et susciter progressivement des habitudes allant dans une meilleure utilisation de son énergie.


FA2 : Mise en place d'une plateforme locale de rénovation énergétique des bâtiments

Le but de la plateforme est d'accompagner une sélection de candidats rénovateurs lors dans l'ensemble des étapes de leur projet (de la phase d'information et d'élaboration à la phase de réalisation des travaux). Il s'agira alors d'aider et d'accompagner les citoyens pour choisir des entreprises compétentes en fonction des travaux que ces derniers souhaitent réaliser, de remplir une demande de prêt à 0% (Renopack et Renoprêt), de conseiller techniquement ceux-ci dans le choix des devis et le suivi de leur chantier, de remplir les documents de primes en fin de chantier, et d'établir le bilan des économies après réalisation.

A l'heure de la mise à jour du présent PAEDC, une convention est établie avec un acteur local (ASBL Liège-Energie) en vue de réaliser, sur le territoire communal, des permanences d'information et des séances d'informations publiques relative aux primes et prêts disponibles pour la rénovation/isolation des logements. L'ASBL Energie agit par ailleurs en tant que courtier de crédit à la consommation pour le compte des prêteurs de la SWCS (Société Wallonne du Crédit Social) et du FLW (Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie), facilitant ainsi les démarches que doivent entreprendre les personnes souhaitant rénover et isoler leur logement.

A terme, ce partenariat est amené à évoluer progressivement en plateforme de rénovation énergétique des bâtiments.

Le but de la plateforme sera de proposer un accompagnement « sur mesure » adapté aux besoins des citoyens rénovateurs.



Complémentaire à la fiche-action n°1, elle vise également l'organisation de « soirées Energie » ou d'un « Energy day » pour présenter les primes proposées par le Service Public de Wallonie et expliquer les procédures à suivre.

La collaboration et les échanges entre ladite plateforme et le service du Tuteur Energie sera par ailleurs indispensable.

FA3 : Initiation d'achats groupés

Des appels projets seraient publiés auprès des citoyens pour un regroupement d'achat d'énergies. Cependant, les thèmes proposés pour ces achats groupés pourraient, par exemple, concerner également l'entretien de chaudières en sensibilisant le public sur la régulation de chauffage, l'achat de panneaux photovoltaïques, l'achat de bois, l'achat d'ampoules économiques, l'achat de vélos électriques en proposant éventuellement un prêt et/ou leasing de quelques mois, etc.

FA4 : Sensibilisation aux thématiques environnementales, à la Mobilité et au développement durable

Cette fiche-action regroupe plusieurs démarches visant à sensibiliser les citoyens aux différentes thématiques en lien avec le PAEDC. Ces actions de sensibilisations touchent ainsi à la Mobilité, à la préservation de la biodiversité ou encore aux objectifs de développement durable, à la diversité et la tolérance et tend également à les intégrer dans le Programme Stratégique Transversal communale (PST).

▪ **Le prix de l'Environnement**

L'objectif est de promouvoir et de valoriser des initiatives menées par des citoyens, des étudiants/établissements scolaires, des associations ainsi que, des entreprises menant à bien un projet original et se situant sur le territoire de la province de Liège. Celles-ci doivent intégrer les valeurs environnementales et être transposables à tous.


Pour couvrir les différentes franges de la population, le prix est décerné à quatre catégories différentes : étudiant/établissement scolaire, citoyen, association et entreprise. Chacun des quatre gagnants reçoit un prix de 500,00 € et bénéficie de publicité dans différents médias communaux.

▪ **Pièce de théâtre à thème**

L'objectif de ce projet est de mettre le théâtre et la culture à portée de tous et de faire en sorte qu'ils soient un outil d'expression pour tout un chacun. Les spectacles se jouent là où les gens se trouvent dans des associations, des écoles, les C.P.A.S., les locaux syndicaux, des centres de formation professionnelle, des institutions psychiatriques, des arrière-salles de café, des centres culturels, des théâtres, des maisons de jeunes, des maisons de quartier. Les pièces abordent des thèmes qui touchent à la vie quotidienne de tous, et portent sur le changement climatique, le développement durable, la gestion des déchets, la société de consommation mais également la diversité et la tolérance.

▪ **Sensibilisation et information sur la thématique de la Mobilité**

L'information et la sensibilisation concernant cette thématique est à la base de l'objectif de réduction des émissions liées au secteur du Transport.



Elle permet d'informer les citoyens, qu'ils se déplacent sur le territoire communal ou au-delà, sur les actions à réaliser au quotidien pour réduire leur empreinte énergétique, faire des économies ou encore tester de nouveaux modes de déplacement. Cette sensibilisation est réalisée complémentirement à celle mise en place dans le cadre du Plan communal de Mobilité. Elle est dispensée par le Conseiller en Mobilité, en collaboration avec le Service communal de l'Environnement.

Elle peut se faire avec des exemples concrets (coût du kilomètre, économies possibles, ...) ou en mettant en valeur les services disponibles (Covoit'Stop, BlaBlaCar, etc.) tout présentant la proximité et la sécurité de ces services. Les informations à diffuser pourraient notamment concerner l'« achat local » et les acteurs présents sur le territoire communal ou dans ses environs. L'affichage de cartes dédiées aux promenades à vélos et aux chemins pédestres fait également partie des actions envisageables pour informer les citoyens sur les possibilités de déplacements « doux ».

▪ Journée et semaine de la Mobilité

Une « journée Mobilité » serait organisée lors de la « semaine de la Mobilité » mise en place par le Service Public de Wallonie. Cette journée « sans voiture » se déroulerait le week-end et serait animée par des spectacles et autres activités sur le thème de la mobilité. Le public serait sensibilisé à la micro-mobilité (Over-board, Segway, VAE), au covoiturage, etc. La « voiture Tonneau » de la Province de Liège pourrait également être mise à disposition lors de l'évènement pour sensibiliser les conducteurs de tout âge sur l'impact important d'un accident à faible vitesse etc. Cette journée serait l'occasion d'inaugurer des parking vélos/covoiturage ou encore de nouveaux chemins de promenade. Un atelier de réparation et de remise en conformité de vélos serait aménagé.

FA5 : Inciter les promoteurs

Inciter les promoteurs de projets d'envergure (lotissements, centres commerciaux, etc.) à envisager l'énergie renouvelable (ECS renouvelable, etc.), le chauffage collectif, favoriser la mitoyenneté, favoriser l'orientation sud pour les toits des habitations en :

- proposant des primes spécifiques ;
- mettant en place un nouveau règlement communal d'urbanisme ;
- réduisant la taxe communale pour les logements moins énergivores.

FA6 : Parcours de l'énergie

Ce projet prévoit l'organisation de visites chez des particuliers ayant investis dans des travaux ou des technologies permettant de réaliser des économies d'énergie. Un appel à volontaires serait réalisé et des visites seront proposées aux citoyens de la commune. L'objectif est de proposer des visites pour chaque type d'investissement les plus rentables avec une présentation des économies réellement atteintes.

Les visiteurs peuvent ainsi se rendre compte par eux-mêmes de la pertinence de ce type d'investissement et recueillent des informations fournies par d'autres citoyens, loin des fiches techniques impersonnelles fournies par les grandes marques et des arguments avancés par des agents commerciaux ou entrepreneurs privés.

Une balade énergie pourrait être composée d'une visite d'une chaudière à pellets, d'une pompe à chaleur (air/air, ...), de panneaux solaires thermiques.



FA7 : Rénov'Formation :

Mise en place d'un programme de formations à l'auto-rénovation énergétique, axées sur l'isolation et l'étanchéité à l'air. Ces formations gratuites pour les sprimontois expliqueront quels matériaux choisir, comment les mettre en œuvre, comment coordonner concrètement étanchéité à l'air et passages de réseaux, etc. Autant d'aspects qui seront abordés dans ces formations qui auront lieu en situation réelle.

Différents modules seront mis en place comme l'initiation à la thermique du bâtiment, isolation d'un mur et isolation d'un pan de toiture, en faisant le lien avec les primes existantes.

FA8 : Annulation de la taxe communale relatives aux demandes de permis pour l'isolation des parements d'élévation et des couvertures de toitures

La taxe relative aux demandes de permis d'urbanisme pour l'isolation des parements d'élévation et des couvertures de toiture serait abrogée à condition que la demande de permis ne concerne que des travaux d'isolation sans aucune autre modification soumise à permis (agrandissement du bâtiment, etc.). Cette exonération ne concernerait donc que les travaux d'isolation réalisés sur des logements existants.

FA9 : Création de primes communales

Octroi d'une prime communale pour la réalisation d'un audit énergétique, l'amélioration de l'isolation et de la ventilation d'une habitation, l'installation de chaudières bois/poêle à pellets)

Audit énergétique :

La réalisation d'un audit énergétique, par un auditeur agréé, permet de connaître les points faibles d'un logement et d'identifier les travaux à réaliser prioritairement afin de diminuer les consommations d'énergie. Cet outil est donc très pratique pour orienter un propriétaire sur le type de travaux les plus économiseurs dans son logement.

La région wallonne octroie actuellement une prime pouvant varier de 200 à 780 € selon le ménage. Une prime de 10% du montant de l'audit avec un maximum de 100€ par bâtiment par an pour autant que le remboursement des primes ne dépasse pas 70% de la facture finale pourrait être octroyée par la commune.

Ventilation

Etant donné les problèmes d'humidité de plus en plus fréquents dans les logements rénovés et les manquements observés concernant la ventilation des logements, une prime liant l'isolation et la ventilation pourrait permettre de sensibiliser les citoyens à l'utilité d'une ventilation correcte.

Il est proposé d'octroyer une prime à hauteur de 10% de la prime régionale* sans pour autant que le cumul des primes ne dépasse 70% de la facture final. Il faut donc que la prime régionale soit octroyée et qu'il y ait au minimum l'installation d'extracteurs dans l'ensemble des locaux humides de l'habitation. Une aide supplémentaire de 10% sera octroyée aux systèmes de ventilation C et D dont le débit répond aux exigences PEB. Il faudra au minimum des extracteurs.



Biomasse

Etant donné le potentiel bois de la commune de Sprimont, il est proposé d'octroyer une prime à l'achat d'une chaudière à pellets à alimentation automatique d'une valeur de 20% de la facture finale avec un maximum de 200€/logement. Ce type de chaudière est une alternative à l'utilisation d'énergie fossiles telles que le gaz (gaz naturel, propane) ou le mazout pour le chauffage des bâtiments.

10.2.1.2. Secteur Transport

FA10 : Engagement d'un Conseiller en Mobilité à temps plein

Le Conseiller en Mobilité est un relais, un lien entre les acteurs concernés par la problématique de la mobilité (responsables politiques, services techniques, associations, usagers...) au sein d'une commune, d'une administration ou d'un autre organisme.

Par son expertise acquise lors de sa formation, il aide à l'élaboration d'un plan communal de Mobilité (FA11), met en œuvre les actions recommandées par celui-ci, promeut la « Mobilité douce » notamment en développant un plan cyclable et en créant des réseaux d'intermodalité et de multimodalité.

Il travaille en étroite collaboration avec le service des travaux dans l'élaboration de projet de rénovation d'infrastructures routières mais également avec le service de l'Urbanisme qui remet son avis sur différents projets (création centre commerciaux, extension de zoning, d'immeuble à appartements, ...).

Son travail doit permettre de réduire la part modale de la voiture et augmenter celle des vélos et des transports en commun.

FA11 : Mise en place d'un Plan communale de Mobilité et d'un Plan intercommunal de Mobilité

Le Plan communal de Mobilité (PCM) est un outil stratégique qui vise à faciliter la planification de sa mobilité à l'échelle d'une commune. Il aide à améliorer l'accessibilité et la mobilité, la sécurité routière et le cadre de vie sur le territoire concerné.


La mise en place d'un tel plan est primordiale pour agir sur les émissions engendrées par le secteur Transport. Une réduction de celles-ci passe par un diagnostic du territoire, une analyse de la situation et la réalisation d'actions. Ce plan est indispensable si on veut atteindre l'objectif relatif au développement du vélo sur le territoire communal fixé dans le cadre du présent Plan climat.

Le Conseiller en Mobilité participe à l'élaboration du PCM et en assure le suivi et la mise à jour.

Le PCM permettrait notamment l'étude d'une liaison « transport doux » entre Sprimont et Dolembreux ou encore jusqu'à la gare de Rivage.

FA12 : Instauration du brevet du cycliste dans les écoles communales

Le projet consiste à instaurer chaque année, dans une ou plusieurs écoles communales, l'organisation d'une formation à l'utilisation du vélo et à l'apprentissage de la sécurité routière.



Ce projet doit être réalisé en collaboration avec la zone de Police SECOVA et l'asbl PRO VELO. Cette action pourrait être organisée lors de la « semaine de la Mobilité ».

FA13 : Test du vélo électrique

L'administration communale fait la promotion de l'utilisation du vélo à assistance électrique (VAE) lors de la campagne « Je teste le vélo électrique » réalisée par le Service Public de Wallonie dans le cadre de son Plan Wallonie Cyclable 2.0. ou en instaurant un partenariat avec des organismes spécialisés (ex : asbl Pro Vélo).

Après l'action mise en place par le SPW ou un organisme spécialisé, elle acquiert également un vélo électrique qu'elle met à disposition des citoyens, pendant une durée limitée, afin qu'ils testent le VAE.

FA14 : Réaménagement infrastructures et itinéraires de promenades pour les cyclistes

Cette action doit permettre d'intégrer, dans les études de travaux de rénovation de voiries, des aménagements permettant de développer le déplacement des cyclistes tout en garantissant leur sécurité. Elle est réalisée au regard du Plan communal de Mobilité (FA11). Afin de permettre l'augmentation de la part modale du vélo, de nouveaux itinéraires de déplacement sont créés via le réseau de chemins vicinaux présents sur le territoire communal. Ceux-ci sont progressivement réhabilités et mis à l'honneur, notamment par le biais de la « semaine des Sentiers ». La priorité est alors accordée aux sentiers permettant la circulation des cyclistes ou permettant la jonction entre différents tronçons cyclables.

A l'heure de la mise à jour du présent document, la liaison Banneux-Louveigné a été aménagée tandis que d'autres projets sont en cours d'étude (liaison Sprimont-Gomzé, Sprimont-Damré, Dolembreux-Beaufays) ou en pré-étude.

FA15 : Création ou extension de parkings vélos

Des parkings sécurisés pour vélos sont créés notamment au niveau de certains bâtiments communaux (administration communale/CPAS, écoles communales, complexe sportif ou terrains de sports, ...) ou au niveau de zones d'intérêt pour les citoyens (centres commerciaux, centre touristique de Banneux, parkings de covoiturage).


Le choix des sites où ils sont implantés est étudié dans le PCM.

En 2020, l'administration communale de Sprimont s'est vue octroyée une subvention pour l'installation d'une soixantaine de bornes de parcage et de recharge pour vélos et VAE dans le cadre de l'appel à projet Pollec 2020. Le placement des bornes est prévu pour le printemps 2024.

Par le biais des charges urbanistiques, elle peut également imposer aux entreprises dont les activités ou les projets sont soumis à permis l'installation de parking pour vélos afin d'inciter leurs travailleurs à rejoindre leur lieu de travail via ce mode de déplacement.

FA16 : Mise en place d'un leasing vélo pour le personnel communal et collaboration avec BPOST

La mise en place d'un système de leasing pour vélos électriques à destination du personnel communal et du CPAS pourrait être envisagé.



Plusieurs VAE sous leasing seraient disponible pour les membres du personnel communal pour réaliser de courtes distances dans le cadre de leurs missions quotidiennes (assistant(e) social(e), agents constatateurs, Conseiller en Mobilité, Conseiller en Prévention, PCS, ...).

Afin de promouvoir le VAE, une collaboration serait par ailleurs mise en place avec BPOST qui équiperait un ou plusieurs facteurs volontaires d'un vélo à assistance électrique. Le vélo pourrait être prêté par l'administration communale dans le cadre d'un leasing vélo. Par ce prêt, le personnel de Bpost pourrait adhérer à l'utilisation du VAE dans les quartiers proches du centre de dispatching.

FA17 : Plateforme Web

L'ensemble des actions concernant le transport nécessite la mise en place d'une plateforme WEB. Celle-ci mettrait en contact les citoyens de certains quartiers entre eux, que ce soit pour le covoiturage mais aussi pour les livraisons de produits locaux chez eux. Elle permettrait d'augmenter la cohésion sociale de chaque quartier qui aurait son espace privilégié sur le web.

FA18 : Sensibilisation et formation à l'éco-conduite

Affichage à des endroits stratégiques (parkings écoles, administration communale, complexe sportifs, centres touristiques, parkings de co-voiturage,...) de panneaux sensibilisant les conducteurs à adopter une éco-conduite.

L'organisation d'une formation à l'éco-conduite permet aux automobilistes d'épargner durablement sur la facture automobile : économie de carburant, mais aussi des pneus et l'usure de la voiture, sans compter la réduction des risques d'accident et les bénéfices environnementaux (moins de bruits/moins de pollution/moins de déchets). Des économies de plusieurs centaines d'euros par année peuvent être réalisées immédiatement après la formation éco-conduite (jusqu'à 15% d'économie).

FA19 : Création d'un parking d'écovoiturage près de la sortie Beaufays (autoroute E25)

Vu le succès des deux parkings d'écovoiturage installés à la sortie Sprimont de l'autoroute E25 et au regard du nombre de leur saturation quotidienne, il apparaît opportun d'étudier l'extension de ceux-ci ou la création de nouvelles zones de stationnement aux abords de la sortie d'autoroute précitée.


A noter que la version 2018 du PAEDC prévoyait notamment d'aménager un vrai parking sécurisé à proximité de l'entrée/sortie de l'autoroute E25 située sur les communes de Chaudfontaine et de Sprimont afin d'accueillir les véhicules qui stationnent chaque jour au niveau du carrefour de Dolembreux.

A l'heure de la mise à jour de ce document, le Service Public de Wallonie, la Province de Liège et la commune de Chaudfontaine ont aménagé un parking de covoiturage sur le territoire calidifontain, à quelques centaines de mètres de la sortie d'autoroute précitée.

FA20 : Bornes de recharge pour véhicules électriques

Cette action prévoit l'aménagement de bornes de recharge pour véhicules électriques aux endroits opportun comme les parkings de covoiturage.





L'acquisition de ces bornes de rechargement peut être réalisée via la centrale d'achat de la Province de Liège qui octroie également une prime pour l'installation de la première borne de rechargement.

Dans le cadre de la subvention POLLEC 2020, le Service Public de Wallonie a octroyé une aide financière à la commune de Sprimont pour l'installation de deux bornes de recharge pour voitures électriques.

A l'heure de la mise à jour du PAEDC, la Wallonie lance son « Plan Bornes » visant l'installation en 2024 de 2.448 bornes sur le territoire régional, dont 7 à Sprimont.

FA21 : Promouvoir l'achat local et les circuits-courts

Afin de développer l'achat local, les informations concernant les vendeurs/agriculteurs locaux sont diffusées sur le site internet communal, via les réseaux sociaux ou encore par le biais du bulletin communal et les écoles communales.

En 2023, le mouvement « Festival Nourrir Liège » s'est étendu jusqu'aux zones rurales et Sprimont ne fait pas exception avec l'organisation de plusieurs activités organisées lors d'un événement intitulé « Nourrir Sprimont ».

10.2.1.3. Secteur Tertiaire

FA22 : Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux et des comportements des usagers

▪ Réalisation d'un cadastre énergétique et d'une comptabilité énergétique

Le cadastre énergétique est un outil permettant de classer les bâtiments communaux en fonction de l'efficacité énergétique de leur enveloppe. Il repose sur le calcul de deux indices :

- l'indice E qui est un critère estimatif de la qualité du bâtiment et qui tient compte des déperditions moyennes globales du bâtiment et du rendement global de l'installation de chauffage mais aussi du type d'affectation du bâtiment, qui a une répercussion sur la consommation en chauffage, de la zone climatique dans laquelle il est situé mais aussi de sa compacité (surfaces extérieures latérales et approximation de la surface de la toiture).
- l'indice Ep représente quant à lui un critère quantitatif d'aide à la décision. Il classe les bâtiments selon leur potentiel d'économies d'énergie.


Cet outil permet de prioriser les actions et les travaux à mener dans les bâtiments communaux afin d'aider les élus communaux dans leurs prises de décision.

Le cadastre énergétique est un outil dynamique, c'est-à-dire qu'il doit être mis à jour régulièrement, notamment lorsque des travaux ont été réalisés dans un bâtiment.

La comptabilité énergétique est quant à elle un outil de gestion des consommations dont les objectifs sont les suivants :

- suivre les consommations des bâtiments et les situer dans le moment présent, par rapport à d'autres bâtiments et dans une perspective évolutive, d'un bâtiment par rapport à lui-même ;



- 
- de détecter des dérives de consommation et des anomalies de fonctionnement des installations de mesurer les effets d'améliorations thermiques apportées aux bâtiments, aux systèmes ou aux conditions d'occupation ;
 - d'établir un budget "énergie" ;
 - de répartir les consommations d'énergie entre divers occupants éventuels.

■ Travaux d'isolation des bâtiments communaux et amélioration des équipements

Cette action représente l'ensemble des investissements à réaliser en vue d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux. Les travaux à réaliser peuvent être simple et peu coûteux (amélioration de l'étanchéité) ou encore présenter un temps de retour relativement court (calorifugeage des gaines de chauffage, isolation de la toiture, placement de réflecteurs derrière les radiateurs, ...). Outre l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments, des efforts peuvent être réalisés au niveau de l'éclairage de ceux-ci (remplacement par du LED, installation de capteurs de présence dans les couloirs ou toilettes, ...).

D'autres investissements sont plus onéreux et présentent un temps de retour sur investissement plus long mais sont toutefois indispensables si on souhaite réaliser des économies sur le long terme. Il s'agit par exemple du remplacement de radiateurs électriques présents dans certains bâtiments (foyer culturel, salle de judo, ...) ou encore de l'isolation de la toiture de bâtiments énergivores (ex : complexe sportif).

En ce qui concerne le comportement des usagers des bâtiments communaux, une sensibilisation permanente à l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie est mise en place, notamment par voie d'affichage, de communication via l'intranet, par des moyens didactiques et ludiques, avec l'aide de l'« Ecoteam » (FA24).

FA23 : Rénovation, transformation et amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment central de l'administration communale

Le bâtiment central de l'administration communale, le Château « Van Roggen » regroupe la majorité des services communaux et en fait donc le bâtiment le plus important en terme d'accueil du personnel communal et des citoyens. Les obstacles principaux à l'amélioration de l'efficacité énergétique de ce bâtiment sont principalement financiers, techniques et d'ordre organisationnel. En effet, certains travaux d'isolation sont complexe au regard de l'âge du bâtiment (fin XVIIIème siècle) et des accès difficiles (murs, toitures,...).


Par ailleurs, ils sont conséquents et le montant total des travaux (calculés dans l'audit énergétique en septembre 2022) est estimé à presque 1.000.000 € TVAC, raison pour laquelle ce bâtiment constitue à lui seul une action distincte et différente de l'action n°22.

Les fonds du Plan de Relance de Wallonie obtenus en 2023 sont un levier indispensable pour mettre en œuvre ce projet grâce auquel l'organisation des services et leur accès par le public sera également entièrement revu pour une meilleure gestion des espaces et une meilleure efficacité des services communaux.

FA24 : Mise en place d'une « Ecoteam »

Cette action a pour objectif d'amener le personnel communal (ou du CPAS) à choisir volontairement et librement des comportements favorables du développement durable.





L'action se déroule avec l'appui d'un animateur membre de l'administration formé et/ou animateur externe et repose sur des techniques d'autonomisation (« empowerment » en anglais).

L'animateur apporte au groupe des informations générales sur les différentes problématiques soulevées (énergie, papier, eau...). Pour chaque thématique, un ou deux « préparateurs » récoltent les données spécifiques à la commune. Ensuite, les membres de l'EcoTeam fixent des objectifs et proposent des actions concrètes destinées à favoriser des comportements plus respectueux du développement durable.

Ces actions sont directement portées et implémentées par les membres de l'EcoTeam (l'animateur se contentant de jouer un rôle de catalyseur). Ces techniques encouragent les travailleurs à donner le meilleur d'eux-mêmes et à s'entraider pour permettre à l'équipe de réussir.

Le processus favorise la créativité, la collaboration, l'enthousiasme et la production de résultats concrets en faveur de l'environnement. C'est la combinaison de ces différents éléments qui crée les conditions favorables à des changements d'attitudes et de comportements.

FA25 : Défi Génération Zérowatt

Les élèves deviennent les « inspecteurs énergie » de leur école. Accompagnés d'animateurs, ils réaliseront une chasse aux gaspillages à l'aide d'instruments de mesure pour tenter de réduire la consommation énergétique de leur établissement scolaire de minimum 10%. Ils sont notamment accompagnés gratuitement par des Facilitateurs éducation-énergie mandatés par la Wallonie.

FA26 : Convertir l'éclairage public à la technologie LED

Le territoire communal comporte 3.258 luminaires publics. Cette action vise au remplacement progressif, en collaboration avec RESA, des luminaires utilisés pour l'éclairage du domaine public par des luminaire de type LED.

En juin 2023, 63% du parc d'éclairage public a été remplacé par du LED.

10.2.1.4. Secteur Agriculture

FA27 : Sensibilisation des agriculteurs aux économies d'énergies réalisables dans les exploitations agricoles

Cette action prévoit la sensibilisation des agriculteurs à l'URE au niveau de leur exploitation.

Elle permettra également la rencontre avec des agriculteurs ayant réussi des économies d'énergie par des changements d'habitudes ou des investissements économiseurs d'énergie. Visite d'exploitations agricoles modèles, rencontre avec des spécialistes.





10.2.1.5. Secteur industriel

FA28 : Sensibilisation des entreprises et travailleurs au télétravail et étude de l'opportunité de la création d'un espace de co-working sur la commune

Le projet prévoit de communiquer sur les avantages et la réglementation relative au télétravail, estimer la demande pour un espace de co-working (enquête), évaluer de l'opportunité d'utiliser des locaux sous-exploités ...

Cet espace de co-working devra être un lieu convivial accessible à vélo (parking sécurisé pour vélo électrique et douches).

La Pandémie liée au Covid-19 ayant forcé le travail à domicile en 2019, le télétravail s'est généralisé pendant plusieurs mois au sein de certaines entreprises, principalement au niveau du travail de bureau, et a été intégrées par certaines d'entre elles de manière structurelle dans leur fonctionnement quotidien. La crise sanitaire aura ainsi facilité le développement de cette action de manière très importante même si on peut constater en 2023 que certaines sociétés font un retour en arrière partiel ou total.

10.2.1.6. Secteur tertiaire

FA29 : Charte des commerçants pour l'utilisation rationnelle de l'Énergie

Les commerçants signent une charte qui les engage à réaliser des efforts notamment en termes d'éclairage de leur vitrine en dehors des heures d'activité (pollution lumineuse) mais également en termes de pertes de chaleur dues à l'ouverture permanente des portes.

Les commerçants signataires affichent un autocollant fourni par le Service Environnement-Energie, rapportant à la Convention des Maires et au PAEDC de Sprimont.

L'action est réalisée en collaboration avec le service en charge des acteurs économiques.


10.2.1.7. Potentiel renouvelable

FA30: Sensibilisation et informations relatives aux énergies renouvelables

Informier le public sur les diverses énergies renouvelables existantes via les moyens de communication cités précédemment. Dans ce cadre et au vu du potentiel renouvelable de la commune, un point d'accent sera mis sur les panneaux solaires photovoltaïques et l'utilisation du bois tout en rappelant l'utilité d'un audit énergétique et la rentabilité de l'isolation d'un bâtiment.

Informier le public sur les différents projets renouvelables à venir sur le territoire communal notamment en présentant leur potentiel de production et, parfois, en les démystifiant (parc éolien), notamment via le site Internet de la commune ou sa page Facebook, le bulletin communal ou encore en réalisant des soirées d'information.





Visite organisée d'un parc éolien (Waimes, Amay, Villers-le-Bouillet, Stoumont, ...). La brochure « Eolien, rumeurs et réalité » pourrait être distribué aux riverains du projet éolien ou téléchargeable sur le site Internet de la commune.

Favoriser l'implantation de projets éolien, hydroélectrique ou encore photovoltaïque dans le cadre de demande de permis d'environnement ou permis unique en améliorant l'acceptation de ceux-ci par les citoyens, notamment en leur communiquant des informations justes allant à l'encontre d'idées reçues ou de campagnes de désinformation.

FA31 : Projet d'installation d'infrastructures productrices d'énergies vertes

Cette action vise l'étude et la mise en œuvre d'un parc de 5 éoliennes, d'une centrale hydroélectrique et d'une unité de biométhanisation.

En 2023, le permis concernant le projet éolien a été validé par le Conseil d'Etat tandis que la centrale hydroélectrique de Chanxhe est fonctionnelle après un arrêt de plusieurs mois lors des inondations de juillet 2021.

Vu le potentiel biométhanisation de la commune (1160 kW électrique et 1449 kW thermique), une analyse de la faisabilité d'un projet biométhanisation devrait être menée. La mise en œuvre d'une unité de biométhanisation dépendra de l'analyse de faisabilité.

FA32 : Constitution d'une coopérative citoyenne dans le cadre de la mise en œuvre d'un parc de 5 éoliennes

Cette action porte sur la création d'une association citoyenne locale de Sprimont pour représenter auprès de la commune et des promoteurs de projets énergétiques durables ceux et celles qui s'y intéressent ou qui envisagent d'y participer financièrement.

L'association sera l'interlocuteur représentant les citoyens non seulement dans la phase de mise en œuvre mais également en cours d'exploitation des projets portant sur la production d'énergie renouvelable. La représentativité de l'association sera d'autant plus forte si le nombre de citoyens qui la rejoignent est grand.

Une asbl citoyenne déjà très active a vu le jour à Sprimont et porte le nom de « Vent d'ici asbl » (www.vendici.be).

10.2.2. Actions d'adaptation


10.2.2.1. Aménagement du territoire

FA33 : Lutte contre les risques d'inondation et de surcharge du réseau d'égouttage

Cette action vise notamment l'utilisation de revêtements de sol perméables à l'eau et de mécanismes de temporisation du rejet des eaux pluviales dans le but de limiter les risques d'inondation ou de surcharge du réseau d'égouttage lors de fortes pluies.

Dans cette optique, certaines actions peuvent être entreprises :

- Choisir des matériaux de revêtement de sol perméables lors les travaux d'aménagement communaux (exemplarité).
- Imposer aux nouvelles constructions l'imprégnation des eaux pluviales in situ quand le terrain le permet ou imposer l'installation d'une citerne de rétention des eaux pluviales (citerne de non-stockage avec rejet à débit limité).

- 
- Communiquer/sensibiliser sur les caractéristiques des toitures végétalisées par rapport à la temporisation du rejet des eaux pluviales.
 - Renforcer les règles d'urbanisme concernant les zones inondables.
 - Acquérir des sacs et du sable afin de protéger les bâtiments communaux et privés les plus touchés.
 - Renforcer le curage des avaloirs et fossés ainsi que l'entretien des rivières.
 - Aménagement de dispositifs de lutte contre les coulées de boue (fascines).
 - Adapter un plan d'urgence au regard des inondations de juillet 2021
 - Renforcer la surveillance des cours d'eau et des risques d'inondation à l'aide du logiciel P.A.R.I.S.

FA34 : Aménagement d'une digue de protection contre la crue des eaux du ruisseau de Stinval

Complémentaire à éléments de l'action n°33, des travaux en vue de l'aménagement d'une zone tampon à Louveigné, à proximité du village de Stinval s'avère nécessaire afin de limiter les risques d'inondation qui deviennent récurrents.

10.2.2.2. Santé


FA35 : communication et sensibilisation relative aux maladies transmises par différents vecteurs (tiques, moustiques, ...) et aux dangers de certaines espèces invasives

- Organisation de la récolte des pneus chez les agriculteurs (gîtes larvaires des moustiques) ;
- Installation de panneaux d'information à la présence de tiques et aux maladies y liées dans les zones à risques (à l'entrée des bois, ...) ;
- Etablissement de recommandations relatives à l'élimination des zones de reproduction, de repos et des sources de nourriture des moustiques : sensibilisation relative à la présence d'eau stagnante et à la prolifération de vecteurs porteurs de maladie que cela engendre. Sont visées les eaux stagnantes « artificielles » (bidon de récolte d'eau de pluie sans couvercle, ...) qui ne sont pas le biotope d'autres espèces (batraciens, ...) ;
- Distribution de plantes permettant d'éloigner certains vecteurs (citronnelle, ...) ;
- Campagne de prévention concernant les dangers de la Berce du Caucase ;

FA36 : Gestion des vagues de chaleur

- Communication et sensibilisation relative à l'impact de la diminution de la vitesse des véhicules sur la qualité de l'air ;
- Identification des personnes isolées /fragiles et mise en place de dispositifs d'accompagnement (hotline, contacts téléphoniques réguliers, ...) : poursuite de l'action ;
- Adaptation des horaires des journées de travail ;
- Installer des fontaines d'eau au sein des différents bâtiments publics et écoles ;
- Relayer les actions du plan wallon forte chaleur et pics d'ozone ;
- Limiter l'effet d'îlot de chaleur urbain en plantant des arbres sur le domaine public (place, plaine de jeux, ...) en centre-ville.



- 
- Augmenter les plantations dans les zones accessibles au public, qu'elles soient privées ou publiques, par le biais de plantations créant un ombrage réduisant l'absorption de la chaleur par les revêtements en béton et hydrocarbonés.
 - Mettre en place un « Plan canicule »

10.2.2.3. Agriculture

FA37 : Réduction des impacts du changement climatique sur la production de nourriture

- Promouvoir la permaculture, les cycles et variétés de culture par l'organisation de visites, de formations, ... ;
- Promouvoir la réalisation de potagers individuels (diffusion de documentaires, organisation de formations, ...) et soutenir la mise en place et le maintien des potagers collectifs ;
- Organiser l'échange de graines d'espèces indigènes et résistantes par la constitution d'une grainothèque ;
- Sensibilisation/communication aux consommateurs : choix de produits issus d'agriculture raisonnée, consommer local et de saison, communiquer sur les filières existantes (point ferme, ...) ;
- Valoriser certains produits Fair Trade (café, ...) au sein de l'administration communale ;
- Préserver les insectes pollinisateurs, leurs nourritures et leurs habitats (actions du plan Maya) ;
- Lutter contre l'érosion de sols par une communication et une sensibilisation des agriculteurs, entre autres par la promotion des mesures agro-environnementales et climatiques, ainsi qu'en favorisant la plantation de haies ;
- Eviter l'utilisation d'engrais chimiques en promouvant les engrais verts.

10.2.2.4. Energie

FA38 : réduction des besoins de climatisation des bâtiments


- Sensibiliser les occupants des bâtiments communaux aux bons comportements à avoir pour éviter la surchauffe via les « Eco-teams » ;
- Améliorer le confort thermique des bâtiments communaux en été (favoriser le déphasage thermique, installation de protections solaires, plantation d'arbres aux abords des bâtiments, ...) ;
- Communiquer aux citoyens sur les mesures pour limiter les apports solaires et gratuits (types de vitrages, protections solaires, choix de luminaires économes, ...) ;
- Sensibiliser les architectes à la problématique de la surchauffe (transmis des brochures développées par la région, ...) et courrier de sensibilisation aux demandeurs et concepteurs dans le cadre des demandes de permis dépassant le nombre d'heures de surchauffe recommandé ;
- Sensibilisation aux impacts de l'utilisation de fluides frigorigènes.

10.2.2.5. Ressources en eau

FA39 : Réduction de la pression sur la ressource en eau

- Promouvoir les paillages pour éviter l'évaporation ;
- Promouvoir la récupération et l'utilisation des eaux de pluie ;



- 
- Organiser un achat groupé de citernes d'eau ;
 - Organiser le nettoyage des rivières ;
 - Sensibiliser à l'utilisation du plastique, ... et autres matériaux non bio-dégradables se retrouvant dans les cours d'eau et organisation de campagne de sensibilisation aux déchets sauvages ;
 - Sensibiliser au bon usage des stations d'épuration et des égouts publics ;
 - Promouvoir les toilettes sèches, urinoirs sans eau ;
 - Communiquer sur le bon usage de l'eau et promouvoir les réducteurs de débits ;
 - Prendre part aux Contrats rivières Ourthe, Amblève et Vesdre.

10.2.2.6. Biodiversité

FA40 : Mesures de préservation et de développement de la biodiversité

- Poursuivre les actions mises en œuvre dans le cadre du plan Maya ;
 - Mettre en place un Plan Commune de Développement de la Nature (PCDN) ;
 - Poursuivre la sensibilisation à la problématique des espèces invasives et éradication de celles-ci ;
 - Privilégier les espèces non invasives adaptées à notre climat actuel et futur (sensibilisation des citoyens, annexe à l'octroi de permis, sur domaine public, ...) ;
 - Annexer la liste des espèces invasives à l'octroi de permis ;
 - Inviter les citoyens à participer à des campagnes de comptage ;
 - Poursuivre l'application du zéro-phyto dans les espaces publics ;
 - Promouvoir les toitures végétalisées ;
 - Promouvoir l'agriculture biologique ;
 - Obtenir le label « cimetière nature » ;
 - Réduire la pollution lumineuse (FA8 : remplacement de l'éclairage public et modification des horaires d'illumination des monuments de culte et FA25 : charte des commerçants comprenant une réduction de la pollution lumineuse) ;
 - Créer des points de vue avec panneaux didactiques relatif à la biodiversité (Carrière Belle Roche, Rivage, Banneux) ;
 - Promouvoir l'installation de nids artificiels pour hirondelles ;
 - Restaurer certaines mares naturelles.
- **Gestion durable des forêts**
 - Promouvoir la gestion durable des bois et forêts communaux ;
 - Intégrer l'exigence relative à la certification PEFC (Program of Endorsement of Forest Certification) ou assimilé dans le cadre des achats réalisés par l'administration ;
 - Promouvoir les essences adaptées au changement climatique par la plantation d'espèces résistantes aux sécheresses dans les espaces publics et par la distribution de telles espèces lors de la journée de l'arbre.



10.3. Synthèse des actions d'atténuation et d'adaptation

N°de l'action	titre de l'action	Type	Secteur	Précarité énergétique	Objectif ciblé	Action clé CdM
FA1	Sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et lutte contre la précarité énergétique	Atténuation	Logement	X	-34% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Logement'	
FA2	Mise en place d'une plateforme locale de rénovation énergétique des bâtiments	Atténuation	Logement	X	-35% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Logement'	X
FA3	Initiation d'achats groupés	Atténuation	Logement	X	-34% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Logement'	
FA4	Sensibilisation aux thématiques environnementales, à la Mobilité et au développement durable	Atténuation	Tous		0	
FA5	Inciter les promoteurs	Atténuation	Logement		-34% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Logement'	
FA6	Parcours de l'énergie	Atténuation	Logement		-34% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Logement'	
FA7	Rénov'Formation	Atténuation	Logement	X	-34% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Logement'	
FA8	Taxation	Atténuation	Logement		-34% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Logement'	



FA9	Création de primes communales	Atténuation	Logement		-34% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Logement'	
FA10	Engagement d'un Conseiller en Mobilité	Atténuation	Transport		-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'	
FA11	Plan Communal de Mobilité	Atténuation	Transport		-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'	
FA12	Instauration du brevet du cycliste dans les écoles communales	Atténuation	Transport		-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'	
FA13	Test du vélo électrique	Atténuation	Transport		-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'	
FA14	Réaménagement infrastructures et itinéraires de promenades pour les cyclistes	Atténuation	Transport		-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'	X
FA15	Création ou extension de parkings vélos	Atténuation	Transport		-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'	
FA16	Mise en place d'un leasing vélo pour le personnel communal et collaboration avec BPOST	Atténuation	Transport		-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'	
FA17	Plateforme Web d'échange/partage	Atténuation	Transport		-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'	
FA18	Sensibilisation et formation à l'éco-conduite	Atténuation	Transport		-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'	



FA19	Création d'un parking d'écovoiturage près de la sortie Beaufays (autoroute E25).	Atténuation	Transport		-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'	
FA20	Bornes de recharge pour véhicules électriques	Atténuation	Transport		-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'	
FA21	Promouvoir l'achat local et les circuits-courts	Atténuation	Transport		-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'	
FA22	Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux, des véhicules et des comportements des usagers	Atténuation	Tertiaire (Administration communale)		-35% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Bâtiments et équipements communaux'	X
FA23	Rénovation, transformation et amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment central de l'administration communale	Atténuation	Tertiaire (Administration communale)		0	
FA24	Mise en place d'une « Ecoteam »	Atténuation	Tertiaire (Administration communale)		-35% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Bâtiments et équipements communaux'	
FA25	Génération Zéro Watt	Atténuation	Tertiaire (Administration communale)		-35% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Bâtiments et équipements communaux'	
FA26	Convertir l'éclairage public à la technologie LED	Atténuation	Energie (Eclairage public)		-53% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Eclairage public'	
FA27	Sensibilisation des agriculteurs aux économies d'énergies réalisables dans les exploitations agricoles	Atténuation	Agriculture		-21% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Agriculture'	



FA28	Sensibilisation des entreprises et travailleurs au télétravail et étude de l'opportunité de la création d'un espace de co-working sur la commune	Atténuation	Tertiaire		-13% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Tertiaire'	
FA29	Charte des commerçants à l'utilisation rationnelle de l'Energie	Atténuation	Tertiaire		-13% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Tertiaire'	
FA30	Sensibilisation et informations relatives aux énergies renouvelables	Atténuation	Production d'électricité		Installation de nouvelles éoliennes pour une puissance totale de 15 MW	
FA31	Projet d'installation d'infrastructures productrices d'énergies vertes	Atténuation	Production d'électricité		Installation de nouvelles éoliennes pour une puissance totale de 15 MW	X
FA32	Constitution d'une coopérative citoyenne dans le cadre de la mise en œuvre d'un parc de 5 éoliennes	Atténuation	Production d'électricité	X	Installation de nouvelles éoliennes pour une puissance totale de 15 MW	
FA33	Lutte contre les risques d'inondation et de surcharge du réseau d'égouttage	Adaptation	Aménagement du territoire		Lutte contre les risques d'inondation et de surcharge du réseau d'égouttage	X
FA34	Aménagement d'une digue de protection contre la crue des eaux du ruisseau de Stinval	Adaptation	Aménagement du territoire		Lutte contre les risques d'inondation et de surcharge du réseau d'égouttage	
FA35	Communication et sensibilisation relative aux maladies transmises par différents vecteurs (tiques, moustiques, ...) et aux dangers de certaines espèces invasives	Adaptation	Santé		Communication et sensibilisation relative aux maladies transmises par différents vecteurs (tiques, moustiques, ...) et aux dangers de certaines espèces invasives	
FA36	Gestion des vagues de chaleur	Adaptation	Santé		Gestion des vagues de chaleur	



FA37	Réduction des impacts du changement climatique sur la production de nourriture	Adaptation	Agriculture et sylviculture		Réduction des impacts du changement climatique sur la production de nourriture	
FA38	Réduction des besoins de climatisation des bâtiments	Adaptation	Energie		Réduction des besoins de climatisation des bâtiments	
FA39	Réduction de la pression sur la ressource en eau	Adaptation	Eau		Réduction de la pression sur la ressource en eau	
FA40	Mesures de préservation et de développement de la biodiversité	Adaptation	Environnement et biodiversité		Mesures de préservation et de développement de la biodiversité	X

Tab.21 – Tableau récapitulatif des actions d’atténuations et d’adaptation du PAEDC



10.4. Financement

L'un des principaux enjeux de la réussite d'une stratégie territoriale de réduction de la dépendance énergétique réside dans la capacité qu'aura le territoire à financer des projets ambitieux d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable.

Les systèmes traditionnels de financement publics ou privés (bancaires) montrent leurs limites. Il s'agit donc d'innover, de mettre en œuvre des formules mixant des prêts, des subventions, du tiers-financement, des solutions coopératives, des fonds d'investissement, etc.

En premier lieu, il est nécessaire de raisonner en coût global, en intégrant l'investissement, l'exploitation, le coût et la rentabilité des projets de production d'énergie renouvelable ou de rénovation.

Réfléchir en coût global implique également d'envisager la multiplicité des acteurs intervenant dans le financement. Ainsi, en parallèle des modes traditionnels de financement bancaire, public ou privé, les citoyens interviennent de plus en plus directement dans le financement des projets locaux liés au développement durable du territoire.

Enfin, on ne peut pas aujourd'hui déconnecter les problématiques financières des problématiques juridiques. Ces nouveaux modes de financement conduisent à l'émergence de nouvelles règles de contractualisation, comme les contrats de performance énergétiques ou de fourniture de chaleur d'origine renouvelables et à la création de nouvelles structures juridiques, comme les sociétés coopératives à finalité sociale ou les sociétés de tiers investissement. Quelques sources de financement envisagées ont été listées ci-après.

Différentes sources de financement envisageables :

Subsides :

- Patrimoine communal : Plan de relance de la Wallonie, UREBA, Infrasport, PIC-PIMACY (déplacements doux), Bâtiments subsidiés, ...
- Entreprises et secteur non marchand: Primes, aides à l'investissement, déduction fiscale, AMURE

Emprunt :

- BEI – Smart Cities – ELENA
- Obligations
- Prêts subordonnés – Crowdfunding

Tiers investissement :

- Contrat de performance énergétique
- Tiers-investissement énergie renouvelable

Coopératives citoyennes et sociétés de projet

10.5. Budget

Budget par secteur

Secteur	Investissement	Non-investissement	Budget total hors subsides	Subside	Total
Industrie non-ETS	- €	- €	- €	- €	- €
Tertiaire	4.303.400 €	3.000 €	4.306.400 €	2.028.756 €	2.277.644 €
<i>Administration communale</i>	<i>4.123.400 €</i>	<i>3.000 €</i>	<i>4.126.400 €</i>	<i>2.028.756 €</i>	<i>2.097.644 €</i>
<i>Eclairage public</i>	<i>180.000 €</i>	- €	<i>180.000 €</i>	- €	<i>180.000 €</i>
<i>Autres</i>	- €	- €	- €	- €	- €
Logement	- €	660.000 €	660.000 €	- €	660.000 €
Agriculture	- €	- €	- €	- €	- €
Transport	130.000 €	2.350.000 €	2.480.000 €	560.000 €	1.920.000 €
<i>Véhicules communaux</i>	- €	<i>10.000 €</i>	<i>10.000 €</i>	- €	<i>10.000 €</i>
<i>Autres</i>	<i>130.000 €</i>	<i>2.340.000 €</i>	<i>2.470.000 €</i>	<i>560.000 €</i>	<i>1.910.000 €</i>
Production renouvelable	4.000.000 €	- €	4.000.000 €	- €	4.000.000 €
Non-énergétique	- €	- €	- €	- €	- €
Adaptation	15.000 €	50.000 €	65.000 €	- €	65.000 €
Frais de personnel		- €	- €		- €
Total	8.448.400 €	3.063.000 €	11.511.400 €	2.588.756 €	8.922.644 €

Tab.22 – Budget par secteur du PAEDC

Le budget comprend uniquement les investissements relatifs à la création de nouvelles infrastructures à la rénovation et l'isolation de bâtiments communaux. Les frais de représentation et de prestation (études, services, ...), le salaire des employés et ouvriers communaux ou des bureaux d'études et sociétés privées partenaires ou ne sont pas pris en compte. Ces dépenses sont comptabilisées en termes de journées de travail dans l'outil Pollec. Le montant de ces prestations n'est pas repris dans le présent PAEDC tant il est difficile, d'une part, d'estimer le temps de travail de certaines actions (ex : élaboration du PCM, du PCDN, ...) et, d'autre part, les coûts salariaux tant les travailleurs concernés (employés communaux avec différents barèmes, ingénieurs,...) sont différents.

A titre indicatif, la moyenne annuelle de journées de travail nécessaires pour mettre en œuvre toutes les actions avoisine les 1000 jours pour les services communaux.

10.6.Planning

A faire
En cours
Finalisée

N°	Action	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1	Sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et lutte contre la précarité énergétique			En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
2	Mise en place d'une plateforme locale de rénovation énergétique des bâtiments								En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
3	Initiation d'achats groupés						Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée
4	Sensibilisation aux thématiques environnementales, à la Mobilité et au développement durable			En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
5	Inciter les promoteurs			A faire	A faire	A faire	A faire	A faire	A faire	A faire	A faire	A faire	A faire	A faire	A faire
6	Parcours de l'énergie			A faire	A faire	A faire	A faire	A faire	A faire	A faire	A faire	A faire	A faire	A faire	A faire
7	Rénov'Formation									A faire	A faire	A faire	A faire	A faire	A faire
8	Taxation									A faire	A faire	A faire	A faire	A faire	A faire
9	Création de primes communales									A faire	A faire	A faire	A faire	A faire	A faire
10	Engagement d'un Conseiller en Mobilité			Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée
11	Plan Communal de Mobilité									A faire	A faire	A faire	A faire	A faire	A faire
12	Instauration du brevet du cycliste dans les écoles communales							En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
13	Test du vélo électrique		Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée	Finalisée
14	Réaménagement infrastructures et itinéraires de promenades pour les cyclistes			En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
15	Création ou extension de parkings vélos			En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
16	Mise en place d'un leasing vélo pour le personnel communal et collaboration avec BPOST									A faire	A faire	A faire	A faire	A faire	A faire
17	Plateforme Web d'échange/partage									A faire	A faire	A faire	A faire	A faire	A faire
18	Sensibilisation et formation à l'éco-conduite			En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
19	Création d'un parking d'écovoiturage près de la sortie Beaufays (autoroute E25).						Finalisée	Finalisée							
20	Bornes de rechargement pour véhicules électriques				En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours

21	Promouvoir l'achat local et les circuits-courts																		
22	Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux, des véhicules et des comportements des usagers																		
23	Rénovation, transformation et amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment central de l'administration communale																		
24	Mise en place d'une « Ecoteam »																		
25	Génération Zéro Watt																		
26	Convertir l'éclairage public à la technologie LED																		
27	Sensibilisation des agriculteurs aux économies d'énergies réalisables dans les exploitations agricoles																		
28	Sensibilisation des entreprises et travailleurs au télétravail et étude de l'opportunité de la création d'un espace de co-working sur la commune																		
29	Charte des commerçants à l'utilisation rationnelle de l'Energie																		
30	Sensibilisation et informations relatives aux énergies renouvelables																		
31	Projet d'installation d'infrastructures productrices d'énergies vertes																		
32	Constitution d'une coopérative citoyenne dans le cadre de la mise en œuvre d'un parc de 5 éoliennes																		
33	Lutte contre les risques d'inondation et de surcharge du réseau d'égouttage																		
34	Aménagement d'une digue de protection contre la crue des eaux du ruisseau de Stinval																		
35	Communication et sensibilisation relative aux maladies transmises par différents vecteurs (tiques, moustiques, ...) et aux dangers de certaines espèces invasives																		
36	Gestion des vagues de chaleur																		
37	Réduction des impacts du changement climatique sur la production de nourriture																		
38	Réduction des besoins de climatisation des bâtiments																		
39	Réduction de la pression sur la ressource en eau																		
40	Mesures de préservation et de développement de la biodiversité																		

Tab. 23 – Planning de mise en œuvre des actions du PAEDC



10.7. Impacts socio-économiques

Différentes actions ont été élaborées dans le cadre de ce plan climat afin d'atténuer les émissions de CO₂ qui engendrent le réchauffement climatique.

Parmi celles-ci, certaines auront un impact social et économique.

Il s'agit notamment des actions :

N°	Action	Type d'impact	Description
FA1	Sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et lutte contre la précarité énergétique	Impact social	Cohésion sociale
FA2	Mise en place d'une plateforme locale de rénovation énergétique des bâtiments	Impact social/économique	Cohésion sociale
FA3	Initiation d'achats groupés	Impact social/économique	Cohésion sociale
FA4	Sensibilisation aux thématiques environnementales, à la Mobilité et au développement durable	Impact social	Cohésion sociale
FA5	Inciter les promoteurs	Impact économique	
FA6	Parcours de l'énergie	Impact social	Cohésion sociale



FA7	Rénov'Formation	Impact social	Cohésion sociale
FA8	Taxation	Impact économique	Attractivité de la commune
FA9	Création de primes communales	Impact économique	Attractivité de la commune
FA11	Plan Communal de Mobilité	Impact social	Attractivité de la commune
FA12	Brevet cycliste	Impact social	Cohésion sociale
FA14	Réaménagement infrastructures et itinéraires de promenades pour les cyclistes	Impact social	Cohésion sociale et attractivité de la commune
FA15	Création ou extension de parkings vélos	Impact économique	Attractivité de la commune
FA17	Plateforme Web d'échange et de partage	Impact social/économique	Cohésion sociale
FA19	Création d'un parking d'écovoiturage près de la sortie Beaufays (autoroute E25).	Impact économique	Attractivité de la commune
FA20	Bornes de rechargement pour véhicules électriques	Impact économique	Attractivité de la commune



FA21	Achat local	Impact social	Cohésion sociale
FA24	Mise en place d'une « Ecoteam »	Impact social/économique	Cohésion sociale (interne à l'administration)
FA25	Défi Génération Zérowatt	Impact social	Cohésion sociale
FA26	Convertir l'éclairage public à la technologie LED	Impact économique	Attractivité de la commune
FA30	Sensibilisation et informations relatives aux énergies renouvelables	Impact social	Cohésion sociale
FA33	Lutte contre les risques d'inondation et de surcharge du réseau d'égouttage	Impact économique	Réduction des risques
FA34	Aménagement d'une digue de protection contre la crue des eaux du ruisseau de Stinval	Impact économique	Réduction des risques
FA35	Communication et sensibilisation relative aux maladies transmises par différents vecteurs (tiques, moustiques, ...) et aux dangers de certaines espèces invasives	Impact social	Santé, Préservation de la Biodiversité
FA36	Gestion des vagues de chaleur	Impact social	Santé
FA39	Réduction de la pression sur la ressource en eau	Impact social	Préservation de la Biodiversité
FA40	Mesures de préservation et de développement de la biodiversité	Impact social	Préservation de la Biodiversité

Tab.24 – Tableau récapitulatif des impacts socio-économiques



11. Conclusions

C'est dans le cadre de la Convention des Maires avec l'objectif de réduire ses émissions de CO₂ de plus de 40% d'ici 2030, que la commune de Sprimont a élaboré ce plan Climat Energie pour son territoire.

L'intérêt de ce plan est également de doter la commune d'une structure suffisante permettant de sensibiliser les acteurs face aux problématiques énergétiques et climatiques futures. Dans sa finalité, le PAEDC de Sprimont vise à l'amélioration du cadre de vie de ses citoyens, de la mobilité et du développement de l'activité économique de son territoire.

Le comité de pilotage de la commune de Sprimont assurera la mise en œuvre et le suivi du plan d'action ainsi que de garder une dynamique énergétique et positive des acteurs de son territoire.

De par cet engagement, l'Administration Communale de Sprimont se positionne comme chef d'orchestre, et devra mobiliser un maximum d'acteurs du territoire (les citoyens, les entreprises, le secteur tertiaire, etc.) pour pouvoir atteindre les objectifs de 2030 de la convention des Maires. Par la même occasion, la commune devra aussi montrer l'exemple en continuant et accélérant les nombreuses actions d'amélioration énergétique déjà entreprises au niveau de son patrimoine et de ses infrastructures.

Il est certain que réduire ses émissions de CO₂ ou sa consommation d'énergie demande un investissement important bien que les gains qui en découleront permettront de compenser ceux-ci.

La réduction d'énergie la plus efficace est celle que l'on ne produit pas. Il est important d'intensifier la sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie au niveau du personnel communal, des citoyens et des enfants de nos écoles qui ont les clés de la société du futur.

Les futurs engagements de la commune de Sprimont en vue d'atteindre les derniers objectifs de la convention des Maires (-55% d'émissions de CO₂ en 2030) vont bien évidemment dans cette direction.

ANNEXE I : Calcul des Indices E et Ep

Comme décrit précédemment, l'indice E est un critère estimatif de la qualité énergétique d'un bâtiment. On le calcule à l'aide de la formule suivante, mise au point par l'Université de Mons-Hainaut :

$$E = \frac{1}{86400} \times \frac{Ca \cdot Pi}{Se \cdot DJP}$$

Où

- Ca = Consommation annuelle moyenne normalisée du bâtiment étudié.
La moyenne des consommations annuelles réalisée dans le cadre de ce travail prend en compte les années 2013, 2014 et 2015.
- Pi = Pouvoir calorifique inférieur du combustible utilisé.
- Se = Superficie extérieure du bâtiment (parois latérales verticales et toiture).
- DJP = Degrés-Jours pondérés correspondant à l'affectation d'un bâtiment en fonction de la zone climatique dans laquelle il se situe.

Un indice E élevé résulte soit d'une mauvaise isolation thermique de l'enveloppe, soit d'un manque d'étanchéité à l'air ambiant, soit d'une installation de chauffage défectueuse, soit d'une combinaison de ces problèmes.

Afin de déterminer les bâtiments ayant le plus grand potentiel d'économie d'énergie, il convient d'utiliser le critère estimatif E pondéré :

$$Ep = \frac{E \cdot Ca \cdot Pi}{10^{12}}$$

ANNEXE 2 : Hypothèses et méthodologie

Hypothèses et méthodologie

Les tableaux ci-dessous reprennent les valeurs utilisées dans l'outil. Notez néanmoins que ce ne sont pas les cellules de la présente feuille qui ont été utilisées par l'outil. Leur modification par vos soins n'aurait donc aucun impact sur les résultats produits par l'outil.

Facteurs d'émissions

Vecteur	Facteur d'émission CO2 (t/MWh)
Lignite	0,3661
Gaz naturel (m³)	0,2027
Charbon	0,3431
Essence	0,2614
Diesel, Mazout	0,2682
Fuel lourd	0,2758
Propane, butane, LPG	0,2372
Gaz naturel (kWh PCS)	0,2027
Kérosène	0,2614
Autres combustibles fossiles	0,2654
Bois pellets	0,0313
Bois copeaux	0,0313
Bois	0,0313
Biocarburants	0,0015
Biogaz	0,0022

Pouvoir calorifique

Vecteur	PCI (kWh/x)
Essence	9,04 /litre
Diesel, Mazout	10,01 /litre
Propane, butane	8,35 /litre
Electricité	1,00 /kWh
Gaz naturel	0,91 /kWh PCS
Gaz naturel	8,35 /m³
Bois pellets	4.700 /tonne
Bois copeaux	3.500 /tonne

Productible annuel

Technologie	Unité de l'objectif	Hypothèse pour l'estimation du productible annuel
Eolien	MW	2190 heures de fonctionnement à puissance nominale
Hydroélectricité	kW	3300 heures de fonctionnement à puissance nominale
Bois	tonnes/an	Pouvoir calorifique du bois: 3500 kWh/tonne
Biométhanisation	kW	6500 heures de fonctionnement à puissance nominale
Solaire thermique	m²	Production spécifique : 390 kWh/m²/an
Photovoltaïque	kWc	950 heures de fonctionnement à puissance nominale

	2006	2007	2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Facteur national d'émissions de l'électricité (tCO2éq/MWh)	0,279	0,279	0,279	0,279	0,279	0,279	0,262	0,262	0,262	0,262	0,262	0,262	0,262	0,262



Conformément aux exigences de la Convention des Maires, le facteur d'émissions relatif à la consommation locale d'électricité est calculé pour tenir compte de la production locale d'électricité. La formule suivante est appliquée:

$$EFE = [(TCE - LPE) * NEEFE + CO2LPE + CO2GEP] / (TCE)$$

où:

EFE = facteur d'émission local pour l'électricité [t/MWh]

TCE = consommation totale d'électricité dans la collectivité locale [MWh]

LPE = production locale d'électricité [MWh]

NEEFE = facteur d'émission national [t/MWh]

CO2LPE = émissions de CO₂ imputables à la production locale d'électricité [t]

Dans le cas exceptionnel où la commune est exportatrice nette d'électricité, la formule de calcul est la suivante:

$$EFE = CO2LPE / LPE$$

Électricité produite localement (à l'exclusion des installations relevant du système d'échange de quotas d'émission, et toutes les centrales/unités > 20 MW)	Facteurs d'émission équival. CO ₂ [t/MWh]
Énergie éolienne	0,0070
Énergie hydro-électrique	0,0240
Installations photovoltaïques	0,0300
Biogaz	0,0006

Degrés-jours 15-15

	2006	2007	2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Normale	1913	1795	1578	1830	1820	1515	1913	2138	1424	1688	1947	1780	1739	1676	1518	1909

Secteur	% normalisation
Logement	70% Variant
Tertiaire	50% Variant

Indicateurs de suivi prédéfinis

Objectif	Economie/Production d'énergie (MWh)	Hypothèses	Réduction des émissions (tCO2 éq)	Facteur d'émissions (técqCO2/MWh)	Hypothèses
Toitures isolées	0,0089	Uold = 1.73W/m²K (statistiques BD audits PAE) Unew = 0.25W/m²KUFES = 51.20kWh/m²/anSmoy = 96m² (stat BD certifi PEB)	2,130	0,240	mix bilan chauffage résidentiel
Logements avec murs isolés	0,0126	Uold = 1.71W/m²K (statistiques BD audits PAE) Unew = 0.25W/m²KUFES	3,025	0,240	3% élec + 97% combustibles
Remplacements de châssis de fenêtres	0,0022		0,538	0,240	
Logements avec sol isolé	0,0059	Uold = 1.32W/m²K (statistiques BD audits PAE) Unew = 0.25W/m²KUFES	1,408	0,240	répartis ainsi :61%gaz + 33%GN +
x logements rénovés vers le standard "Basse énergie"	0,0182		3,906		
10% d'économie de chauffage dans x logements (gestes au quotidien)	0,0020	Conso moyenne maison estimée à 20MWh/an (enquête ECS 2012)Ce potentiel 10% d'EE par comportement peut +/- correspondre à :baisser BNE moyen PAE = 23246kWh/an (parc existant)A chauffée moyenne PEB = 162m²; rdt chaud old =80%; rdt syst chauff old = 64%; rdt chaud cond gaz new = 102%; rdt syst chauff new = 90%	0,479	0,240	2%charbon + 2% butane +2%SER
Remplacement de x chaudières gaz naturel par des chaudières à condensation	0,0105		2,132	0,203	
x réseau de chaleur bois énergie (50 à 100 logements)	0,2500	basé sur fiche facilitateur RdC SLSP 2013 :généralement 50 à 100 logements/projet.9 projets retenus pour EE = 2140MWh => EE moyenne estimée à 250MWh	59,925	0,240	
Chaudières ou poêle biomasse pour x logements	0,0037	BNE moyen PAE = 23246kWh/an (parc moyen bâtiment); A chauffée moyenne PEB = 162m²; rdt chaud old =80%; rdt syst chauff old = 64%; rdt chaud biomasse new = 85% (chaudière pellets neuve); rdt syst chauff new = 72%	0,891	0,240	
10% d'économie électrique dans x logements (gestes au quotidien)	0,0004	Conso électrique ménage moyen wallon = 3500kWh/an	0,092	0,262	
x lampes led 9 W en remplacement d'ampoules 60 W (2h/jour)	0,000037		0,0098	0,262	
Remplacement de x lave-linge classe B par des classe A++	0,0001	selon annexe draft EED 2011 A+=> A++ = 32kWh/an et A+=> A+++ = 60kWh/an sur "energiwore.be" : 5 cycle/sem remplis 70%30°C + 30% 60°C) B=>A = 67kWh/anhyp = B=>A++ 20% de plus que B=>A	0,0211	0,262	
Remplacement de x sèche-linge classe B par des classe A++	0,0001		0,0163	0,262	
Remplacement de x réfrigérateurs classe B par des classe A++	0,000129	selon annexe draft EED 2011 ?(supposé B)=> A+ = 76kWh/anselon annexe draft EED 2011 ?(supposé B)=> A++ = 129kWh/anselon annexe draft EED 2011 ?(supposé B)=> A+++ = 193kWh/ansur "energiwore.be" : frigo 250l+30l congel*** B=>A = 85kWh/anB=>A++ = 217kWh/an (doublerait impact)	0,0338	0,262	
x nouveaux covoitureurs	0,0023	200 jours de travail par an Covoiture 75% du temps, en moyenne 30km/jour/pers (moyenne voiture)	0,590	0,262	
x nouveaux cyclistes au quotidien	0,0005	200 jours de travail par an Supposé prendre vélo 75% du temps en moyenne 10km/jour/pers supposé remplacer 50% voiture et 50% bus conso voiture/perskm (6l/100km et 1.2 personnes) = 0.5kWh/km conso bus/perskm (45l/100km et 20 pers) = 0.225kWh/pkm	0,143	0,262	
x nouveaux télétravailleurs	0,0006	200 jours de travail par an , 1 jour de télétravail/sem (si plus, supposé compenser effet rebond chauffage domicile) en voiture 30 km/jour/pers en bus 15km/jour/pers en train 80km/jour/pers, remplace déplacement 80% en voiture, 20% en train (distance bus << pas télétravail) Conso train pkm = 0.137 kWh/pkm Conso voiture pkm = 0.5 kWh/pkm	0,149	0,262	
x nouveaux utilisateurs de transports en commun	0,0033	200 jours de travail par an	0,869	0,262	
x personnes adoptant une écoconduite (6% d'économie)	0,0009	Conso voiture = 6l/100km et moyenne 15.000 km/an	0,236	0,262	
x voiture remplacées par des voitures électriques	0,0020		0,555		
x voitures remplacées par des voitures au GNC			0,291		
Nouvelles unités de biométhanisation pour une puissance électrique totale de x kW	0,0065		1,703	0,262	
Installation de nouvelles éoliennes pour une puissance totale de x MW	2,1900	Temps de fonctionnement à puissance nominale = 2.190 h/an (source : CWAPE- Communication CD-14J24-CWAPE sur les coefficients économiques kECO applicables pour les différentes filières de production d'électricité verte à partir du 1er janvier 2015)	573,780	0,262	
x installations solaires photovoltaïques de 3 kWc	0,0029		0,747	0,262	
x installations solaires photovoltaïques de 5 kWc	0,0048		1,245	0,262	
Nouvelles installations solaires photovoltaïques pour une puissance totale de x kWc	0,0010	Temps de fonctionnement à puissance nominale = 950 h/an (source : (source : CWAPE- Communication CD-14J24-CWAPE sur les coefficients économiques kECO applicables pour les différentes filières de production d'électricité verte à partir du 1er janvier 2015)	0,249	0,262	
x réseau de chaleur bois énergie (50 à 100 logements)	0,2500	basé sur fiche facilitateur RdC SLSP 2013 :généralement 50 à 100 logements/projet.9 projets retenus pour EE = 2140MWh => EE moyenne estimée à 250MWh	59,925	0,240	
Chaudières ou poêle biomasse pour x logements	0,0037	BNE moyen PAE = 23246kWh/an (parc moyen bâtiment); A chauffée moyenne PEB = 162m²; rdt chaud old =80%; rdt syst chauff old = 64%; rdt chaud biomasse new = 85% (chaudière pellets neuve); rdt syst chauff new = 72%	0,891	0,240	
Nouvelles installations solaires thermiques pour une surface totale de x m²	0,0004	Production spécifique : 390kWh/m²/an	0,088	0,226	mix ECS bilan résidentiel (25% élec)
Installation géothermique + PAC pour x bâtiments tertiaires	0,0408	Hyp mesure PAC géoth tert: BNE chauffage tertiaire = 90kWh/m²/an Smoyenne considérée : 1000m² (bureaux, par ex) rdt chaud old = 87% (chaudière neuve gaz Basse Température) rdt syst chauff old = 74% COP PAC new = 3 (fonctionnement continu) rdt syst chauff new = 279% EE gaz = 89MWh/an mais EE réel = 120-(32.223*2.5)=40.824 MWh/an (élec !!!)	9,390	0,230	+ (43%gaz + 56%GN +
Nouvelles centrales hydroélectriques pour une puissance totale de x kW	0,0033		0,865	0,262	1% cogenGN) combustible

ANNEXE 3 : Fiches Action (atténuation et adaptation)

Commune de **sprimont** Créer une nouvelle fiche action **RESET**

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de **travail POLLEC** Action clé pour la **Convention des Maires**

Atténuation
 Adaptation
 Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	1
Logement	-34% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Logement'			Etat d'avancement	
En cours					
Participation à l'objectif	5%			Module de calcul de la participation	

Domaine d'intervention	Changements de comportements	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune

Titre de l'action	Sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et lutte contre la précarité énergétique			
Description	Maintient en fonction d'un Tuteur Energie (Accompagnement de manière individuelle des personnes à la recherche de solutions concrètes visant à réduire les frais énergétiques des ménages tout en gardant, voire en augmentant, le confort dans l'habitation); Organisation d'un "Energy Day"; Famille à énergie positive (Mise en place d'une plateforme pour permettre aux familles sprimontoises de se fixer des objectifs d'économie d'énergie, eau, production déchet, de les mettre en œuvre et de les suivre pour tenter de s'améliorer de jour en jour); Ecowatchers (Rencontres périodiques d'un petit groupe de personnes en situation de précarité amené à échanger leurs savoirs et leurs pratiques autour de questions liées à l'énergie.); Distribution du fascicule "101 idées fûtées pour économiser l'énergie" de la Région wallonne qui est un outil ludique et permettant une économie moyenne de 30% sur les consommations énergétiques des ménages. Distribution via le canal scolaire, toutes boîtes...; Distribution de la BD Energ'Hic qui donne des conseils pour éviter le gaspillage d'énergie			
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	Reprend les anciennes fiches action A1, A2, A3, A5, A6, A7. Tutrice Energie pour le CPAS =4000€/mois (avec charges patronales), 320 jours/an			
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Service Energie du CPAS			
Service communal responsable	Service Environnement-Energie			
Partenaires potentiels				
Date de lancement				2019
Échéance				2030
Charge de travail totale (journées)				3500
Estimation du coût	550.000 €	Type de dépense	Non-investissement	
Dépendé à ce jour	200.000 €			
Subside		Nom du programme (subside)		Type de subside
Autres impacts sociétaux				
Divers				

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

- Navigation:**
- > Données de bilans
 - Diagnostic**
 - > Bilan patrimonial
 - > Bilan territorial
 - > Potentiel EnR
 - > Vision
 - > Objectifs
 - > Fiches actions
 - Planification Suivi**
 - > Actions
 - > Actions VS Objectifs
 - > Planning
 - > Budget
 - > POLLEC
 - > CdM
 - > Rapport de suivi
 - Synthèses**
 - > Hypothèses & méthodo
 - Rapportage**

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	2
Logement	-35% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Logement'			Etat d'avancement	
				En cours	
Participation à l'objectif	25%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Action intégrée (tout ci-dessus)	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune

Titre de l'action	Mise en place d'une plateforme locale de rénovation énergétique des bâtiments				
Description	Le but de la plateforme est d'accompagner une sélection de candidats rénovateurs lors dans l'ensemble des étapes de leur projet (de la phase d'information et d'élaboration à la phase de réalisation des travaux). Actuellement, une convention est établie avec un acteur local (ASBL Liège-Energie) en vue de réaliser, sur le territoire communal, des permanences d'information et des séances d'informations publiques relative aux primes et prêts disponibles pour la rénovation/isolation des logements.				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	Fiche bonne pratique POLLEC : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/assets/documents/content/bonne-pratique/99/renovenergie.pdf				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	ASBL LIEGE-ENERGIE				
Service communal responsable	Service Environnement-Energie				
Partenaires potentiels	CPAS				
Date de lancement	2024				
Échéance	2030				
Charge de travail totale (journées)	18				
Estimation du coût	25.000 €	Type de dépense	Non-investissement		
Dépensé à ce jour					
Subside	Nom du programme (subside)	Type de subside			
Autres impacts sociétaux	Mobilisation des acteurs locaux, favorisation le développement de l'emploi local				
Divers					

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

Diagnostic

> Données de bilans

> Bilan patrimonial

> Bilan territorial

Planification Suivi

> Potentiel EnR

> Vision

> Objectifs

> Fiches actions

Synthèses

> Actions

> Actions VS Objectifs

> Planning

> Budget

> POLLEC

Rapportage

> CdM

> Rapport de suivi

> Hypothèses & méthode

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

Action du programme de

travail POLLEC

Action clé pour la

Convention des Maires

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	3
Logement	-34% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Logement'			Etat d'avancement	
				Finalisée	
Participation à l'objectif	5%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Enveloppe bâtiment	Moyen utilisé	Marchés publics	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune

Titre de l'action	Initiation d'achats groupés		
Description	Regroupement d'achat sur les thèmes suivants : Achat d'énergies (gaz et électricité), Entretien de chaudières, achat de panneaux photovoltaïques, achat de bois, achat d'ampoules économiques, achat de vélos électriques		
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))			
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Wikipower		
Service communal responsable	Service Environnement-Energie		
Partenaires potentiels	CPAS		
Date de lancement			2022
Échéance			2030
Charge de travail totale (journées)			8
Estimation du coût	15.000 €	Type de dépense	Non-investissement
Dépensé à ce jour	3.000 €		
Subside	Nom du programme (subside)	Type de subside	
Autres impacts sociétaux	Amélioration de l'accès à des services énergétiques propres, à un coût abordable		
Divers			

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

- > Données de bilans
- Diagnostic**
 - > Bilan patrimonial
 - > Bilan territorial
- Planification Suivi**
 - > Potentiel EnR
 - > Vision
 - > Objectifs
 - > Fiches actions
- Synthèses**
 - > Actions
 - > Actions VS Objectifs
 - > Planning
 - > Budget
 - > POLLEC
- Rapportage**
 - > CdM
 - > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodologie

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	4
Tous				Etat d'avancement	
				En cours	
Participation à l'objectif					

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Changements de comportements	Moyen utilisé	Primes et subventions	Action affectant l'adaptation?
				OUI

Acteur à l'initiative de l'action	Commune
-----------------------------------	---------

Titre de l'action	Sensibilisation aux thématiques environnementales, à la Mobilité et au développement durable				
Description	Informer les citoyens, qu'ils se déplacent sur le territoire communal ou au-delà, sur les actions à réaliser au quotidien pour réduire leur empreinte énergétique, faire des économies ou encore tester de nouveaux modes de déplacement (Covoit'Stop, éco-conduite, transports en commun, VAE, ...); Organisation de la journée de la Mobilité; Prix de l'Environnement: Promouvoir et de valoriser des initiatives menées par 4 catégories de personnes étudiant/établissement scolaire, citoyen, association et entreprise (Chacun des quatre gagnants reçoit un prix de 500,00 € et bénéficie de publicité dans différents médias communaux); Pièce de théâtre à thème (Mettre le théâtre et la culture à portée de tous et de faire en sorte qu'ils soient un outil d'expression pour tout un chacun. Les pièces abordent des thèmes qui touchent à la vie quotidienne de tous, et portent sur le changement climatique, le développement durable, la gestion des déchets, la société de consommation mais également la diversité et la tolérance); intégrer dans le PST les Objectifs de Développement durable de l'ONU				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))					
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune				
Service communal responsable	Service Environnement-Energie				
Partenaires potentiels					
Date de lancement	2020				
Échéance	2030				
Charge de travail totale (jours)	250				
Estimation du coût	10.000 €	Type de dépense	Non-investissement		
Dépendé à ce jour					
Subside		Nom du programme (subside)		Type de subside	
Autres impacts sociétaux					
Divers					

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

Diagnostic

> [Données de bilans](#)

Planification Suivi

- > [Bilan patrimonial](#)
- > [Bilan territorial](#)
- > [Potentiel EnR](#)
- > [Vision](#)
- > [Objectifs](#)
- > [Fiches actions](#)

Synthèses

- > [Actions](#)
- > [Actions VS Objectifs](#)
- > [Planning](#)
- > [Budget](#)
- > [POLLEC](#)

Rapportage

- > [CdM](#)
- > [Rapport de suivi](#)

> [Hypothèses & méthodo](#)

Commune de sprimont

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	5
Logement	-34% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Logement'			Etat d'avancement	
				A faire	
Participation à l'objectif					

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Enveloppe bâtiment	Moyen utilisé	Normes de construction	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune

Titre de l'action	Inciter les promoteurs			
Description	Inciter les promoteurs de grands projets immobiliers à intégrer dans leur étude à envisager l'énergie renouvelable (ECS renouvelable etc), le chauffage collectif, favoriser la mitoyenneté, favoriser l'orientation sud pour les toits des habitations			
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	Incitation via permis d'urbanisme et charges urbanistiques			
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune			
Service communal responsable	Service Environnement-Energie			
Partenaires potentiels				
Date de lancement				2020
Échéance				2030
Charge de travail totale (journées)				200
Estimation du coût	10.000 €	Type de dépense	Non-investissement	
Dépendé à ce jour				
Subside		Nom du programme (subside)		Type de subside
Autres impacts sociétaux				
Divers				

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

- > [Données de bilans](#)
- Diagnostic**
 - > [Bilan patrimonial](#)
 - > [Bilan territorial](#)
- Planification Suivi**
 - > [Potentiel EnR](#)
 - > [Vision](#)
 - > [Objectifs](#)
 - > [Fiches actions](#)
- Synthèses**
 - > [Actions](#)
 - > [Actions VS Objectifs](#)
 - > [Planning](#)
 - > [Budget](#)
 - > [POLLEC](#)
- Rapportage**
 - > [CdM](#)
 - > [Rapport de suivi](#)
- > [Hypothèses & méthode](#)

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	7
Logement	-34% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Logement'			Etat d'avancement	
				A faire	
Participation à l'objectif	5%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Enveloppe bâtiment	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune

Titre de l'action	Rénov'Formation		
Description	Mise en place d'un programme de formations à l'auto-rénovation énergétique, axées sur l'isolation et l'étanchéité à l'air. Ces formations gratuites pour les sprimontois expliqueront quels matériaux choisir, comment les mettre en œuvre, comment coordonner concrètement étanchéité à l'air et passages de réseaux, etc		
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))			
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune		
Service communal responsable	Service Environnement-Energie		
Partenaires potentiels			
Date de lancement	2025		
Échéance	2030		
Charge de travail totale (journées)	100		
Estimation du coût	10.000 €	Type de dépense	Non-investissement
Dépendé à ce jour			
Subside	Nom du programme (subside)	Type de subside	
Autres impacts sociétaux			
Divers			

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique ➡

Importer

Navigation:

- > Données de bilans
- Diagnostic**
- > Bilan patrimonial
- > Bilan territorial
- Planification Suivi**
- > Potentiel EnR
- > Vision
- > Objectifs
- > Fiches actions
- > Actions
- > Actions VS Objectifs
- > Planning
- > Budget
- > POLLEC
- Rapportage**
- > CdM
- > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodo



Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	8
Logement	-34% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Logement'			Etat d'avancement	
A faire					
Participation à l'objectif	5%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Enveloppe bâtiment	Moyen utilisé	Primes et subventions	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune

Titre de l'action	Taxation			
Description	Annulation ou réduction de la taxe communale relatives aux demandes de permis pour l'isolation des parements d'élévation et des couvertures de toitures			
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune			
Service communal responsable	Service communal des Finances			
Partenaires potentiels				
Date de lancement				2025
Échéance				2030
Charge de travail totale (journées)				25
Estimation du coût		Type de dépense	Non-investissement	
Dépensé à ce jour				
Subside		Nom du programme (subside)	Type de subside	
Autres impacts sociétaux				
Divers				

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique ➡

Importer

Navigation:

- > Données de bilans
- Diagnostic**
 - > Bilan patrimonial
 - > Bilan territorial
- Planification Suivi**
 - > Potentiel EnR
 - > Vision
 - > Objectifs
 - > Fiches actions
- Synthèses**
 - > Actions
 - > Actions VS Objectifs
 - > Planning
 - > Budget
 - > POLLEC
- Rapportage**
 - > CdM
 - > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodologie

Commune de sprimont

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	
Logement	-34% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Logement'				9
Etat d'avancement					
A faire					
Participation à l'objectif	5%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Action intégrée (tout ci-dessus)	Moyen utilisé	Primes et subventions	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune

Titre de l'action	Création de primes communales			
Description	Octroi de primes communales pour la réalisation d'Audit Energétique, installation de poele à pellets et système de ventilation			
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune			
Service communal responsable	Service Environnement-Energie			
Partenaires potentiels				
Date de lancement	2025			
Échéance	2030			
Charge de travail totale (journées)	100			
Estimation du coût	50.000 €	Type de dépense	Non-investissement	
Dépendé à ce jour				
Subside		Nom du programme (subside)	Type de subside	
Autres impacts sociétaux				
Divers				

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

- Diagnostic**
 - > Données de bilans
 - > Bilan patrimonial
 - > Bilan territorial
- Planification Suivi**
 - > Potentiel EnR
 - > Vision
 - > Objectifs
 - > Fiches actions
- Synthèses**
 - > Actions
 - > Actions VS Objectifs
 - > Planning
 - > Budget
 - > POLLEC
- Rapportage**
 - > CdM
 - > Rapport de suivi
 - > Hypothèses & méthodolo

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	10
Transport	-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'			Etat d'avancement	
				Finalisée	
Participation à l'objectif	10%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Autre	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune

Titre de l'action	Engagement d'un Conseiller en Mobilité			
Description	Le CeM apporte son expertise aux décideurs en termes de Mobilité, en ce compris la Mobilité douce, et participe à l'élaboration et la mise en			
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	Salaire: 6000€ brut/mois, 320 jours/an			
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune			
Service communal responsable	Service Mobilité			
Partenaires potentiels				
Date de lancement	2019			
Échéance	2030			
Charge de travail totale (journées)	3520			
Estimation du coût	800.000 €	Type de dépense	Non-investissement	
Dépendé à ce jour	288.000 €			
Subside	Nom du programme (subside)	APE	Type de subside	
Autres impacts sociétaux				
Divers				

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

- Diagnostic**
 - > Données de bilans
 - > Bilan patrimonial
 - > Bilan territorial
 - Planification Suivi**
 - > Potentiel EnR
 - > Vision
 - > Objectifs
 - > Fiches actions
 - Synthèses**
 - > Actions
 - > Actions VS Objectifs
 - > Planning
 - > Budget
 - > POLLEC
 - Rapportage**
 - > CdM
 - > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodolo

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	11
Transport	-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'			Etat d'avancement	
A faire					
Participation à l'objectif	20%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Transfert modal vers la mobilité douce	Moyen utilisé	Planification de la mobilité	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune
-----------------------------------	---------

Titre de l'action		Plan Communal de Mobilité			
Description	Mise en place d'un Plan communale de Mobilité				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))					
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune				
Service communal responsable	Service Mobilité				
Partenaires potentiels					
Date de lancement					2025
Échéance					2030
Charge de travail totale (journées)					120
Estimation du coût	50.000 €	Type de dépense	Investissement		
Economie financière annuelle					
Dépensé à ce jour					
Subside		Nom du programme (subside)		Type de subside	
Autres impacts sociétaux					
Divers					

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

- Diagnostic
 - > Données de bilans
 - > Bilan patrimonial
 - > Bilan territorial
- Planification Suivi
 - > Potentiel EnR
 - > Vision
 - > Objectifs
 - > Fiches actions
- Synthèses
 - > Actions
 - > Actions VS Objectifs
 - > Planning
- Rapportage
 - > Budget
 - > POLLEC
 - > CdM
 - > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodo

Commune de sprimont

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	12
Transport	-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'			Etat d'avancement	
				En cours	
Participation à l'objectif	5%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Transfert modal vers la mobilité douce	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune
-----------------------------------	---------

Titre de l'action		Instauration du brevet du cycliste dans les écoles communales			
Description	Modules de formation certifiante à destination des enfants de 5ème et 6ème primaires des écoles communales sprimontoises en vue d'apprendre les bases de la conduite à vélo en sécurité et en autonomie dans leur environnement immédiat (proche de leur école), au terme de laquelle un certificat de réussite, ou "brevet cycliste", est décerné.				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))					
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Ecoles communales de Sprimont				
Service communal responsable	Service Environnement-Energie, service Mobilité				
Partenaires potentiels	Pro Vélo ASBL				
Date de lancement					2023
Échéance					2030
Charge de travail totale (journées)					50
Estimation du coût	20.000 €	Type de dépense	Non-investissement		
Dépensé à ce jour	4.000 €				
Subside	Nom du programme (subside)			Type de subside	
Autres impacts sociétaux	lutte contre les discriminations (enfants n'ayant pas la chance d'avoir un vélo ou d'apprendre à en faire), transmission de savoirs, égalité des				
Divers					

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique ➡

Importer

Navigation:

- Diagnostic
 - > Données de bilans
 - > Bilan patrimonial
 - > Bilan territorial
- Planification Suivi
 - > Potentiel EnR
 - > Vision
 - > Objectifs
 - > Fiches actions
- Synthèses
 - > Actions
 - > Actions VS Objectifs
 - > Planning
 - > Budget
 - > POLLEC
- Rapportage
 - > CdM
 - > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodo

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	13
Transport	-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'			Etat d'avancement	
				Finalisée	
Participation à l'objectif	5%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Changements de comportements	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune

Titre de l'action	Test du vélo électrique		
Description	Promotion de l'utilisation du vélo à assistance électrique (VAE) lors de la campagne « Je teste le vélo électrique » et acquisition d'un vélo électrique pour test		
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))			
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Pro Vélo asbl		
Service communal responsable	Service Environnement-Energie		
Partenaires potentiels			
Date de lancement	2018		
Échéance	2030		
Charge de travail totale (journées)	24		
Estimation du coût	Type de dépense		
Dépensé à ce jour			
Subside	Nom du programme (subside)	Type de subside	
Autres impacts sociétaux			
Divers			

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique ➡

Importer

Navigation:

- Diagnostic
 - > Données de bilans
 - > Bilan patrimonial
 - > Bilan territorial
- Planification Suivi
 - > Potentiel EnR
 - > Vision
 - > Objectifs
 - > Fiches actions
- Synthèses
 - > Actions
 - > Actions VS Objectifs
 - > Planning
 - > Budget
 - > POLLEC
- Rapportage
 - > CdM
 - > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodolo

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	14
Transport	-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'			Etat d'avancement	
				En cours	
Participation à l'objectif	50%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Transfert modal vers la mobilité douce	Moyen utilisé	Obligations de services publics	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune
-----------------------------------	---------

Titre de l'action		Réaménagement infrastructures et itinéraires de promenades pour les cyclistes			
Description	Intégrer, dans les études de travaux de rénovation de voiries, des aménagements permettant de développer le déplacement des cyclistes tout en garantissant leur sécurité. réhabilitation et mise à l'honneur des chemins et sentiers vicinaux, notamment par le biais de la « semaine des				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))					
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune				
Service communal responsable	Service Environnement-Energie, Service communal des travaux				
Partenaires potentiels					
Date de lancement	2019				
Échéance	2030				
Charge de travail totale (journées)	650				
Estimation du coût	1.500.000 €	Type de dépense	Non-investissement		
Dépendé à ce jour	100.000 €				
Subside	500.000 €	Nom du programme (subside)	PIC-PIMACI, LEM	Type de subside	Subvention nationale/régionale
Autres impacts sociétaux	Liaison intervillages, mobilité des PMR				
Divers					

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

- > Données de bilans
- Diagnostic**
- > Bilan patrimonial
- > Bilan territorial
- Planification Suivi**
- > Potentiel EnR
- > Vision
- > Objectifs
- > Fiches actions
- > Actions
- > Actions VS Objectifs
- Synthèses**
- > Planning
- > Budget
- > POLLEC
- > CdM
- Rapportage**
- > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodo

Commune de sprimont

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	15
Transport	-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'			Etat d'avancement	
				En cours	
Participation à l'objectif	25%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Transfert modal vers la mobilité douce	Moyen utilisé	Obligations de services publics	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune
-----------------------------------	---------

Titre de l'action	Création ou extension de parkings vélos				
Description	Des parkings sécurisés pour vélos sont créés notamment au niveau de certains bâtiments communaux ou au niveau de zones d'intérêt pour les citoyens				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))					
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune				
Service communal responsable	Service Mobilité				
Partenaires potentiels					
Date de lancement	2020				
Échéance	2030				
Charge de travail totale (journées)	50				
Estimation du coût	65.000 €	Type de dépense	Investissement		
Economie financière annuelle					
Dépensé à ce jour					
Subside	48.750 €	Nom du programme (subside)	POLLEC2020	Type de subside	Subvention nationale/régionale
Autres impacts sociétaux					
Divers					

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

- > Données de bilans
- Diagnostic**
- > Bilan patrimonial
- > Bilan territorial
- Planification Suivi**
- > Potentiel EnR
- > Vision
- > Objectifs
- > Fiches actions
- > Actions
- Synthèses**
- > Actions VS Objectifs
- > Planning
- > Budget
- > POLLEC
- > CdM
- Rapportage**
- > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodo

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	16
Véhicules communaux	-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'			Etat d'avancement	
A faire					
Participation à l'objectif	0%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Autre	Moyen utilisé	Action affectant l'adaptation?
			NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune

Titre de l'action	Mise en place d'un leasing vélo pour le personnel communal et collaboration avec BPOST				
Description	Mise en place d'un système de leasing pour vélos électriques à destination du personnel communal et du CPAS pour effectuer de courtes distances. Une collaboration pourrait être mise en place avec BPOST qui équiperait un ou plusieurs facteurs volontaires d'un vélo à assistance électrique. Le vélo pourrait être prêté par l'administration communale dans le cadre d'un leasing vélo				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))					
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune				
Service communal responsable	Service Environnement-Energie				
Partenaires potentiels					
Date de lancement	2025				
Échéance	2030				
Charge de travail totale (journées)	10				
Estimation du coût	10.000 €	Type de dépense	Non-investissement		
Dépendé à ce jour					
Subside		Nom du programme (subside)	Type de subside		
Autres impacts sociétaux					
Divers					

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

Diagnostic

> [Données de bilans](#)

> [Bilan patrimonial](#)

> [Bilan territorial](#)

Planification Suivi

> [Potentiel EnR](#)

> [Vision](#)

> [Objectifs](#)

> [Fiches actions](#)

Synthèses

> [Actions](#)

> [Actions VS Objectifs](#)

> [Planning](#)

> [Budget](#)

> [POLLEC](#)

Rapportage

> [CdM](#)

> [Rapport de suivi](#)

> [Hypothèses & méthodologie](#)

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	17
Transport	-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'			Etat d'avancement	
				A faire	
Participation à l'objectif	5%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Autre	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Impossible à déterminer

Titre de l'action	Plateforme Web d'échange/partage			
Description	Mise en contact via une plateforme Web des citoyens de certains quartiers entre eux, que ce soit pour le covoiturage mais aussi pour les livraisons de produits locaux chez eux			
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune			
Service communal responsable	Service informatique			
Partenaires potentiels				
Date de lancement	2025			
Échéance	2030			
Estimation du coût	20.000 €	Type de dépense	Non-investissement	
Dépensé à ce jour				
Subside		Nom du programme (subside)	Type de subside	
Autres impacts sociétaux				
Divers				

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique ➡

Importer

Navigation:

- > Données de bilans
- Diagnostic**
- > Bilan patrimonial
- > Bilan territorial
- Planification Suivi**
- > Potentiel EnR
- > Vision
- > Objectifs
- > Fiches actions
- Synthèses**
- > Actions
- > Actions VS Objectifs
- > Planning
- > Budget
- > POLLEC
- Rapportage**
- > CdM
- > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodo

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	18
Transport	-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'			Etat d'avancement	
				En cours	
Participation à l'objectif	1%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Changements de comportements	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune

Titre de l'action	Sensibilisation et formation à l'éco-conduite			
Description	Affichage à des endroits stratégiques de panneaux sensibilisant les conducteurs à adopter une éco-conduite.			
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune			
Service communal responsable	Service Environnement-Energie			
Partenaires potentiels				
Date de lancement	2019			
Échéance	2030			
Charge de travail totale (journées)	180			
Estimation du coût		Type de dépense	Non-investissement	
Dépendé à ce jour				
Subside		Nom du programme (subside)	Type de subside	
Autres impacts sociétaux				
Divers				

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

- Diagnostic**
 - > Données de bilans
 - > Bilan patrimonial
 - > Bilan territorial
 - Planification Suivi**
 - > Potentiel EnR
 - > Vision
 - > Objectifs
 - > Fiches actions
 - Synthèses**
 - > Actions
 - > Actions VS Objectifs
 - > Planning
 - > Budget
 - > POLLEC
 - Rapportage**
 - > CdM
 - > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodologie

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	19
Transport	-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'			Etat d'avancement	
				Finalisée	
Participation à l'objectif	2%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Autre	Moyen utilisé	Action affectant l'adaptation?
			NON

Acteur à l'initiative de l'action	Autre

Titre de l'action	Création d'un parking d'écovoiturage près de la sortie Beaufays (autoroute E25).				
Description	Aménagement d'un vrai parking sécurisé à proximité de l'entrée/sortie de l'autoroute E25 située sur les communes de Chaudfontaine et de Sprimont, augmenter la capacité de parcage aux parkings actuels à Darné				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))					
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Service Public de Wallonie, Commune de Chaudfontaine				
Service communal responsable	Service Mobilité				
Partenaires potentiels					
Date de lancement	2022				
Échéance	2023				
Estimation du coût		Type de dépense	Investissement		
Dépendé à ce jour					
Subside		Nom du programme (subside)	Type de subside		
Autres impacts sociétaux					
Divers					

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

- > Données de bilans
- Diagnostic**
 - > Bilan patrimonial
 - > Bilan territorial
- Planification Suivi**
 - > Potentiel EnR
 - > Vision
 - > Objectifs
 - > Fiches actions
- Synthèses**
 - > Actions
 - > Actions VS Objectifs
 - > Planning
 - > Budget
 - > POLLEC
- Rapportage**
 - > CdM
 - > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodolo

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	20
Transport	-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'			Etat d'avancement	
				En cours	
Participation à l'objectif	5%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Autre	Moyen utilisé	Action affectant l'adaptation?
			NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune

Titre de l'action	Bornes de rechargement pour véhicules électriques				
Description	Cette action prévoit l'aménagement de bornes de rechargement pour véhicules électriques aux endroits opportuns comme les parkings de covoiturage.				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))					
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune				
Service communal responsable	Service Environnement-Energie				
Partenaires potentiels	SPI				
Date de lancement					2020
Échéance					2030
Charge de travail totale (journées)					
Estimation du coût	15.000 €	Type de dépense	Investissement		
Economie financière annuelle					
Dépendé à ce jour					
Subside	11.250 €	Nom du programme (subside)	POLLEC2020, Province de Liège	Type de subside	Subvention nationale/régionale
Autres impacts sociétaux					
Divers					

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

> [Données de bilans](#)

Diagnostic

> [Bilan patrimonial](#)

> [Bilan territorial](#)

Planification Suivi

> [Potentiel EnR](#)

> [Vision](#)

> [Objectifs](#)

> [Fiches actions](#)

> [Actions](#)

> [Actions VS Objectifs](#)

> [Planning](#)

> [Budget](#)

> [POLLEC](#)

> [CdM](#)

> [Rapport de suivi](#)

Rapportage

> [Hypothèses & méthodo](#)

Commune de sprimont

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	21
Transport	-22% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Transport'			Etat d'avancement	
				En cours	
Participation à l'objectif	2%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Autre	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?
				OUI

Acteur à l'initiative de l'action	Commune

Titre de l'action	Promouvoir l'achat local et les circuits-courts				
Description	Afin de développer l'achat local, les informations concernant les vendeurs/agriculteurs locaux sont diffusées sur le site internet communal, via les réseaux sociaux ou encore par le biais du bulletin communal et les écoles communales. Accueil des producteurs locaux dans des bâtiments communaux pour la période hivernale				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	Festival Nourrir Sprimont				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune				
Service communal responsable	Service Environnement-Energie				
Partenaires potentiels	GREOVA, FRW				
Date de lancement	2023				
Échéance	2030				
Charge de travail totale (journées)	50				
Estimation du coût		Type de dépense	Non-investissement		
Dépensé à ce jour					
Subside		Nom du programme (subside)		Type de subside	
Autres impacts sociétaux					
Divers					

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

- > Données de bilans
- Diagnostic**
- > Bilan patrimonial
- > Bilan territorial
- Planification Suivi**
- > Potentiel EnR
- > Vision
- > Objectifs
- > Fiches actions
- > Actions
- > Actions VS Objectifs
- Synthèses**
- > Planning
- > Budget
- > POLLEC
- Rapportage**
- > CdM
- > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodo

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	22
Administration communale	-35% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Bâtiments et équipements communaux'			Etat d'avancement	
				En cours	
Participation à l'objectif	100%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	4100_Isolation de structures	Moyen utilisé	Gestion de l'énergie	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action Commune

Titre de l'action	Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux, des véhicules et des comportements des usagers				
Description	Travaux en vue d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux, cadastre énergétique et comptabilité énergétique				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))					
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune				
Service communal responsable	Service des Travaux, Service Marchés Publics				
Partenaires potentiels	SPW, ECETIA, RESA				
Date de lancement					2015
Échéance					2030
Charge de travail totale (journées)					
Estimation du coût	2.000.000 €	Type de dépense	Investissement		
Economie financière annuelle					
Dépendé à ce jour					
Subside		Nom du programme (subside)	Plan de Relance, Ureba, PPT	Type de subside	Subvention nationale/régionale
Autres impacts sociétaux					
Divers					

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

- Diagnostic**
 - > Données de bilans
 - > Bilan patrimonial
 - > Bilan territorial
- Planification Suivi**
 - > Potentiel EnR
 - > Vision
 - > Objectifs
 - > Fiches actions
- Synthèses**
 - > Actions
 - > Actions VS Objectifs
 - > Planning
 - > Budget
 - > POLLEC
 - > CdM
- Rapportage**
 - > Rapport de suivi

> Hypothèses & méthodo

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de

travail POLLEC

Action clé pour la

Convention des Maires

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

Atténuation

Adaptation

Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	23
Administration communale				Etat d'avancement	
				En cours	
Participation à l'objectif					

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	9013_Autres	Moyen utilisé	Marchés publics	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune

Titre de l'action	Rénovation, transformation et amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment central de l'administration communale				
Description	Rénovation, isolation et transformations du bâtiment central de l'administration communale de Sprimont (comprenant la majorité des				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	Les obstacles principaux à l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment central de l'administration communale, installée dans le château "Van Roggen", sont principalement financiers, techniques et d'ordre organisationnel. En effet, certains travaux d'isolation sont complexes au regard de l'âge du bâtiment (fin XVIIIème siècle) et des accès difficiles (murs, toiture,...). Par ailleurs, ils sont conséquents et le montant total des travaux (calculés dans l'audit énergétique en septembre 2022) est estimé à presque 1.000.000 € TVAC. Les fonds du Plan de Relance de Wallonie obtenus sont un levier indispensable pour mettre en oeuvre ce projet grâce auquel l'organisation des services et leur accès par le public sera également entièrement revu pour une meilleure gestion des espaces et une meilleure efficacité des services communaux.				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Administration communale de Sprimont				
Service communal responsable	Service gestion Patrimoine				
Partenaires potentiels	Service Energie				
Date de lancement	2024				
Échéance	2026				
Charge de travail totale (journées)					
Estimation du coût	985.000 €	Type de dépense	Investissement		
Economie financière annuelle	30.577 €				
Dépensé à ce jour					
Subside	1.128.756 €	Nom du programme (subside)	Plan de relance de la Wallonie	Type de subside	Subvention nationale/régionale
Autres impacts sociétaux	impulsion/promotion des travaux économiseurs d'énergie, exemplarité/amélioration de l'image de l'administration communale				
Divers					

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique ➡

Importer

Navigation:

- Diagnostic
 - > Données de bilans
 - > Bilan patrimonial
 - > Bilan territorial
 - Planification Suivi
 - > Potentiel EnR
 - Synthèses
 - > Vision
 - > Objectifs
 - > Fiches actions
 - Rapportage
 - > Actions
 - > Actions VS Objectifs
 - > Planning
 - > Budget
 - > POLLEC
 - > CdM
 - > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthode

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	24
Administration communale	-35% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Bâtiments et équipements communaux'			Etat d'avancement	
				En cours	
Participation à l'objectif	20%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	9013_Autres	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?
				OUI

Acteur à l'initiative de l'action	Commune
-----------------------------------	---------

Titre de l'action		Mise en place d'une « Ecoteam »			
Description	Mise en place d'un groupe de travail interne transversal (Ecoteam) pour impliquer directement le personnel et les élus de l'administration dans l'identification de ses impacts environnementaux et dans un plan d'actions permettant une réduction efficace de ces impacts. Il s'agit d'une action d'organisation interne.				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	Le projet vise la modification du comportement des usagers du bâtiment central de l'administration communale, réunissant la majorité des services communaux et le CPAS, en vue de réduire les consommations en énergie, en eau et réduire le gaspillage du matériel (fournitures, papier, encre,...) et alimentaire. Les principaux obstacles sont les comportements bien ancrés dans les habitudes du personnel et l'indifférence du personnel envers les frais générés par ceux-ci à cause notamment de leur méconnaissance				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Direction générale				
Service communal responsable	Service Environnement-Energie				
Partenaires potentiels	Espace inter-environnement				
Date de lancement	2023				
Échéance	2030				
Charge de travail totale (journées)	25				
Estimation du coût	3.000 €	Type de dépense	Non-investissement		
Dépensé à ce jour					
Subside	Nom du programme (subside)			Type de subside	
Autres impacts sociétaux	Sensibilisation du personnel communale à l'utilisation rationnelle de l'énergie au travail comme à la maison, Promotion de la sobriété				
Divers					

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique ➡

Importer

Navigation:

Diagnostic

> Données de bilans

> Bilan patrimonial

> Bilan territorial

Planification Suivi

> Potentiel EnR

> Vision

> Objectifs

> Fiches actions

Synthèses

> Actions

> Actions VS Objectifs

> Planning

> Budget

> POLLEC

Rapportage

> CdM

> Rapport de suivi

> Hypothèses & méthodo

Commune de sprimont

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	25
Administration communale	-35% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Bâtiments et équipements communaux'			Etat d'avancement	
				Finalisée	
Participation à l'objectif	5%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Changements de comportements	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?
				OUI
Acteur à l'initiative de l'action	Commune			

Titre de l'action		Génération Zéro Watt			
Description	Il s'agit d'inscrire une ou plusieurs écoles de l'entité au Défi Génération Zéro Watt organisé par le CIFIUL (Université de Liège). Ce programme vise à réduire la consommation d'électricité de l'école par la chasse aux consommations cachées ou inutiles.				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	Plus d'info: https://www.generationzerowatt.be/fr/home/				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune				
Service communal responsable	Service Environnement-Energie				
Partenaires potentiels	Ecoles communales de Sprimont				
Date de lancement					2019
Échéance					2030
Charge de travail totale (journées)					55
Estimation du coût		Type de dépense	Non-investissement		
Dépendé à ce jour					
Subside		Nom du programme (subside)		Type de subside	
Autres impacts sociétaux					
Divers					

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique ➡

Importer

Navigation:

- Diagnostic
 - > Données de bilans
 - > Bilan patrimonial
 - > Bilan territorial
- Planification Suivi
 - > Potentiel EnR
 - > Vision
 - > Objectifs
 - > Fiches actions
- Synthèses
 - > Actions
 - > Actions VS Objectifs
 - > Planning
 - > Budget
- Rapportage
 - > POLLEC
 - > CdM
 - > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodo

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	26
Eclairage public	-53% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Eclairage public'			Etat d'avancement	
En cours					
Participation à l'objectif	100%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Efficacité énergétique des systèmes d'éclairage	Moyen utilisé	Obligations de services publics	Action affectant l'adaptation?
OUI				

Acteur à l'initiative de l'action Commune

Titre de l'action		Convertir l'éclairage public à la technologie LED			
Description	Dans le cadre de l'Obligation de Service Public régie par l'AGW 2018 et sa dernière modification de 2017, le GRD est tenu de convertir de				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	Modèle de CSC : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outils-mettre-son-plan-en-oeuvre				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	RESA, LuWa				
Service communal responsable	Service Environnement-Energie				
Partenaires potentiels					
Date de lancement	2015				
Échéance	2030				
Charge de travail totale (journées)	1				
Estimation du coût	180.000 €	Type de dépense	Investissement		
Economie financière annuelle					
Dépendé à ce jour					
Subside		Nom du programme (subside)		Type de subside	
Autres impacts sociétaux					
Divers					

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

- Diagnostic
 - > Données de bilans
 - > Bilan patrimonial
 - > Bilan territorial
- Planification Suivi
 - > Potentiel EnR
 - > Vision
 - > Objectifs
 - > Fiches actions
- Synthèses
 - > Actions
 - > Actions VS Objectifs
 - > Planning
- Rapportage
 - > Budget
 - > POLLEC
 - > CdM
 - > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodo

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	27
Agriculture	-21% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Agriculture'			Etat d'avancement	
				A faire	
Participation à l'objectif	100%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Action intégrée (tout ci-dessus)	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune

Titre de l'action	Sensibilisation des agriculteurs aux économies d'énergies réalisables dans les exploitations agricoles			
Description	Sensibilisation des agriculteurs à l'URE au niveau de leur exploitation.			
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune			
Service communal responsable	Service Environnement-Energie			
Partenaires potentiels				
Date de lancement	2020			
Échéance	2030			
Charge de travail totale (journées)	150			
Estimation du coût		Type de dépense	Non-investissement	
Dépendé à ce jour				
Subside		Nom du programme (subside)	Type de subside	
Autres impacts sociétaux				
Divers				

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

- Diagnostic**
 - > Données de bilans
 - > Bilan patrimonial
 - > Bilan territorial
 - Planification Suivi**
 - > Potentiel EnR
 - > Vision
 - > Objectifs
 - > Fiches actions
 - Synthèses**
 - > Actions
 - > Actions VS Objectifs
 - > Planning
 - > Budget
 - > POLLEC
 - Rapportage**
 - > CdM
 - > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodolo

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	28
Tertiaire	-13% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Tertiaire'			Etat d'avancement	
				A faire	
Participation à l'objectif	100%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Changements de comportements	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune

Titre de l'action	Sensibilisation des entreprises et travailleurs au télétravail et étude de l'opportunité de la création d'un espace de co-working sur la commune				
Description	communiquer sur les avantages et la réglementation relative au télétravail, estimer la demande pour un espace de co-working (enquête), évaluer de l'opportunité d'utiliser des locaux sous-exploités ...				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))					
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune				
Service communal responsable	Service Environnement-Energie				
Partenaires potentiels					
Date de lancement	2020				
Échéance	2030				
Charge de travail totale (journées)	150				
Estimation du coût			Type de dépense	Non-investissement	
Dépendé à ce jour					
Subside			Nom du programme (subside)	Type de subside	
Autres impacts sociétaux					
Divers					

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

- > Données de bilans
- Diagnostic**
 - > Bilan patrimonial
 - > Bilan territorial
- Planification Suivi**
 - > Potentiel EnR
 - > Vision
 - > Objectifs
 - > Fiches actions
- Synthèses**
 - > Actions
 - > Actions VS Objectifs
 - > Planning
 - > Budget
 - > POLLEC
- Rapportage**
 - > CdM
 - > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodo

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

- Atténuation
 Adaptation
 Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	29
Tertiaire	-13% de consommation d'énergie par rapport à 2006 dans le secteur 'Tertiaire'			Etat d'avancement	
				A faire	
Participation à l'objectif	10%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Changements de comportements	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune

Titre de l'action	Charte des commerçants à l'utilisation rationnelle de l'Energie			
Description	Signature d'une charte visant à réduire la pollution lumineuse génératrice de consommations électriques ainsi que les déperditions calorifiques dues aux portes ouvertes			
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune			
Service communal responsable	Service Environnement-Energie			
Partenaires potentiels	Service aux Acteurs économiques			
Date de lancement				2025
Échéance				2030
Charge de travail totale (journées)				55
Estimation du coût		Type de dépense	Non-investissement	
Dépendé à ce jour				
Subside		Nom du programme (subside)		Type de subside
Autres impacts sociétaux				
Divers				

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

- > Données de bilans
- Diagnostic**
- > Bilan patrimonial
- > Bilan territorial
- Planification Suivi**
- > Potentiel EnR
- > Vision
- > Objectifs
- > Fiches actions
- Synthèses**
- > Actions
- > Actions VS Objectifs
- > Planning
- > Budget
- > POLLEC
- Rapportage**
- > CdM
- > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodes

Commune de **sprimont**

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	30
Production d'électricité	Installation de nouvelles éoliennes pour une puissance totale de 15 MW	Nouvelles installations solaires photovoltaïques pour une puissance totale de 14340 kWc	Nouvelles centrales hydroélectriques pour une puissance totale de 545 kW	Etat d'avancement	
				En cours	
Participation à l'objectif	40%	30%	30%		

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Autre	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Commune
-----------------------------------	---------

Titre de l'action	Sensibilisation et informations relatives aux énergies renouvelables			
Description	Informer le public sur les diverses énergies renouvelables existantes via les moyens de communication cités précédemment. Informer le public sur les différents projets renouvelables à venir sur le territoire communal notamment en présentant leur potentiel de production et, parfois, en les démystifiant (ex:parc éolien). Favoriser l'implantation de projets éolien, hydroélectrique ou encore photovoltaïque.			
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune			
Service communal responsable	Service Environnement-Energie			
Partenaires potentiels	ASBL Vent d'Ici, W-Alter			
Date de lancement				2019
Échéance				2030
Charge de travail totale (journées)				110
Estimation du coût	Type de dépense		Non-investissement	
Dépensé à ce jour				
Subside	Nom du programme (subside)		Type de subside	
Autres impacts sociétaux				
Divers				

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique ➡

Importer

Navigation:

- Diagnostic
 - > Données de bilans
 - > Bilan patrimonial
 - > Bilan territorial
- Planification Suivi
 - > Potentiel EnR
 - > Vision
 - > Objectifs
 - > Fiches actions
- Synthèses
 - > Actions
 - > Actions VS Objectifs
 - > Planning
 - > Budget
 - > POLLEC
- Rapportage
 - > CdM
 - > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodolo

Commune de sprimont

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	31
Production d'électricité	Installation de nouvelles éoliennes pour une puissance totale de 15 MW	Nouvelles centrales hydroélectriques pour une puissance totale de 545 kW		Etat d'avancement	
				En cours	
Participation à l'objectif	100%	100%			

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Autre	Moyen utilisé	Tiers financement, partenariat public-privé	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Autre

Titre de l'action		Projet d'installation d'infrastructures productrices d'énergies vertes			
Description	Etude et mise en œuvre d'un parc de 5 éoliennes, d'une centrale hydroélectrique et d'une unité de biométhanisation.				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))					
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Green Tech Wind				
Service communal responsable	Service Environnement-Energie				
Partenaires potentiels					
Date de lancement					2024
Échéance					2030
Estimation du coût		Type de dépense			
Dépensé à ce jour					
Subside	Nom du programme (subside)		Type de subside		
Autres impacts sociétaux					
Divers					

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

- Diagnostic
 - > Données de bilans
 - > Bilan patrimonial
 - > Bilan territorial
- Planification Suivi
 - > Potentiel EnR
 - > Vision
 - > Objectifs
 - > Fiches actions
- Synthèses
 - > Actions
 - > Actions VS Objectifs
 - > Planning
- Rapportage
 - > Budget
 - > POLLEC
 - > CdM
 - > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodo

Commune de sprimont

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	32
Production d'électricité	Installation de nouvelles éoliennes pour une puissance totale de 15 MW			Etat d'avancement	
				En cours	
Participation à l'objectif	25%				

Module de calcul de la participation

Domaine d'intervention	Action intégrée (tout ci-dessus)	Moyen utilisé	Sensibilisation/information	Action affectant l'adaptation?
				NON

Acteur à l'initiative de l'action	Autre

Titre de l'action	Constitution d'une coopérative citoyenne dans le cadre de la mise en œuvre d'un parc de 5 éoliennes				
Description	Constitution d'une coopérative citoyenne prenant part à une société d'exploitation d'un parc de 5 éoliennes situé à Sprimont				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	Fiche bonne pratique POLLEC: Coopérative énergie Mouscron - http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/assets/documents/content/bonne-pratique/97/coopem.pdf				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Green Tech Wind sprl/Ventis s.a				
Service communal responsable	Service Environnement-energie				
Partenaires potentiels	RESCOOP, SenSelia				
Date de lancement	2023				
Échéance	2026				
Estimation du coût	4.000.000 €	Type de dépense	Investissement		
Dépendé à ce jour					
Subside		Nom du programme (subside)		Type de subside	
Autres impacts sociétaux	Les coopérateurs (citoyens principalement) investissent et reçoivent des dividendes raisonnables, peuvent éventuellement devenir				
Divers	25% de participation citoyenne				

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

- Diagnostic**
 - > Données de bilans
 - > Bilan patrimonial
 - > Bilan territorial
 - Planification Suivi**
 - > Potentiel EnR
 - > Vision
 - > Objectifs
 - > Fiches actions
 - Synthèses**
 - > Actions
 - > Actions VS Objectifs
 - > Planning
 - > Budget
 - > POLLEC
 - Rapportage**
 - > CdM
 - > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodolo

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	33
Aménagement du territoire	Lutte contre les risques d'inondation et de surcharge du réseau d'égouttage			Etat d'avancement	
				En cours	
Participation à l'objectif	50%				

Module de calcul de la participation

Principal risque climatique ciblé	Inondations et élévation du niveau de la mer
-----------------------------------	--

Acteur à l'initiative de l'action	Commune
-----------------------------------	---------

Titre de l'action		Lutte contre les risques d'inondation et de surcharge du réseau d'égouttage			
Description	Utilisation de revêtements de sol perméables à l'eau et de mécanismes de temporisation du rejet des eaux pluviales dans le but de limiter les risques d'inondation ou de surcharge du réseau d'égouttage lors de fortes pluies, Renforcer le curage des avaloirs et fossés ainsi que l'entretien des rivières, Dispositifs de lutte contre les coulées de boue (fascines), Logiciel PARIS				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))					
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune				
Service communal responsable	Service Environnement-Energie				
Partenaires potentiels	AIDE, GISER, Province de Liège, Service Travaux, Service Urbanisme				
Date de lancement	2012				
Échéance	2030				
Charge de travail totale (jours)					
Estimation du coût		Type de dépense	Non-investissement		
Dépendé à ce jour					
Subside		Nom du programme (subside)	Résilience SPW	Type de subside	Subvention nationale/régionale
Autres impacts sociétaux					
Divers					

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

- > Données de bilans
- Diagnostic
- > Bilan patrimonial
- > Bilan territorial
- Planification Suivi
- > Potentiel EnR
- > Vision
- > Objectifs
- > Fiches actions
- > Actions
- > Actions VS Objectifs
- Synthèses
- > Planning
- > Budget
- > POLLEC
- Rapportage
- > CdM
- > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthode

Commune de sprimont

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de

Action clé pour la

travail POLLEC

Convention des Maires

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	34
Aménagement du territoire	Lutte contre les risques d'inondation et de surcharge du réseau d'égouttage			Etat d'avancement	
				A faire	
Participation à l'objectif	5%				

Module de calcul de la participation

Principal risque climatique ciblé	Inondations et élévation du niveau de la mer
-----------------------------------	--

Acteur à l'initiative de l'action	Commune
-----------------------------------	---------

Titre de l'action	Aménagement d'une digue de protection contre la crue des eaux du ruisseau de Stinval				
Description	Travaux de modification du relief du sol, création d'une digue de protection contre la crue des eaux et d'un étang afin de protéger le village de				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	Le point bas du village de Stinval (Louveigné) subit depuis plusieurs années des inondations par la crue du ruisseau de Stinval induisant des dégâts aux habitations et autres équipements de voirie. Le projet concerne en l'aménagement d'un bassin de rétention d'eau composé d'une mare naturelle, d'une digue et d'un déversoir d'orage en vue de temporiser la montée des eaux et ralentir la vitesse de circulation de ces dernières lors de crues.				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Service Technique communal				
Service communal responsable	Service en charge de la gestion du Patrimoine				
Partenaires potentiels	Service Technique Provincial				
Date de lancement					2023
Échéance					2024
Charge de travail totale (journées)					
Estimation du coût	15.000 €	Type de dépense	Investissement		
Economie financière annuelle					
Dépensé à ce jour					
Subside	Nom du programme (subside)			Type de subside	
Autres impacts sociétaux	Amélioration du cadre de vie, limitation des pertes matérielles et financières, limite la destabilisation sociale				
Divers					

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

- Diagnostic**
 - > Données de bilans
 - > Bilan patrimonial
 - > Bilan territorial
 - Planification Suivi**
 - > Potentiel EnR
 - > Vision
 - > Objectifs
 - > Fiches actions
 - Synthèses**
 - > Actions
 - > Actions VS Objectifs
 - > Planning
 - Rapportage**
 - > Budget
 - > POLLEC
 - > CdM
 - > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodes

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	35
Santé	Communication et sensibilisation relative aux maladies transmises par différents vecteurs (tiques, moustiques, ...) et aux dangers de certaines espèces invasives			Etat d'avancement	
				En cours	
Participation à l'objectif	10%				

Module de calcul de la participation

Principal risque climatique ciblé	Risques biologiques
Acteur à l'initiative de l'action	Commune

Titre de l'action	Communication et sensibilisation relative aux maladies transmises par différents vecteurs (tiques, moustiques, ...) et aux dangers de certaines espèces invasives				
Description	Organisation de la récolte des pneus chez les agriculteurs (gîtes larvaires des moustiques) ; Installation de panneaux d'information à la présence de tiques et aux maladies y liées dans les zones à risques (à l'entrée des bois, ...) ;Etablissement de recommandations relatives à l'élimination des zones de reproduction, de repos et des sources de nourriture des moustiques : sensibilisation relative à la présence d'eau stagnante et à la prolifération de vecteurs porteurs de maladie que cela engendre. Sont visées les eaux stagnantes « artificielles » (bidon de récolte d'eau de pluie sans couvercle, ...) qui ne sont pas le biotope d'autres espèces (batraciens, ...) ;Distribution de plantes permettant d'éloigner certains vecteurs (citronnelle, ...) ;Campagne de prévention concernant les dangers de la Berce du Caucase ;				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))					
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune				
Service communal responsable	Service environnement-Energie				
Partenaires potentiels	AVIQ, Intradel, SPW, Recytyre, DNF, IMT				
Date de lancement					2020
Échéance					2030
Charge de travail totale (journées)					
Estimation du coût		Type de dépense	Non-investissement		
Dépendé à ce jour					
Subside		Nom du programme (subside)		Type de subside	
Autres impacts sociétaux					
Divers					

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

Diagnostic

> [Données de bilans](#)

Planification Suivi

> [Bilan patrimonial](#)

> [Bilan territorial](#)

> [Potentiel EnR](#)

> [Vision](#)

> [Objectifs](#)

> [Fiches actions](#)

> [Actions](#)

> [Actions VS Objectifs](#)

> [Planning](#)

> [Budget](#)

> [POLLEC](#)

Rapportage

> [CdM](#)

> [Rapport de suivi](#)

> [Hypothèses & méthode](#)

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	36
Santé	Gestion des vagues de chaleur			Etat d'avancement	
				En cours	
Participation à l'objectif	70%				

Module de calcul de la participation

Principal risque climatique ciblé	Chaleur extrême
-----------------------------------	-----------------

Acteur à l'initiative de l'action	Commune
-----------------------------------	---------

Titre de l'action	Gestion des vagues de chaleur				
Description	Communication et sensibilisation relative à l'impact de la diminution de la vitesse des véhicules sur la qualité de l'air ; identification des personnes isolées / fragiles et mise en place de dispositifs d'accompagnement (hotline, contacts téléphoniques réguliers, ...) : poursuite de l'action ; Adaptation des horaires des journées de travail ; Installer des fontaines d'eau au sein des différentes bâtiments publics et écoles ; Relayer les actions du plan wallon forte chaleur et pics d'ozone ; Limiter l'effet d'îlot de chaleur urbain en plantant des arbres sur le domaine public (place, plaine de jeux, ...) en centre-ville. Plan canicule				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))					
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune				
Service communal responsable	Service PLANU				
Partenaires potentiels	Gouverneur Provincied de Liège, PCS				
Date de lancement	2018				
Échéance	2030				
Charge de travail totale (journées)					
Estimation du coût		Type de dépense	Non-investissement		
Dépendé à ce jour					
Subside		Nom du programme (subside)		Type de subside	
Autres impacts sociétaux					
Divers					

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique ➡

Importer

Navigation:

Diagnostic

> Données de bilans

Planification Suivi

> Bilan patrimonial

> Bilan territorial

> Potentiel EnR

> Vision

> Objectifs

> Fiches actions

> Actions

> Actions VS Objectifs

> Planning

> Budget

> POLLEC

Rapportage

> CdM

> Rapport de suivi

> Hypothèses & méthode

Commune de sprimont

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	37
Agriculture et sylviculture	Réduction des impacts du changement climatique sur la production de nourriture			Etat d'avancement	
				En cours	
Participation à l'objectif	5%				

Module de calcul de la participation

Principal risque climatique ciblé	Agriculture et foresterie
-----------------------------------	---------------------------

Acteur à l'initiative de l'action	Commune
-----------------------------------	---------

Titre de l'action	Réduction des impacts du changement climatique sur la production de nourriture				
Description	Promouvoir la permaculture, les cycles et variétés de culture par l'organisation de visites, de formations, ... ;				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	Ex: Festival Nourrir Liège, Nourrir Sprimont, formaton potager bio (3300€), formation apiculture (8000 € ruches+rucher, 3000€/an).				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune				
Service communal responsable	Service Environnement-Energie				
Partenaires potentiels	PCS, Promotion sociale, formateurs divers, Province de Liège, GREOVA				
Date de lancement					2019
Échéance					2030
Charge de travail totale (journées)					
Estimation du coût	50.000 €	Type de dépense	Non-investissement		
Dépendé à ce jour	20.000 €				
Subside		Nom du programme (subside)		Type de subside	
Autres impacts sociétaux					
Divers					

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique →

Importer

Navigation:

- Diagnostic**
 - > Données de bilans
 - > Bilan patrimonial
 - > Bilan territorial
 - Planification Suivi**
 - > Potentiel EnR
 - > Vision
 - > Objectifs
 - > Fiches actions
 - Synthèses**
 - > Actions
 - > Actions VS Objectifs
 - > Planning
 - > Budget
 - > POLLEC
 - Rapportage**
 - > CdM
 - > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodolo



Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	38
Bâtiments	Réduction des besoins de climatisation des bâtiments			Etat d'avancement	
				A faire	
Participation à l'objectif	5%				

Module de calcul de la participation

Principal risque climatique ciblé

Acteur à l'initiative de l'action

Titre de l'action	Réduction des besoins de climatisation des bâtiments				
Description	Sensibiliser les occupants des bâtiments communaux aux bons comportements à avoir pour éviter la surchauffe via les « Eco-teams » ; Améliorer le confort thermique des bâtiments communaux en été (favoriser le déphasage thermique, installation de protections solaires, plantation d'arbres aux abords des bâtiments, ...) ; Communiquer aux citoyens sur les mesures pour limiter les apports solaires et gratuits (types de vitrages, protections solaires, choix de luminaires économes, ...) ; Sensibiliser les architectes à la problématique de la surchauffe (transmis des brochures développées par la région, ...) et courrier de sensibilisation aux demandeurs et concepteurs dans le cadre des demandes de permis dépassant le nombre d'heures de surchauffe recommandé ; Sensibilisation aux impacts de l'utilisation de fluides frigorigènes.				
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))					
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune				
Service communal responsable	Service Energie				
Partenaires potentiels	Service Urbanisme, SPW				
Date de lancement	2024				
Échéance	2030				
Charge de travail totale (journées)					
Estimation du coût		Type de dépense	Non-investissement		
Dépendé à ce jour					
Subside		Nom du programme (subside)		Type de subside	
Autres impacts sociétaux					
Divers					

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique ➡

Navigation:

- Diagnostic**
 - > Données de bilans
- Planification Suivi**
 - > Bilan patrimonial
 - > Bilan territorial
 - > Potentiel EnR
 - > Vision
 - > Objectifs
 - > Fiches actions
 - > Actions
- Synthèses**
 - > Actions VS Objectifs
 - > Planning
 - > Budget
 - > POLLEC
- Rapportage**
 - > CdM
 - > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodo

Commune de sprimont

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Action du programme de travail POLLEC

Action clé pour la Convention des Maires

- Atténuation
- Adaptation
- Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	39
Eau	Réduction de la pression sur la ressource en eau			Etat d'avancement	
				En cours	
Participation à l'objectif	25%				

Module de calcul de la participation

Principal risque climatique ciblé Sécheresse et pénurie d'eau

Acteur à l'initiative de l'action Commune

Titre de l'action	Réduction de la pression sur la ressource en eau		
Description	Promouvoir les paillages pour éviter l'évaporation ;Promouvoir la récupération et l'utilisation des eaux de pluie ;Organiser un achat groupé de citernes d'eau ;Organiser le nettoyage des rivières ;Sensibiliser à l'utilisation du plastique, ... et autres matériaux non bio-dégradables se retrouvant dans les cours d'eau et organisation de campagne de sensibilisation aux déchets sauvages ; Sensibiliser au bon usage des stations d'épuration et des égouts publics ;Promouvoir les toilettes sèches, urinoirs sans eau ; Communiquer sur le bon usage de l'eau et promouvoir les réducteurs de débits ;Prendre part aux Contrats rivières Ourthe, Amblève et Vesdre.		
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))			
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune		
Service communal responsable	Service Environnement-Energie		
Partenaires potentiels	Contrats de Rivière Ourthe Vesdre Amblève, Service Urbanisme, SPW agriculture, DNF		
Date de lancement			
Échéance			
Charge de travail totale (journées)			
Estimation du coût		Type de dépense	
Dépensé à ce jour			
Subside		Nom du programme (subside)	Type de subside
Autres impacts sociétaux			
Divers			

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique ➡

Importer

Navigation:

- > Données de bilans
- Diagnostic**
- > Bilan patrimonial
- > Bilan territorial
- Planification Suivi**
- > Potentiel EnR
- > Vision
- > Objectifs
- > Fiches actions
- > Actions
- > Actions VS Objectifs
- Synthèses**
- > Planning
- > Budget
- > POLLEC
- Rapportage**
- > CdM
- > Rapport de suivi
- > Hypothèses & méthodo

Commune de sprimont

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

Créer une nouvelle fiche action

RESET

Supprimer cette fiche action

Action du programme de

travail POLLEC

Action clé pour la

Convention des Maires

- Atténuation
 Adaptation
 Précarité

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	40
Environnement et biodiversité	Mesures de préservation et de développement de la biodiversité			Etat d'avancement	
En cours					
Participation à l'objectif	25%				

Module de calcul de la participation

Principal risque climatique ciblé	Autres
-----------------------------------	--------

Acteur à l'initiative de l'action	Commune
-----------------------------------	---------

Titre de l'action	Mesures de préservation et de développement de la biodiversité			
Description	Poursuivre les actions mises en œuvre dans le cadre du plan Maya ; Mettre en place un Plan Communale de Développement de la Nature (PCDN) ; Gestion durable des forêts (Promouvoir la gestion durable des bois et forêts communaux ; Intégrer l'exigence relative à la certification PEFC (Program of Endorsement of Forest Certification) ou assimilé dans le cadre des achats réalisés par l'administration ; Promouvoir les essences adaptées au changement climatique par la plantation d'espèces résistantes aux sécheresses dans les espaces publics et par la distribution de telles espèces lors de la journée de l'arbre.) ; Poursuivre la sensibilisation à la problématique des espèces invasives et éradication de celles-ci ; Privilégier les espèces non invasives adaptées à notre climat actuel et futur (sensibilisation des citoyens, annexe à l'octroi de permis, sur domaine public, ...) ; Annexer la liste des espèces invasives à l'octroi de permis ; Inviter les citoyens à participer à des campagnes de comptage ; Poursuivre l'application du zéro-phyto dans les espaces publics ; Promouvoir les toitures végétalisées ; Promouvoir l'agriculture biologique ; Obtenir le label « cimetière nature » ; Réduire la pollution lumineuse (FA8 : remplacement de l'éclairage public et modification des horaires d'illumination des monuments de culte et FA25 : charte des commerçants comprenant une réduction de la pollution lumineuse) ; Créer des points de vue avec panneaux didactiques relatif à la biodiversité (Carrière Belle Roche, Rivage, Banneux) ; Promouvoir l'installation de nids artificiels pour hirondelles ; Restaurer certaines mares naturelles.			
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))				
Nom du partenaire à l'initiative de l'action	Commune			
Service communal responsable	Service Environnement			
Partenaires potentiels	DNF, Natagora, diverses ONG, SPW, PEFC			
Date de lancement	2019			
Échéance	2030			
Charge de travail totale (jours)				
Estimation du coût		Type de dépense		
Dépensé à ce jour				
Subside		Nom du programme (subside)	Type de subside	
Autres impacts sociétaux				
Divers				

Importer une bonne pratique

Sélectionner une bonne pratique ➡

Importer

Navigation:

Diagnostic > Données de bilans

Planification Suivi
 > Bilan patrimonial
 > Bilan territorial
 > Potentiel EnR
 > Vision
 > Objectifs
 > Fiches actions
 > Actions
 > Actions VS Objectifs
 Synthèses
 > Planning
 > Budget
 > POLLEC
 Rapportage
 > CdM
 > Rapport de suivi

> Hypothèses & méthodo



13. Bibliographie

- La Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie, la Commission européenne, Lignes directrices pour la remise des rapports de suivi de la Convention des Maires pour le climat et l'énergie, version 1.0
http://www.conventiondesmaires.eu/IMG/pdf/Reporting_Guidelines_Final_FR.pdf,
- Portail Wallonie.be, Les degrés-jours, pour vous guider à travers les caprices du climat, <https://energie.wallonie.be/fr/les-degres-jours-pour-vous-guider-a-travers-les-caprices-du-climat.html?IDC=9480&IDD=12611>,
- APERE, Outil POLLEC - Outil d'aide à l'élaboration et au suivi d'une stratégie énergétique territoriale - Guide de l'utilisateur, version du 12/09/2017.
- Agence Wallonne de l'Air et du Climat, EcoRes, ICEDD ASBL, WAGENINGEN university and research,
- La démarche « Adapte ta commune » - Guide de l'utilisateur, juillet 2017, http://www.awac.be/images/Pierre/Adaptation/Guide%20utilisateur_Adapte%20ta%20commune_V1.1_juillet%202017.pdf,
- Agence Wallonne de l'Air et du Climat (mars 2013), Quantifier les émissions de gaz à effet de serre, manuel à destination des communes wallonnes, version 1.1., http://www.awac.be/pdf/outils/pdf_20130325_MANUEL_GESCommunes.pdf,
- Covenant of Mayors for Climate & Energy, La Convention des Maires pour le climat et l'énergie, http://www.conventiondesmaires.eu/IMG/pdf/CoM_CommitmentDocument_fr-2.pdf.
- Institut Wallon asbl avec la collaboration et sur base des travaux de la Division Énergie de l'Université de Mons-Hainaut, le Cadastre Énergétique des bâtiments, un outil pour définir les priorités d'intervention, http://energie.wallonie.be/servlet/Repository/Cadastre_%C3%A9nerg%C3%A9tiqu.PDF?IDR=386, consulté le 20 octobre 2017.
- APERE, POLLEC (version du 16/06/2017), Modèle de Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du climat.
- FAQ du site internet de la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie, http://www.conventiondesmaires.eu/support/faq_fr.html,
- Le site de Cap Ruralité : <http://capru.be>
- Prix de l'énergie : [be.STAT \(fgov.be\)](http://be.STAT.fgov.be)

